14e ANNÉE — T. 28

N° 637 — 17 DÉCEMBRE 1932

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (46 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : Maison de la Bonne Presse, Paris, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

Centenaire du P. Bailly et cinquantenaire de la « Croix »

Le fascicule n° 638 du 24 décembre 1932 sera entièrement consacré aux fêtes du centenaire du P. Bailly et au cinquantenaire de la Croix *(Programme des fêtes; Lettre de S. Em. le cardinal Pacelli; Lettres de l'épiscopat; Réception; Cérémonie à Montmartre; Banquet; Bénédiction de la première pierre du 5, rue Bayard; Revue de presse française et étrangère).*

Prix du numéro spécial de 64 pages : 2 fr. 50

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Actes de l'épiscopat

CAUSES DE BÉATIFICATION

I — Anne de Guigné

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Florent du Bois de La Villerabel évêque d'Annecy (21. 1. 32)

Un triomphe de la grâce divine.

Le 14 janvier 1922 mourait à Cannes une enfant de 10 ans 1/2, dont le nom — par un mystérieux dessein de la divine Providence — est prononcé maintenant avec admiration et avec gratitude par d'innombrables fidèles sous toutes les latitudes et dans toutes les langues.

Elle s'appelait Anne de Guigné. Elle était né le 25 avril 1911, à Annecy-le-Vieux, au château de la Cour, qui dresse sa large façade, encadrée de hautes tourelles, en plein soleil, face au lac — notre lac, — dont la vision se présente là comme un enchantement dont on ne peut détacher ses regards. Berceau choisi entre tous vraiment pour celle qui passa ici-bas, rapide comme le vent qui descend de nos montagnes, lumineuse et paisible comme nos horizons immenses dont les lignes gracieuses s'estompent harmonieusement dans la lumière du matin.

Au foyer paternel, elle avait trouvé deux trésors inestimables : l'ardente fierté de toutes les saintes traditions françaises et surtout l'exemple vivant de toutes les vertus chrétiennes. La religion, d'une part, et la race, de l'autre, s'étaient donc unies pour former cette âme. Dès le début, il apparut que ces deux forces — si puissantes lorsqu'au sein de la famille elles se soutiennent et se complètent — n'étaient pas de trop dans cette œuvre, importante entre toutes. L'enfant était en effet d'une nature extrêmement riche, mais elle se montrait violente et volontaire à l'excès ; elle accusait une personnalité facilement ombrageuse, jalouse, indépendante.

Mais Dieu a ses desseins... Peut-être permit-il ces marques de faiblesse native afin qu'il soit bien évident que l'œuvre de la sanctification de cette âme privilégiée fut son œuvre à lui, l'œuvre pour laquelle il réclame sans doute l'active coopération de toutes les forces humaines, mais dont il est, lui et lui seul, le principe et la cause principale. « Sans moi, a dit Notre-Seigneur, vous ne pouvez rien faire ! » (*Joan.* xv, 5.)

L'histoire d'Anne de Guigné — si courte qu'elle soit — illustre d'une manière éclatante cette vérité essentielle.

Deux étapes de la grâce divine : à la mort de son père ; au jour de sa première Communion.

Même pour une enfant, on peut parler de triomphes de la grâce divine. Ces triomphes, qui devaient transformer à ce point celle que dans l'intimité on appelait « Nénette », qu'elle devint bien vite en quelque sorte méconnaissable pour son entourage, se manifestèrent très tôt dans sa vie.

Elle avait à peine quatre ans lorsque — c'était en 1915, à une heure particulièrement tragique de la grande guerre — son père, un admirable Français autant qu'un magnifique soldat, fut tué à la tête de ses chasseurs. Que se passa-t-il dans l'âme de la petite Anne quand la douloureuse nouvelle vint arrêter ses jeux d'enfant ? Quel souffle de grâce passa sur elle, en lui faisant comprendre quelque chose au moins de l'immense douleur de ce deuil ? Il n'est pas téméraire de penser que cette grâce fut grande, car cette heure désolée marqua en elle un changement immédiat et profond. Une attitude nouvelle de réserve et de sérieux, un souci d'inaltérable bonté, faite de sagesse et de patience, un quelque chose de tout à fait étonnant, tant il était exceptionnel pour une enfant de son âge et de sa turbulence naturelle, tout cela se manifesta en elle dès ce jour, et, chose surprenante, parut s'affermir chaque jour davantage.

Pourtant ce n'était là qu'un commencement, une sorte de point de départ !

Deux années après, Anne avait le bonheur — ardemment désiré depuis longtemps et préparé avec un soin extrême — de faire sa première Communion. Dans quels sentiments et avec quelle piété ? Ceux qui en ont été les témoins étonnés en parlent encore avec émotion, tant l'intensité de sa ferveur dépassa la commune mesure des ferveurs les plus profondes. Ceux qui, plus ou moins, purent pénétrer le mystère de cette première rencontre avec Jésus comprirent que quelque chose de grand s'était passé dans cette petite âme. Quelque chose de grand, en effet ! Le divin Maître, qui a aimé les enfants, à ce point qu'il a déclaré que son ciel de gloire serait pour ceux qui leur ressembleraient (*Matth.* xviii, 3.), avait trouvé dans l'âme de la très pieuse communiante un tabernacle digne de lui. N'avait-elle pas écrit elle-même, dans ses petites notes intimes, en pensant à la venue de Jésus en elle : « Je veux que pour Jésus mon cœur soit pur comme un lis » ? Chère enfant, oui avec le secours de la grâce descendue en elle comme une rosée abondante, elle avait offert un tabernacle bien fait vraiment pour plaire à Celui qui « fait paître ses brebis parmi les lis ». (*Cant.* ii, 16.)

Alors, il avait réalisé l'ineffable promesse qu'au soir de la dernière Cène, laissant déborder son cœur dans un suprême entretien, il avait faite à ses apôtres : « Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure ! » (*Joan.* xiv, 23.) Dans cette âme toute blanche, Jésus était venu et avec lui le Père, qui crée les cieux, et l'Esprit-Saint qui sanctifie ! La Trinité sainte s'était établie dans ce cœur d'enfant, et comme celui-ci s'était sans réserve ouvert pour la recevoir et comme il s'offrait tout entier à son action, l'emprise avait été totale, si bien que cette privilégiée de l'amour divin aurait pu dire en toute vérité l'étonnante parole qu'un jour saint Paul, cette grande conquête de l'amour de Dieu, jeta dans une de ses extases : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus qui vit en moi ! » (*Galat.* ii, 20.)

Cette parole, qui explique tant de choses magnifiques dans les âmes assez généreuses, assez hautes

pour pouvoir la répéter sans présomption, il semble bien qu'Anne de Guigné l'ait réalisée et en perfection et sans défaillance, durant les quatre années et demie qui séparèrent ce beau jour de sa première Communion du jour, plus beau encore, de sa bienheureuse mort...

L'attachement d'Anne de Guigné à l'Eucharistie. Sa ferveur ne s'expliquait que par des grâces de choix.

L'Eucharistie! ah! voilà bien, N. T. C. F., le grand secret des âmes saintes! Elle est leur nourriture comme à toutes les autres, mais plus et mieux qu'aux autres, elle est pour elles « force » et elle est « vie »! Et comme c'est la force même de Dieu et la vie divine qu'elle leur communique, pourquoi et comment s'étonner que ce soit sur les hauteurs mêmes qu'elle les entraîne, vers ces « hauteurs inaccessibles » dont parle saint Paul, et où, lui, « le seul Souverain, le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs » (*I Tim:* VI, 16). se manfeste à ceux que dans son amour il veut élever jusqu'à lui?

Tout nous porte à croire qu'Anne de Guigné fut de ces âmes-là, et si l'on en peut concevoir quelque étonnement, ce n'est certes pas du fait de l'emprise divine elle-même : les âmes n'ont pas d'âge devant Celui qui est l' « Eternel » et leurs années terrestres ne comptent pas pour lui, pour qui « mille ans sont comme un jour » ! (*Ps.* LXXXIX, 4.) — Mais c'est de ce que cette enfant privilégiée ait su attacher un si haut prix à la grâce de participer au divin banquet, dans un âge qui d'ordinaire n'est pas encore celui de la pleine raison.

Cet attachement d'Anne de Guigné, à l'Eucharistie n'est donc explicable, croyons-Nous, que par une grâce très spéciale, grâce qui illumine l'intelligence et la fait pénétrer jusque dans les profondeurs des vérités qui pour d'autres restent ensevelies sous d'impénétrables voiles, grâce qui donne en même temps à la volonté des puissances supérieures pour chercher et poursuivre le bien, saisi déjà dans toute sa complaisance par l'intelligence, grâce qui allume enfin dans le cœur des élans irrésistibles vers l'objet aimé, c'est-à-dire vers Dieu lui-même.

Voilà la grâce exceptionnelle qui Nous semble expliquer l'insatiable faim dont l'enfant se sentait dévorée : Communier ! Recevoir Jésus ! Posséder Jésus ! Etre avec Jésus ! Ici encore, c'est l'appel passionné de saint Paul que sans le savoir elle répétait dans ses ardents désirs de l'Eucharistie.

C'est seule cette même grâce qui, dans un âge si rebelle aux longs recueillements, expliquerait aussi, selon Nous, les impressionnantes ferveurs de la chère petite communiante. Pour elle, rien n'existait plus à partir du moment où le prêtre avait déposé sur ses lèvres la sainte Hostie. Jésus seul ! Tout lui demeurait alors étranger. Une incroyable puissance de recueillement concentrait toute sa vie au dedans d'elle-même, dans ce tabernacle où Jésus venait de descendre pour régner. Lui seul comptait : tout le créé disparaissait dans la possession paisible et triomphante de son Maître. Que de fois, dans cette église d'Annecy-le-Vieux — où sa place reste marquée, comme un grand souvenir dont on ne veut pas perdre la trace — il a fallu la reconduire de la table de communion jusqu'au banc familial ! Laissée seule, elle eût été incapable physiquement de franchir ce court espace. Elle ne voyait plus rien ; elle n'entendait plus rien : Jésus, et Jésus seul ! Peut-on dire qu'ils sont de la terre les recueillements qui atteignent ce degré d'intensité ? Que de fois aussi, il fallut d'autorité interrompre les actions de grâces, dans lesquelles, ramenée à sa place, elle s'abîmait, immobile et muette ! Elle y eût passé la journée entière. Ici encore, n'est-on pas en droit de se demander si cette ferveur si rare — même chez des âmes depuis longtemps livrées aux plus ardentes pratiques de l'ascèse chrétienne — a d'autre explication possible qu'une grâce de choix, telle que Dieu n'en accorde qu'à ses privilégiés ?

Son amour de la souffrance pour le rachat des pécheurs.

La même question se pose en face d'un autre phénomène, qui, à partir de cette « conversion » de la petite Anne à 6 ans, devint et, de plus en plus, de degré en degré, jusqu'à sa mort, la caractéristique très spéciale de sa physionomie morale. Nous voulons parler de son amour de la souffrance, dans un but très précis : la conversion des pécheurs.

L'amour de la souffrance, comme moyen, pour obtenir que Dieu soit moins offensé, que les pécheurs se convertissent, voilà, certes, une disposition d'âme qui suppose une conscience très nette de ce qui est dû à Dieu, bienfaiteur des hommes, une connaissance très nette également des justices divines et des expiations qu'elles exigent impérieusement, une science aussi très claire du rôle de la souffrance unie au sacrifice du Christ rédempteur pour procurer ces effets, une volonté très ferme enfin de se livrer à Dieu, en union avec lui, de lui prêter en soi-même comme une humanité de surcroît dans laquelle il puisse, lui, le Christ ressuscité, qui ne peut plus mourir (*Rom.* VI, 9.) accomplir ce qui manque à sa passion pour le salut du monde ! (*Coloss.* I, 24.)

Une telle disposition, disons-Nous, suppose dans une âme l'activité transcendante du Saint-Esprit et de ses dons. Elle est le fait des grandes âmes, de celles-là seulement que leurs longs et laborieux efforts, en union avec la grâce divine, ont rendues enfin victorieuses d'elles-mêmes et des tendances de la nature déchue. Ces âmes-là, si loin du commun des mortels, nous devons, nous autres, du fond des basses vallées où nous cheminions péniblement, chargés de nos misères et de nos lâchetés, les chercher très haut, jusque sur les sommets de la vertu et de l'amour vainqueur, où elles se profilent en plein ciel !

Eh bien ! tout Nous porte à croire que la petite Anne de Guigné doit être comptée parmi ces grandes âmes dans lesquelles triomphe l'esprit de Dieu et qui, en toutes choses, suivent docilement ses inspirations, sans les contrarier jamais.

Merveille, dira-t-on, surtout dans un enfant, naturellement inconstant et volage ?

Merveille, assurément, mais comment ne pas la reconnaître en elle quand on constate, à partir de sa première Communion jusqu'à sa mort, ses constants progrès dans toutes les vertus ; quand on voit les admirables transformations de son âme, qui, sans jamais se reprendre, donne chaque jour de plus étonnants exemples de patience, de douceur, de charité, de dévouemet envers tous et pour tous ; quand on la suit dans ces ascensions successives qui l'établirent, semble-t-il, dans un état stable de perfection si supérieure à son âge que tous en sont frappés et qu'à l'annonce de sa mort un seul cri s'échappe spontanément de toutes les lèvres : « La petite sainte est morte !... »

Mais il y a plus et mieux encore.

Cette action triomphante de l'Esprit-Saint et de ses dons, Nous la remarquons surtout dans cet amour de la souffrance que Nous signalons tout

à l'heure. Des sacrifices isolés peuvent n'être que la marque d'une ferveur passagère. Il n'en est plus de même si l'amour de la souffrance et du sacrifice, si le souci de ne rien omettre de ce qui est pénible, douloureux, de tout ce qui coûte à la nature devient une attitude habituelle de l'âme, cherchant dans ces immolations volontaires une plus grande glorification de Dieu.

Or, il est stupéfiant vraiment de voir qu'elle place Anne de Guigné a voulu donner dans sa vie à la souffrance ! Non seulement elle ne la fuyait pas, mais elle l'acceptait posément, résolument. A la douleur elle ne se contenait pas de faire bon visage : on peut dire en toute vérité qu'elle l'aimait ! Elle l'aimait, non pas certes pour elle-même, mais dans un but surnaturel, qui donne bien d'ailleurs tout son sens à cet amour héroïque : la conversion des pauvres pécheurs ! Dans ses petites notes, elle écrivit un jour cette phrase : « On a bien des joies sur la terre mais elles ne durent pas ; celle qui dure, c'est d'avoir fait un sacrifice ! » De sacrifices souvent recherchés, toujours joyeusement acceptés, elle a rempli sa vie. La souffrance, elle l'a aimée comme les autres enfants de son âge aimaient les douceurs et ce n'est pas sans une émotion poignante qu'on put la voir sur le lit où elle allait mourir dans d'atroces souffrances supplier avec larmes son infirmière de ne pas lui faire une piqûre, qui devait quelque peu endormir sa douleur, et cela, dans l'intention bien marquée de savourer toute sa souffrance, de boire lentement, à longs traits, jusqu'à la lie, son calice « pour la conversion des pécheurs » !

Privilégiée de Dieu, Anne de Guigné a répondu à ses avances et à ses grâces.

Telle fut dans ses grandes lignes la physionomie morale d'Anne de Guigné. Ce n'est ni sa vie que Nous voulons raconter ici, ni même un portrait complet que Nous entendons tracer d'elle. Nous pensons toutefois en avoir suffisamment éclairé les traits principaux, pour montrer que si cette enfant fut une privilégiée de Dieu, elle sut incontestablement répondre à ses avances et à ses grâces d'une manière qui dépassa de beaucoup la mesure ordinaire des âmes de bonne volonté.

Lorsque le Pape Pie X, de sainte mémoire, promulgua ce décret, si justement qualifié de « libérateur », par lequel il levait les barrières qui empêchaient les petits enfants d'approcher de la Table sainte, il prononça cette parole qui sur ses lèvres prend des accents de prophétie : « Il y aura des saints parmi les enfants ! » Par là il entendait bien : des saints, c'est-à-dire des « héros » dans l'amour de Dieu et à son service. Il n'envisageait pas seulement parmi eux des pieux et des fervents. Les « saints » sont, en effet, quelque chose de beaucoup plus. Leur piété, leur ferveur à eux, sont faites non pas de quelques élans passagers, si édifiants soient-ils : elles sont la marque très spéciale d'un état supérieur où l'âme, à force de courage et de généreuse collaboration à la grâce divine, s'est enfin établie dans la pratique habituelle des plus hautes vertus, dans la possession chèrement acquise de la perfection chrétienne, et celle-ci suppose le total dépouillement de l'humain saisi, renouvelé, transfiguré par le divin, qui a pu, par là même, envahir son être tout entier.

Il y aura des saints parmi les enfants ! Quelle perspective consolante ! Quelle promesse radieuse !

Il y aura donc parmi eux des âmes qui, à peine écloses à la vie de ce monde, s'élèveront, par la grâce de Dieu, jusqu'à ces hauteurs que nimbe la glorieuse auréole des bienheureux et des saints. C'est Pie X qui l'a affirmé, et il s'y connaissait bien, lui, en sainteté !

Anne de Guigné est-elle une sainte ? Des faits merveilleux.

Anne de Guigné est-elle du nombre de ces âmes élues ? Est-elle une « sainte » ?

Il ne Nous appartient pas de le dire. Cette haute mission, seule, la sainte Eglise de Rome, souveraine maîtresse des âmes, la peut remplir. Elle seule peut prononcer sur les cas de cette nature, car, seule, elle a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ les paroles de vie. Au Pontife de Rome seul il appartient de « lier ou de délier, d'ouvrir ou de fermer les cieux ». (*Matth.* XVI, 19.) En Fils très soumis mais très confiant, Nous Nous en remettrons à son Autorité suprême, et d'avance Nous soumettons Notre jugement au sien, qui seul est infaillible.

Il Nous appartient cependant de solliciter ce jugement souverain et, dans une certaine mesure, de le préparer.

C'est, en effet, dans Notre diocèse que le Seigneur a daigné placer le berceau et la tombe de cette enfant extraordinaire. Il a permis sans doute qu'elle meure loin de sa Savoie natale, à Cannes. De ce fait, Mgr l'évêque de Nice, de qui dépend cette ville, aurait tous les droits d'instruire cette Cause. Mais dans cette grave affaire Nous sommes en plein accord avec lui et c'est pour Nous un devoir très doux de le remercier de l'exquise bienveillance avec laquelle il a daigné répondre à Nos vœux, en Nous déléguant, afin que Nous puissions entreprendre ce grand œuvre qui intéresse son diocèse comme le Nôtre !

Cannes, disions-Nous, vit mourir Anne de Guigné. Mais Annecy-le-Vieux, qui l'avait vue naître et grandir, a l'honneur très apprécié de garder son tombeau, et cela Nous dicte Notre devoir.

C'est qu'en effet, Nos très chers Frères, son tombeau est glorieux !

L'admiration émue qui avait salué sa bienheureuse mort, bien loin de se ralentir avec le temps, s'est au contraire singulièrement épanouie, en un élan immense de confiance et de vénération, depuis ce jour. L'acclamation populaire avait dit d'elle qu'elle était « morte en odeur de sainteté », pour employer l'expression commune, à laquelle Nous ne voulons d'ailleurs pas attacher ici une signification officielle. La Providence a voulu que, contrairement à ce qui se passe pour tant d'autres de ces grands morts, qu'accompagne à leur demeure dernière la respectueuse vénération des peuples, l'oubli ne se soit fait ni sur la mémoire de cette petite enfant de dix ans, ni sur son tombeau... Sa mémoire demeure en bénédiction ; son tombeau est vite devenu un lieu de pèlerinage, où beaucoup de détresses viennent implorer le réconfort, où beaucoup d'espérances viennent trouver le secours !

Ce mouvement s'étend, il s'amplifie dans le temps et à travers l'espace. Ce ne sont pas seulement ses compatriotes qui réclament pour leurs affaires temporelles ou spirituelles l'assistance de cette humble morte. Des étrangers s'y empressent avec une égale confiance. Les prières qui montent vers elle, ardentes, s'expriment un peu dans toutes les langues, comme les traductions qui portent, jusqu'aux extrémités de la terre, le simple mais si fortifiant récit de sa courte histoire. Et à ces prières, un peu partout il semble qu'il y ait des réponses de l'au-delà, des grâces, très spécialement des grâces parfois étonnantes, de conversions. N'est-ce pas très

touchant quand on songe aux souffrances qu'elle supporta d'un cœur si fort alors qu'elle vivait ici-bas, pour ramener à Dieu les pécheurs endurcis ? Des grâces d'un autre ordre, assure-t-on, seraient aussi obtenues par son intercession, dont certaines atteindraient ce caractère merveilleux qui fait tout naturellement penser à une intervention directe de l'au-delà.

Introduction de la Cause devant l'officialité diocésaine.

Quel crédit attacher à ces faits ? Sont-ils des témoignages irrécusables, qui montreraient qu'Anne de Guigné — comme celle qu'on appela « la petite Sœur » avant de la glorifier sous le nom béni de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus — passe, elle aussi, « son ciel à faire du bien sur la terre » ?

L'Eglise, un jour, s'il plaît à Dieu, répondra à ces questions...

Encore une fois, Nous ne voulons que préparer sa tâche, en remplissant celle qu'il est de Notre devoir d'entreprendre, en vertu de Notre autorité ordinaire.

Répondant donc à tant de vœux qui Nous sont exprimés ; jugeant qu'il convient de ne pas retarder plus longtemps désormais les premières informations juridiques, tout spécialement dans le but de recueillir officiellement les dépositions de témoins vivants très autorisés, mais qui, dans quelques années peut-être, auront rejoint là-haut l'enfant qu'ils ont connue et tant admirée, Nous voulons, sans plus attendre, commencer le procès diocésain de « la servante de Dieu Anne de Guigné ».

Daignent nos saints de Savoie faciliter Notre tâche !

Daigne le Seigneur, dont Nous cherchons uniquement la gloire, Nous éclairer et Nous assister !

ORDONNANCE

A ces causes,

Le saint Nom de Dieu invoqué et après avoir longuement imploré ses lumières, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article I. — A Notre demande, a été régulièrement constitué et agréé par la Sacrée Congrégation des Rites, en qualité de postulateur de la cause, en Cour de Rome (can. 2006 § 2.), Mgr François-Xavier Hertzog, protonotaire apostolique, procureur général de la Compagnie de Saint-Sulpice.

Sur Notre désignation, Mgr le postulateur a nommé vice-postulateur de la Cause, M. le chanoine Joseph-Francis Mugnier, directeur à Notre grand séminaire.

Article II. — En vertu de Notre autorité épiscopale ordinaire et — autant que le droit — par la délégation reçue, Nous constituons, par les présentes lettres, un tribunal chargé officiellement d'enquêter sur les vertus d'Anne de Guigné, sur la renommée de sainteté dont est entourée sa mémoire, sur les grâces enfin de toute nature qu'on prétend obtenues par son intercession.

Article III. — Ce tribunal aura son siège à Annecy, dans Notre demeure épiscopale. Il y tiendra ses séances, aussi nombreuses qu'il sera nécessaire et y convoquera, pour être entendus sous la foi du serment, tous les témoins qu'il jugera utiles pour l'instruction de la Cause.

Article IV. — Il pourra, dans ce même but, d'accord et avec l'autorisation de Nosseigneurs les évêques, susciter les dépositions de témoins étrangers au diocèse.

Article V. — Ce tribunal, dont Nous Nous réservons à Nous-même la présidence, sera composé comme il suit (can. 2040) :

Président : Mgr l'évêque.

Juge délégué : M. le chanoine Joseph Mogenet, vicaire général.

Juges assesseurs : M. le chanoine André Trincat ; M. le chanoine François Cuttaz, supérieur du grand séminaire.

Promoteur de la foi : M. l'abbé Benoît, directeur au grand séminaire.

Notaire : M. l'abbé Joseph Chavanne, directeur au grand séminaire.

Curseur : M. l'abbé Léon Doche, secrétaire particulier de Mgr l'évêque.

Article VI. — Nous faisons une obligation grave de conscience (can. 2042, 2048) à tous ceux de Nos diocésains qui pourraient posséder quelques écrits, notes, lettres ou autres d'Anne de Guigné de les verser entre Nos mains — au moins par copies déclarées authentiques — dans les deux mois qui suivront la publication de cette lettre.

Nous adressons la même prière à tous ceux qui, hors de Notre docèse, posséderaient quelques documents de ce genre.

Article VII. — Enfin, vu la gravité et l'importance de l'œuvre que Nous entreprenons, destinée à procurer la gloire de Dieu, mais qui — si, comme Nous l'espérons, la divine Providence la conduit jusqu'au terme — serait pour Notre cher diocèse un tel honneur, Nous sollicitons très instamment les prières de tous Nos diocésains, des prêtres et des fidèles et tout spécialement de Nos communautés religieuses. Que tous, par leurs prières, leurs sacrifices, leurs communions s'unissent à Nous pour obtenir du Seigneur que sa sainte volonté soit faite et que sa gloire soit procurée, par la glorification de cet enfant privilégiée, pour l'honneur de la sainte Eglise et pour le bien des âmes, particulièrement des petits enfants admis, dès l'âge le plus tendre, comme la petite Anne, au bonheur de la communion précoce !

Et sera Notre lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de Notre diocèse.

Donné à Annecy, sous Notre seing, sous le sceau de Nos armes et le contre-seing du chancelier de Notre évêché, le 21 janvier 1932, en la fête de sainte Agnès, modèle des vierges.

† Florent-Michel-Marie,
évêque d'Annecy.

II — Guy de Fontgalland

Ordonnance de S. Ém. le card. Verdier, archev. de Paris (27. 3. 32)

De la *Semaine religieuse de Paris* (2. 4. 32), sous le titre « Ordonnance de S. Em. le cardinal Verdier instituant un tribunal diocésain pour instruire la cause de béatification du serviteur de Dieu Guy de Fontgalland. »

Nous, Jean Verdier, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, cardinal-prêtre de la Sainte Eglise romaine, du titre de Sainte-Balbine, archevêque de Paris,

Considérant que le nom du jeune Guy de Fontgalland, mort à Paris, à l'âge de 11 ans, le 24 janvier 1925, est maintenant connu dans les deux mondes ;

— que cette renommée est attestée par plus de 25 000 lettres adressées à la famille ; par 55 biographies de l'enfant, dont 15 en français et 40 en vingt langues différentes, et par 415 articles de revues, 300 en français et 115 en langues étrangères : biographies et articles signés parfois de noms d'écrivains catholiques jouissant d'une particulière notoriété ;

Attendu que les auteurs des lettres signalées expliquent la renommée de cet enfant et la confiance qu'ils ont mise en sa médiation par des faveurs spirituelles ou temporelles, qu'ils attribuent à la puissance de son intercession auprès de Dieu ; — que cet enfant est l'objet de la vénération et de la confiance non seulement des enfants et des simples, mais aussi de savants et de lettrés, de nombreux prêtres et religieux voués à l'enseignement, ou adonnés à l'éducation de l'enfance dans le ministère paroissial, de directeurs et supérieurs de Séminaires, de maîtres de novices et de supérieurs généraux d'ordres religieux, de prélats enfin, occupant les plus hautes fonctions dans la hiérarchie ecclésiastique, comme l'établit le livre documentaire publié récemment sous le titre *La survie de Guy de Fontgalland* (1) ;

Attendu que de nombreuses pétitions, réunissant déjà 650 000 signatures, ont été envoyées au Saint-Siège, avec l'agrément des Ordinaires des lieux, pour demander la béatification de cet enfant ;

Vu particulièrement la supplique, ayant le même objet, qui a été adressée au Souverain Pontife par l'épiscopat brésilien réuni au mois d'octobre 1931, pour l'inauguration de la statue du Christ Rédempteur, à Rio de Janeiro, supplique revêtue de la signature de S. Em. le cardinal Lémé da Silveira Cintra, archevêque de Rio de Janeiro ; de S. Exc. Mgr Aloisi Masella, nonce apostolique auprès du gouvernement brésilien, et de 10 archevêques, 39 évêques et 500 prêtres brésiliens ;

Attendu que la confiance des fidèles en la puissance d'intercession de cet enfant semble avoir été récompensée, et est encouragée par des fruits de grâce de dévotion précoce envers la Sainte Eucharistie, la Sainte Vierge et le Pape, et par des vocations et des conversions nombreuses ;

Considérant que Nous ne pouvons garder plus longtemps le silence sur ces faits, mais qu'il faut, ou arrêter la confiance du peuple chrétien si elle est mal fondée, ou la rassurer et l'encourager si elle est légitime, et qu'il importe, dans ce dernier cas, de répondre à l'invitation de la Providence et d'honorer celui qu'elle aurait entendu glorifier.

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. — Un tribunal ecclésiastique, constitué conformément aux canons 1099 et suivants du Code de droit canonique, est chargé d'instruire la Cause de béatification du Serviteur de Dieu Guy de Fontgalland, mort à Paris, à l'âge de 11 ans, le 24 janvier 1925.

ART. 2. — Mgr François-Xavier Hertzog, protonotaire apostolique, procureur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, à Rome, a bien voulu accepter d'être le postulateur de cette cause.

Mgr le Postulateur a, par acte daté du 20 mars 1932, désigné comme vice-postulateur : M. le chanoine Joseph Grente, chanoine prébendé de Notre-Dame de Paris.

ART. 3. — En vertu de Notre autorité archiépiscopale ordinaire, et à la requête de Mgr le Postulateur et de M. le Vice-Postulateur, Nous avons décidé de constituer de la façon suivante le Tribunal chargé de faire le procès informatif sur la renommée de sainteté, la vie et les vertus du serviteur de Dieu Guy de Fontgalland, de sa sainteté et des faveurs et miracles attribués à son intercession :

Juge délégué : M. Pierre Pourrat, supérieur du Noviciat de Saint-Sulpice, dit « La Solitude ».

Juges assesseurs :

Le R. P. Joseph de Tonquédec, S. J., docteur en théologie ;

M. le chanoine Emile Sédillière, vice-official du diocèse de Paris, docteur en droit canonique ;

M. le chanoine Etienne Magnin, curé de Saint-Séverin, à Paris, docteur en droit canonique, ancien professeur de droit canonique à l'Institut catholique de Paris ;

M. le chanoine Roger Beaussart, directeur du Collège Stanislas.

Promoteur de la Foi : le R. P. Joseph Jolly, de la Congrégation du Saint-Esprit, professeur de droit canonique au Séminaire du Saint-Esprit.

Notaires : M. l'abbé Maxime Hua, licencié en droit canonique ;

M. l'abbé Henri Chappoullie, secrétaire de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Paris.

Ce tribunal siégera dans Notre demeure archiépiscopale.

ART. 4. — Le tribunal entendra, sous la foi du serment, les témoins cités par M. le Vice-Postulateur et tous ceux qu'il jugera à propos de faire citer lui-même, particulièrement ceux qui demanderont à déposer, soit en faveur de la Cause, soit en sens contraire.

ART. 5. — Ceux de Nos diocésains qui posséderaient quelques notes, lettres ou autres écrits du Serviteur de Dieu Guy de Fontgalland, devront les remettre au Secrétariat de Notre Archevêché, 30, rue Barbet-de-Jouy, dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente Ordonnance. S'ils désirent en conserver les originaux, ils devront en faire faire des copies certifiées authentiques par un notaire ecclésiastique.

Nous prions les personnes qui résident en dehors de Notre diocèse, et qui posséderaient quelques-uns des écrits visés au paragraphe précédent, de nous en donner communication dans les mêmes formes.

Donné à Paris, sous Notre Seing, le Sceau de Nos armes et le contre-Seing du Chancelier de Notre Archevêché, en la fête de la Résurrection glorieuse de Notre-Seigneur, le saint jour de Pâques, vingt-septième de mars de l'an de grâce mil neuf cent trente-deux.

† JEAN, Card. VERDIER,
archevêque de Paris.

Par mandement de Son Eminence :

ERN. MÉRESSE,
Chanoine honoraire, chancelier.

Communiqué officiel de S. Ém. le cardinal Verdier (19. 11. 32)

De la *Semaine religieuse de Paris* (19. 11. 32), sous le titre « Cause de béatification de Guy de Fontgalland » :

Le Tribunal diocésain constitué par l'Ordonnance de S. Em. le cardinal Verdier, archevêque de Paris, en date du 27 mars 1932, pour instruire la cause de béatification de Guy de Fontgalland, commence ses travaux.

(1) Vitte, éditeur, Lyon 1931.

N'ayant pas à faire d'Ordonnance pour la recherche des écrits de Guy de Fontgalland, Son Eminence, conformément aux prescriptions du canon 2043 § 1, appelle l'attention des fidèles sur les dispositions suivantes du *Code de Droit canonique* concernant les causes de béatification :

1° Dans les procès de béatification, les fidèles sont obligés, alors même qu'ils ne seraient pas cités comme témoins, de faire connaître ce qui leur paraît trait opposé aux vertus et aux miracles du serviteur de Dieu (can. 2023), pourvu toutefois qu'ils aient eu, comme l'indique le canon 2025, des relations habituelles avec le serviteur de Dieu, ou qu'ils aient connaissance d'un fait particulier concernant la cause.

2° Tous ceux qui ont eu avec le serviteur de Dieu quelques relations personnelles ou de vie commune doivent se faire connaître, car ils seront les premiers cités par le promoteur de la foi (can. 2024).

3° Les fidèles susmentionnés (aux §§ 1° et 2°), à moins qu'ils ne sachent déjà qu'ils seront cités comme témoins, doivent écrire à leur évêque. Ils lui exposeront brièvement les relations qu'ils ont eues avec le serviteur de Dieu ou les faits particuliers concernant la cause qu'ils connaîtraient. L'évêque transmettra leurs lettres au promoteur de la foi (1). Ceux qui ne savent pas écrire doivent dire ce qu'ils savent à leur curé, qui le communiquera soit à l'évêque, soit au promoteur de la foi.

Les religieux et les religieuses transmettront directement et sans intermédiaire leurs lettres cachetées soit à l'évêque, soit au promoteur de la foi, ou même à leur confesseur, qui les fera parvenir au plus tôt à l'évêque ou au promoteur de la foi (can. 2025).

L'observation des prescriptions précédentes est de la plus grande importance, puisque, aux termes du canon 2051, le procès informatif ne peut être terminé avant qu'elles aient été intégralement observées.

III — Le R. P. Jacques Berthieu,

de la Compagnie de Jésus

Ordonnance de S. Exc. Mgr Lecœur, év. de Saint-Flour (8. 8. 32) (1)

Nous avons reçu deux lettres relatives au R. P. Jacques Berthieu. Originaire de notre diocèse, où il exerça les fonctions ecclésiastiques de 1864 à 1873, il devint missionnaire de la Compagnie de Jésus à Madagascar et fut mis à mort par les ennemis de la religion chrétienne le 8 juin 1896.

La première de ces lettres nous est adressée par S. Exc. Mgr Fourcadier, évêque titulaire de Hippozaristus, vicaire apostolique de Tananarive, S. J. ; l'autre par le R. P. Boudou, de la même Compagnie, missionnaire, professeur au Grand Séminaire de Tananarive, dont le renom est si grand dans le monde des études historico-religieuses, spécialement relatives à la Russie.

Nous croyons devoir citer de longs passages de ces deux lettres, qui nous invitent à participer au procès canonique touchant le martyre du R. P. Berthieu.

---

(1) La *Semaine catholique de Toulouse* (21. 8. 32) reproduit une partie de cette ordonnance.

Première lettre. De S. Exc. Mgr Fourcadier :

... Nous nous préparons à commencer le procès canonique *de Martyrio* du R. P. Berthieu, né dans votre diocèse, d'une famille très chrétienne.

Il exerça d'abord le ministère dans deux de vos paroisses pendant une dizaine d'années. Puis il vint à Madagascar, où il passa vingt ans comme missionnaire. Il s'y trouvait pendant les guerres franco-hova 1883-86 et 1894-95... Il était très aimé des chrétiens. Les païens eux-mêmes le vénéraient.

Après la dernière guerre, en 1896, ses chrétientés furent envahies par les rebelles. Il ne dépendait que de lui de se mettre à l'abri derrière la ligne des troupes françaises qui tenaient campagne. Il ne le voulut pas Père de plusieurs centaines de chrétiens, pouvait-il les abandonner ? D'ailleurs, ministre de la paix, avaient-ils quelque chose à craindre de lui ? Ils ne craignaient pas ses armes, mais ils redoutaient sa présence, qui, pensaient-ils, devait réduire leurs devins et leurs idoles au silence.

Ils s'emparèrent de lui le matin du 8 juin 1896. Ils le frappèrent violemment, le dépouillèrent de ses habits, l'abreuvèrent d'outrages, l'entraînèrent en arrière et le fusillèrent, le soir, à 6 heures.

Sa mémoire est restée en vénération parmi nous et parmi les chrétiens. Une croix se dresse à l'endroit où il fut mis à mort. Une église commémorative dédiée à saint Jacques fut élevée dans le village où les bourreaux s'emparèrent de lui ; une autre dans le village le plus rapproché du lieu de son supplice. La plupart de ses meurtriers se sont convertis dans la suite et ont été baptisés !

Nous espérons fermement que sa cause aura une bonne issue. Le R. P. Boudou... bien connu dans le monde des écrivains, a été nommé postulateur de la Cause...

Nous n'oublions pas toutefois que le succès de cette entreprise dépend de Dieu tout d'abord. C'est pourquoi je viens la recommander à vos prières et, par vous, si vous le voulez bien, à celles de votre fervent diocèse. Je ne doute pas que vos chrétiens ne s'y intéressent vivement, pour la gloire de Dieu et des saints tout d'abord, mais aussi à cause de l'honneur légitime qui en rejaillira sur eux, si Dieu veut bien glorifier un de leurs compatriotes.

Deuxième lettre. — Du R. P. Boudou, E. J. (Extraits).

... A plusieurs reprises, on s'est ici occupé de cette très belle Cause. Presque aussitôt après la mort du P. Berthieu, Mgr Cazet fit recueillir, avec le concours de la famille du Père, tout ce qu'on put trouver de lettres écrites par ce dernier, et prendre des informations sur ses derniers moments. En 1917, une Commission instituée par Mgr de Laune enquêta sur les lieux et consigna, par écrit et sous la foi du serment, diverses informations, assez courtes mais précieuses, sur les vertus et la mort du vénéré missionnaire. Bien des contretemps, sans compter la guerre, ont obligé la Mission à s'en tenir là pour l'instant.

... L'an dernier (notre évêque) a mis la main au procès canonique concernant les vertus d'une chrétienne admirable, Victoire Rasoamanarivo. Bénéficiant de cette expérience, il n'a pas cru devoir différer davantage d'en faire autant pour le P. Jacques Berthieu. Nous osons même le croire et l'espérer, la Cause du P. B. marchera plus vite. N'est-il pas juste que les martyrs aient toutes les chances ?

Mgr Fourcadier a voulu m'instituer postulateur dans cette Cause... Les *Auctores probati* avertissent qu'une infirmation sur les *vertus* n'est pas indispensable ; mais qu'elle est souverainement utile dans le cas d'un martyr. Ce que nous savons ici, par tradition de famille, par

les témoignages des chrétiens, par les lettres du Père, suffirait à établir que ce fut un religieux et un missionnaire d'une vertu héroïque. Mais n'y aurait-il pas lieu de rechercher si, dans son diocèse d'origine, on n'a pas gardé un souvenir particulier des bons exemples qu'il paraît y avoir donnés ? Ses anciens condisciples, soit à Pleaux, soit au grand séminaire de Saint-Flour (il en sortit en 1864), doivent avoir tous disparu. Mais on aura peut-être conservé des notes sur son compte. De plus, de 1864 à 1873, date de son entrée au noviciat de Pau, il fut vicaire à Roanne Saint-Mary. Il peut se faire que les paroissiens de Roanne n'ait pas tous oublié les sept ans de vicariat du P. J. B.... Les témoins éventuels les plus âgés pourraient être priés de donner ou de laisser prendre par écrit (juré et signé) leurs précieux souvenirs...

Je ne doute pas, Excellence, que tout ce que je viens de vous dire ne vous donne une vraie joie. Le P. Jacques Berthieu aimait tendrement sa petite patrie et il en était très fier. La Providence a voulu qu'il l'illustrât par son sang versé. Nous avons le droit d'espérer qu'elle ne s'en tiendra pas là ; un jour viendra, sans tarder peut-être, où l'Eglise lui appliquera officiellement ces glorieuses paroles : *Hic est vere Martyr qui pro Christi nomine Sanguinem suum fudit...*

Pour répondre au désir exprimé d'une si touchante manière par S. Exc. Mgr Fourcadier et par le R. Père Promoteur, nous prions MM. les Curés (spécialement ceux de la région d'Aurillac, Roanne-Saint-Mary, Marmanhac, Yolet, Carlat, etc.) de s'informer s'il y a, dans leurs paroisses, des personnes ayant connu le R. P. Jacques Berthieu, ou ayant entendu citer de lui des faits intéressants, ou même ayant en leur possession des lettres de lui.

Après avoir demandé à ces personnes de prêter serment de dire la vérité, ils les prieront de mettre par écrit, ou bien ils écriront sous leur dictée leurs souvenirs et les renseignements relatifs au ministère et aux vertus de notre pieux compatriote.

Cette pièce, signée de M. le curé et de la personne interrogée, sera adressée à Mgr le vicaire général Delort (évêché de Saint-Flour).

Prions Dieu de bénir cette Cause et tous ceux qui s'en occupent, pour la gloire de Dieu et de son Eglise et pour l'honneur de notre diocèse.

Fait à Saint-Flour le 8 août 1932.

† Paul,
évêque de Saint-Flour.

ASSOCIATIONS DE PIÉTÉ

« Heure de prière pour les prêtres »

De la *Quinzaine rel. de Chambéry* (26. 8. 32) :

S. Exc. Mgr l'archevêque recommande et bénit l'œuvre excellente de la pieuse Union de l'Heure de prière pour les prêtres. Il encourage ses diocésains à faire partie de cette association si utile pour attirer sur le ministère des prêtres les bénédictions du ciel.

But. — Les membres de la pieuse Union de l'Heure de prière pour les prêtres — sous le patronage de la Très Sainte Vierge Marie, Reine des prêtres — se proposent comme but d'obtenir par leurs prières et leurs actes de mortification et de charité chrétienne, d'abondantes grâces aux prêtres et missionnaires, afin de les aider dans le saint et fructueux accomplissement de leur sublime ministère.

Conditions. — Pour devenir membre de cette pieuse Union, il est requis :

1° De s'appliquer d'une manière spéciale à la vie intérieure ainsi qu'à l'esprit de mortification et de prière ;

2° De réciter tous les jours deux fois la « prière pour les prêtres » ci-jointe, approuvée et enrichie d'indulgences par plusieurs cardinaux et évêques ;

3° De faire une heure d'adoration, déterminée pour chacun des membres, devant le saint Tabernacle, chaque samedi qui précède le troisième dimanche du mois ;

4° De s'approcher de la sainte Communion le troisième dimanche du mois pour la sanctification des prêtres ;

5° De sanctifier spécialement le samedi des Quatre-Temps par la prière et par des actes de mortification et de charité chrétienne ;

6° De propager selon leurs moyens l'œuvre de la prière pour les prêtres et la formule de prière elle-même.

Avantages spirituels. — 1° Indulgence plénière aux conditions ordinaires, à tous les membres de la pieuse Union :

a) Toutes les fois qu'ils passeront leur heure déterminée devant le Tabernacle ;

b) A chacun des jours de fête suivants : Fête-Dieu ; Annonciation (25 mars) ; Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge Marie (19 mars) ; Saint François d'Assise (4 octobre) ; Saint Antoine de Padoue (13 juin) ; Saint Pascal Baylon (17 mai); Saint Jean-Marie Vianney (9 août); Saint François-Xavier (3 décembre) ; Sainte Claire d'Assise (12 août) ; Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus (3 octobre).

2° Une indulgence partielle de 300 jours au samedi des Quatre-Temps, toutes les fois que les membres de l'Heure de prière pour les prêtres poseront un acte de dévotion ou de charité chrétienne avec un cœur contrit et aux fins de la pieuse Union.

Prière pour les prêtres.

L'esprit de sacrifice, ô mon Dieu, versez-le dans la plénitude sur vos prêtres. C'est leur gloire autant que leur devoir d'être des victimes, de se consumer pour les âmes, de vivre sans joies humaines, de subir souvent la méfiance, l'injustice de la persécution. Qu'ils songent à ce qu'ils disent chaque jour à l'autel : « Ceci est mon sang... » Qu'ils y songent et qu'ils se l'appliquent. « Je ne suis plus moi, je suis Jésus, et Jésus crucifié ; je suis comme le pain et le vin, une substance consacrée qui a cessé d'être elle-même ! »

O mon Dieu ! je brûle du désir de la sanctification de vos prêtres ; je voudrais que toutes ces mains consacrées qui vous touchent fussent des mains amies dont le contact est doux ; et que ces bouches qui prononcent à l'autel des paroles si sublimes ne se ravalent jamais aux formules triviales ! Qu'ils gardent dans toute leur personne l'habitude de leurs nobles fonctions. Que chacun les trouve simples et grands comme l'hostie ; accessibles à tous et supérieurs aux autres hommes.

O faites qu'ils emportent de la messe d'aujourd'hui la soif de la messe de demain et que, pleins eux-mêmes de ce qu'ils donnent, ils aient la grâce de le communiquer largement aux autres...

Nous accordons 50 jours d'indulgences toutes les fois que les fidèles réciteront cette prière avec dévotion.

Imprimatur :
Gandæ, 17 Aprilis 1931.
C. Van Crombrugghe,
Vic. gén.

Imprimi potest
Trudonopoli, 2 Maii, 1931.
P. Cherubinus Vromans, O. F. M.

S'adresser à Gand (Belgique), Œuvres franciscaines, rue de l'Incendie, 11, où la pieuse Union de l'Heure de prière pour les prêtres a été érigée canoniquement et a son siège primaire.

Les Œuvres postscolaires laïques en 1929-1930 et 1930-1931

RAPPORT DE M. MAURICE ROGER au ministre de l'Instruction publique.

Le Journal Officiel *du* 15 *novembre* 1931 *a publié en annexe le « Rapport sur les œuvres complémentaires de l'école publique en* 1929-1930 *et* 1930-1931 *adressé à M. Mario Roustan, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par* M. MAURICE ROGER, *inspecteur général de l'Instruction publique ». En raison de sa longueur* (60 *colonnes compactes du* Journal Officiel), *nous ne pouvons songer à publier ce document en entier. Nous nous bornons à en reproduire les passages essentiels, en donnant une analyse de ceux qui présentent moins d'intérêt* (1).

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport sur les œuvres complémentaires de l'école publique établi, comme les années précédentes, d'après les résultats de l'enquête annuelle complétés par ma documentation personnelle (2).

Ce travail porte sur les exercices 1929-1930 et 1930-1931. Le retard qui m'était imposé par l'attente de la documentation sur l'éducation des adultes à l'étranger n'était pas sans inconvénient. Il a paru nécessaire de renoncer à cette pratique et de ne pas différer la publication de chiffres et de faits dont l'actualité est un des principaux intérêts. [...]

Comme les années précédentes, les œuvres complémentaires de l'école, dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ne figurent pas ici, faisant l'objet d'un rapport spécial.

PREMIÈRE PARTIE

Œuvres d'enseignement

I. — Cours d'adolescents et d'adultes.

Statistiques.

DÉSIGNATION	1928-1929	1929-1930	1930-1931
Nombre de cours :			
Hommes	12 231	11 768	10 764
Femmes	6 394	5 819	5 179
Cours mixtes	3 405	3 356	2 996
Totaux	22 030	20 942	18 939
Nombre de maîtres :			
Instituteurs	15 057	14 445	13 147
Institutrices	12 161	11 218	10 448
Totaux	27 218	25 663	23 695
Nombre d'auditeurs inscrits:			
Hommes	203 629	188 980	167 922
Femmes	85 511	76 167	70 301
Totaux	289 140	265 147	238 293
Nombre d'auditeurs assidus:			
Hommes	166 705	155 780	140 015
Femmes	71 423	65 174	59 727
Totaux	238 128	220 954	199 742

Parmi les œuvres complémentaires de l'école, seul le cours d'adultes est en déclin. Les autres sont en progrès. Nous tenons à le dire tout de suite pour ne pas laisser étendre à l'ensemble l'impression défavorable laissée par ces statistiques.

De plus, pour avoir le total des adolescents recevant un enseignement postscolaire, il faut tenir compte de ceux qui fréquentent les cours obligatoires industriels et commerciaux. Comme nous le verrons, leur nombre dépasse 200 000.

Il n'en est pas moins vrai que, dans beaucoup de localités, aucun enseignement complémentaire de l'école n'est donné, et cela sans compensation quelconque.

Les témoignages indiquant un progrès des cours d'adultes sont exceptionnels. [...]

Quelles sont les causes du recul constaté ? Des réponses à l'enquête faite par M. Maurice Roger auprès des inspecteurs primaires, il résulte qu'il faut les voir dans la dénatalité causée par la guerre, l'attrait des plaisirs faciles (bals, cinémas, cafés), l'éloignement de l'école et la dispersion des rares adolescents ruraux, l'indifférence vis-à-vis de l'instruction, le peu d'intérêt de certains programmes d'enseignement, et aussi, s'il faut en croire certaines

(1) La *Documentation Catholique* a reproduit les rapports sur les œuvres postscolaires laïques publiés depuis la guerre : on trouvera dans le t. 25, col. 909-944 et 1075-1080, le précédent rapport (1928-1929) ; t. 23, col. 1627-1664, le rapport de 1927-1928 ; t. 22. col. 89-122, celui de 1926-1927 ; t. 20, col. 985-1017, celui de 1925-1926 ; t. 18, col. 871-896, 1063-1078, celui de 1924-1925 ; t. 16, col. 553-576, 623-632, celui de 1923-1924 ; t. 14, col. 289-320, celui de 1922-1923 ; t. 12, col. 481-512, celui de 1921-1922 ; t. 8, col. 283-302, 349-356, celui de 1920-1921, avec, col. 283, note 1, la liste des rapports antérieurs depuis 1897 et les références aux numéros des *Questions Actuelles* et de la *Documentation Catholique* qui les ont reproduits. (Note de la *D. C.* — Sauf indication contraire, les notes sont de l'auteur.)

(2) Pour permettre les comparaisons, nous indiquons les dates auxquelles les rapports ont paru depuis la dernière année normale ; 1914-1915, *J. O.* du 2 juillet 1915 ; 1915-1916, *J. O.* du 10 juin 1916 ; ces deux rapports dus au regretté Edouard Petit ; 1916-1917, *J. O.* du 3 oct. 1917 ; 1917-1918, *J. O.* du 19 déc. 1918 ; 1918-1919, *J. O.* du 2 déc. 1919 ; 1919-1920, *J. O.* du 6 avril 1921 ; 1920-1921, *J. O.* du 25 juin 1922 ; 1921-1922, *J. O.* du 10 août 1923 ; 1922-1923, *J. O.* du 18 nov. 1924 ; 1923-1924, *J. O.* du 6 oct. 1925 ; 1924-1925, *J. O.* du 30 nov. 1926 ; 1925-1926, *J. O.* du 28 oct. 1927 ; 1926-1927, *J. O.* du 4 oct. 1928 ; 1927-1928, *J. O.* du 24 nov. 1929 ; 1928-1929, *J. O.* du 16 nov. 1930.

réponses au questionnaire, l'hostilité du clergé, « qui combat avec acharnement toute tentative laïque » (*Le Puy*, 2e circ.), ou « qui monte immédiatement une organisation similaire adverse, comme à R..., ou ferait signer aux jeunes gens l'engagement de ne plus fréquenter ces cours, comme à M... » (*Ornans*, Doubs).

Au reste, on constate en maints endroits que le succès du cours d'adultes est fonction du caractère utilitaire, pratique, que revêt l'enseignement qui y est donné, par exemple, l'enseignement ménager et la couture pour les jeunes filles, l'enseignement agricole ou professionnel pour les jeunes gens. Et c'est en s'inspirant des constatations qu'ils ont pu faire que les inspecteurs primaires sont à peu près unanimes à souhaiter une transformation du cours d'adultes.

1930-1931. — « Pour retenir les auditrices au cours d'adultes, il faudrait approprier celui-ci étroitement aux besoins de l'auditoire ; il faudrait lui offrir un enseignement attrayant que ne peuvent remplacer ni les travaux de la maison ni ceux de l'atelier : *enseignement ménager*, *hygiène*, *puériculture*, *lecture*, *correspondance*, *comptabilité familiale*, enseignement compris d'une manière pratique et *moderne*. Pour cela, il nous manque : 1° des installations convenables (cuisine et salle spéciales) : 2° du matériel d'enseignement (outillage culinaire, fers à repasser, bibliothèques, cinémas) ; 3° un personnel adapté à cet enseignement. Ardennes, *Charleville* (dir. de l'E. N.). » — « La forme traditionnelle des cours d'adultes peut encore, à défaut de la postécole obligatoire tant attendue, rendre de grands services, à condition que les maîtres adaptent étroitement leur enseignement aux besoins réels et immédiats de leurs auditeurs. Creuse, *Aubusson*. » — « Les cours d'adultes qui se bornent à donner un enseignement général sont de plus en plus délaissés. Haute-Loire, *Le Puy* », etc.

Cette double orientation du cours d'adultes, culture et profession, avait été nettement indiquée dans la circulaire du 4 décembre 1926, qui, s'appuyant sur le premier article de la loi Astier, recommandait l'ouverture de cours d'adultes où l'enseignement général ne fût pas séparé de l'enseignement professionnel. C'est avec un vif plaisir que, dans un rapport de M. l'I. A. d'Ille-et-Vilaine (1930) nous lisons les lignes suivantes : « A différentes reprises j'ai attiré l'attention du personnel enseignant sur l'intérêt que pouvait présenter, au profit des cours d'adultes, la circulaire du 4 décembre 1926 sur les cours professionnels. Loin de nous l'idée de vouloir créer un enseignement du soir obligatoire, alors que la loi sur la fréquentation scolaire n'est pas encore généralement appliquée. Néanmoins, il a été possible, dans un certain nombre de communes, de grouper quelques apprentis pour leur donner tout d'abord un enseignement général, puis des leçons adaptées aux besoins professionnels. Bien plus, certains industriels et entrepreneurs se sont décidés, ainsi que le permettaient les instructions ministérielles, à subventionner les cours organisés par les instituteurs et à solliciter du comité départemental de l'enseignement technique une exonération correspondante sur leur taxe d'apprentissage. Je signalerai, en particulier, les cours de Dinard et de Saint-Malo qui sont suivis par de nombreux apprentis menuisiers, ajusteurs, peintres, sculpteurs, électriciens. A Dinard les industriels ont offert leur concours financier pour permettre à la municipalité de créer un atelier. A La Fresnais le nouveau directeur de l'école s'est efforcé de répondre au triple besoin d'une population maritime, artisane et rurale en organisant des cours postscolaires agricoles, des conférences de technologie du bois et du fer et un certain nombre de cours préparatoires aux examens de la marine marchande. Tous ces cours ont été suivis par près de 200 élèves. »

On ne saurait trop louer de pareilles expériences. Le cours d'adultes servant à la fois à développer la culture générale, à préparer au métier, à fournir les notions techniques que, dans n'importe quelle profession, la pratique ne donne pas, cette formule doit s'imposer partout, à la ville comme à la campagne et sur le littoral. Il est regrettable que la circulaire du 4 décembre 1926 n'ait pas été plus largement appliquée. Seulement, pour cette œuvre complexe, on ne saurait compter sur le seul instituteur ayant la charge de l'école du jour. Les forces et la compétence ont des limites. On aura beau préparer les maîtres à donner l'enseignement agricole, comme on le fait aujourd'hui, à donner l'enseignement industriel et maritime, comme on y sera conduit demain — et déjà, pour l'enseignement maritime, la préparation est faite dans quelques écoles normales — on n'obtiendra pas de résultats en maintenant le régime actuel des cours d'adultes. Ce qui a été en partie réalisé pour les cours professionnels doit être étendu aux autres formes de l'activité économique. Comme le dit M. l'I. P. de *Rethel*, « en définitive, le malaise dont souffrent les cours d'adultes est une plaie d'argent. Une démocratie qui se respecte se doit à elle-même de faire les sacrifices nécessaires pour la guérir (1930-1931) ».

En regard de la défaveur qui paraît s'attacher aux cours d'adultes proprement dits, il convient de noter l'intérêt dont jouissent au contraire les autres œuvres postscolaires. Il semble bien, au surplus, qu'il n'y ait là qu'un simple déplacement d'activité.

Le cours d'adultes n'est pas déserté uniquement pour un motif utilitaire. Souvent, on n'y vient pas parce qu'on s'y ennuie. De là, l'effort de nos maîtres pour introduire dans l'éducation des adolescents et des adultes des éléments récréatifs ; de là le développement des autres œuvres complémentaires de l'école. Ce déplacement d'activité apparaît quand on examine l'ensemble des œuvres complémentaires dans un département spécialement actif. Dans l'Yonne, en dehors des cours d'adultes, il n'est aucune de ces œuvres qui, sous l'impulsion de M. l'inspecteur d'académie, n'ait largement progressé. L'enseignement agricole, l'enseignement ménager, l'hygiène, le cinéma, les amicales, les patronages, les bibliothèques, l'éducation physique, les ouvroirs, les cantines, tout atteste que le dévouement du personnel ne s'est pas atténué et que l'effort postscolaire dépasse largement celui qu'indique la statistique des cours d'adultes.

En voici d'ailleurs quelques exemples particuliers :

1929-1930. — A *Charmes*, le directeur de l'école de garçons (deux classes), outre sa classe assure le fonctionnement des œuvres complémentaires suivantes : cours d'adultes (38 séances), 19 conférences avec cinéma, amicale, coopérative scolaire, jardin scolaire, fêtes scolaires (Aisne). Dans le même département, à *Béthancourt-en-Vaux* (311 habitants), le directeur de l'école mixte, secondé par sa femme, a ouvert un cours d'adultes (48 séances) suivi par 13 hommes et 8 femmes. L'école possède une salle de fêtes, un cinéma, un appareil à projection et un appareil de T. S. F. Elle a une amicale qui donne des fêtes dans la commune et hors de la commune. » A *Cros-Bas* (Lozère), hameau de la commune de *Chanac* qui, avec les fermes voisines, groupe 25 familles (110 à 115 habitants

l'institutrice, outre des conseils et des visites aux familles et aux malades, a ouvert un cours d'adultes (enseignement ménager, puériculture, français, chant), organisé deux fêtes scolaires, une classe promenade, créé une bibliothèque dont le fonds est complété par sa bibliothèque personnelle. Exemple touchant que j'ai à citer. [...]

1930-1931. — « Les cours aux adultes perdent de plus en plus de leur ancienne forme : ils deviennent des conférences ou causeries avec cinéma, T. S. F. ou projection fixe auxquelles sont conviés les adultes. Les fêtes scolaires deviennent de plus en plus nombreuses et leur succès est toujours assuré. Elles ont produit, cet hiver, plus de 4 000 francs de bénéfices nets aux organisateurs sommes qui profitent exclusivement à l'école et à ses œuvres. AIN, *Bourg* (nord) ».

« Cette dernière campagne a été marquée par un essor remarquable de toutes les œuvres auxiliaires de l'école. En particulier le nombre des cours d'adultes et des coopératives scolaires s'est accru dans une proportion inespérée. A signaler aussi la vogue des fêtes scolaires (36 contre 17 en 1928-1929) organisées même dans des communes de très faible importance et le chiffre élevé des sommes recueillies : *Crocq* (866 habitants) : 1 700 francs. *Lonvelade*, simple hameau de 200 habitants environ : 510 francs. Non seulement de nombreux maîtres ont été entraînés dans le mouvement, mais la plupart d'entre eux ont su conduire leurs œuvres diverses avec un sens profond du but à atteindre et des moyens à employer pour les faire vivre et prospérer. Selon moi, il faut voir dans cet engouement une nouvelle preuve de la ferveur et du zèle de nos maîtres et aussi un effet direct des dernières conférences pédagogiques qui ont porté justement dans le département sur les œuvres auxiliaires de l'école. CREUSE, *Aubusson*. » — « D'une manière générale, les cours d'adultes sont en régression ou vivent au ralenti. Par contre, les bibliothèques scolaires et communales, les séances récréatives, les représentations cinématographiques, les conférences avec projection, les auditions de T. S. F. ont toujours la faveur du public. Les réunions de jeunes filles ont été également plus nombreuses et plus suivies. LOT, *Gourdon*. » [...]

Programmes

Il n'est pas de circonscription où, d'après le témoignage de MM. les I. P., le cours d'adultes soit tenu à l'écart des réalités.

A la revision des notions fondamentales s'ajoute l'enseignement de connaissances pratiques avec très peu de changement d'une année à l'autre : lettres d'affaires, notions de droit civil ; questions de sciences, d'histoire et de géographie offrant un intérêt actuel : géométrie usuelle, technologie, dessin industriel, enseignement agricole, notions d'électricité, de droit usuel, de comptabilité; d'arpentage ; pour les filles spécialement, enseignement ménager, notions d'économie domestique, puériculture coupe, couture, etc.

Dans un certain nombre de cours, les auditeurs ont entendu expliquer le mécanisme des assurances sociales. Cette œuvre d'information aurait dû partout précéder l'application d'une loi encore aujourd'hui insuffisamment comprise. [...]

Cours pour illettrés.

Comme les années précédentes, l'enquête signale peu d'illettrés. Dans les pays de courte fréquentation, les adolescents en général, comme nous l'avons dit, reviennent à l'école jusqu'à seize ans pendant les mois d'hiver. Çà et là, on constate la répugnance des illettrés à venir étaler leur ignorance au cours d'adultes. Pourquoi, d'ailleurs, la postécole exercerait-elle sur eux plus d'attrait que l'école ? Mon précédent rapport offrait des renseignements sur cette question. Je n'y reviens pas. Je rappelle seulement que beaucoup d'enfants quittent l'école sans savoir grand'chose parce que, anormaux, ils n'ont pas rencontré l'enseignement spécial qui leur aurait permis de s'instruire.

A la suite de l'expérience qui avait été faite avec succès dans la Sarthe et qui avait montré les services que la gendarmerie peut rendre à la fréquentation scolaire, M. le ministre de la Guerre a donné les instructions suivantes (6 octobre 1930) :

« Sans qu'il en résulte aucun déplacement spécial, les gendarmes interpellent au cours de leurs tournées les enfants d'âge scolaire rencontrés pendant les heures de classe, leur demandent les motifs de leur absence de l'école et les signalent au commandant de brigade. Celui-ci, après s'être assuré que les enfants en question ne sont pas légalement dispensés de fréquentation scolaire, s'informe auprès de la famille ou du tuteur de l'enfant des motifs de l'absence et, si elle n'est pas due à un cas de force majeure, rappelle aux intéressés les prescriptions de la loi. Il agit de même à l'égard des familles des enfants qui lui seraient signalés par l'instituteur comme fréquentant irrégulièrement l'école.

« En cas d'absences injustifiées, prolongées ou fréquentes, le commandant de brigade dresse procès-verbal, en deux expéditions, des renseignements recueillis, et en adresse une expédition au préfet et l'autre à l'inspecteur d'académie. »

Si les résultats dus à cette mesure se confirment, le législateur, dans la loi que l'on attend, pourra demander non seulement à la gendarmerie, mais à tous les agents de la force publique de s'associer à la lutte contre l'analphabétisme. L'on aurait ainsi l'espoir de revenir, tout au moins, au pourcentage d'illettrés d'avant guerre : 4.3 p. 100, en 1910.

Cours pour jeunes soldats.

L'examen des conscrits continue à révéler, chez beaucoup d'entre eux, parfois une ignorance absolue, plus souvent l'oubli, non moins absolu, des notions apprises à l'école. [...]

« A *Belley*, des cours ont été faits aux soldats dits « illettrés » ; 20 jeunes gens les ont fréquentés avec assiduité. Mais tous savaient lire, écrire et calculer (niveau du cours élémentaire, 2e année). Deux même avaient le C. E. P. E... AIN (*id.*). »

Le nombre des jeunes soldats astreints à suivre les cours est impressionnant : « Cours d'illettrés aux soldats de la garnison de *Sathonay*. Cours bien organisé, fait par trois instituteurs, aidés d'instituteurs sous les drapeaux, fréquenté annuellement par 240 recrues. AIN, *Trévoux*. »

En général, pour les deux années, l'impression est favorable. Les cours, favorisés par l'autorité militaire, ont été régulièrement suivis.

« Des cours pour soldats illettrés ont fonctionné pendant la saison dernière dans les garnisons de *Rennes* et de *Saint-Malo*. Ces cours ont été suivis régulièrement par un grand nombre d'auditeurs. Les jeunes soldats y ont été répartis en trois groupes comprenant l'un les illettrés complets, l'autre les demi-lettrés, le troisième les jeunes gens d'instruction suffisante. 180 auditeurs ont suivi les cours de Rennes, 60 ceux de Saint-Malo. Les résultats ont été déclarés, en général, satisfaisants, malgré le petit nombre de séances : deux séances d'une heure et demie par semaine, à Rennes ; trois séances d'une

heure et quart à Saint-Malo, pendant une durée de trois mois et demi seulement. Grâce au dévouement de nos maîtres, presque tous les illettrés ont pu apprendre le mécanisme de la lecture, et la majorité se sont assimilé les trois premières opérations d'arithmétique. Les professeurs n'ont eu qu'à se louer de la tenue et de l'attention de leurs auditeurs, dont quelques-uns ont été récompensés par l'autorité militaire. ILLE-ET-VILAINE, J. A. (1930) ».

Mais, donnée dans des conditions hâtives, l'instruction est-elle durable ? « A noter que 40 illettrés totaux sur 90 avaient désappris à lire. Ils ont réappris, mais pour combien de temps ? » [...]

Terminons sur plusieurs cours qui présentent un intérêt particulier. A *Carcassonne*, j'ai pu assister en 1931, à un cours de français fait par un directeur d'école primaire à de jeunes soldats indochinois, cours régulièrement suivi et dont les résultats attestent et le travail des élèves et l'autorité morale du maître. En Algérie (Alger, 2e circ.), à *Fort-National*, dans la montagne Kabile, deux cours ont été faits (1930-1931), l'un à 52 recrues du 9e zouaves, l'autre à 13 Alsaciens-Lorrains préparant le C. E. E. Le lieutenant-colonel Kunts, le lieutenant Mingasson, M. Perret, instituteur en retraite, M. Marienne, directeur d'école à *Azouza*, des sous-officiers et, j'ajouterai, M. Augé, I. P., à Alger, ont assuré le succès de ces cours.

Le fonctionnement des cours pour conscrits dits illettrés est en progrès. Souhaitons qu'un jour prochain ce premier stade soit franchi et que le séjour à la caserne soit utilisé pour donner aux jeunes soldats quelques heures d'un enseignement qui convienne à des adultes.

Cours pour étrangers.

Rien de saillant à signaler. Dans les localités où affluent les ouvriers étrangers, les cours d'adultes leur sont ouverts et des cours particuliers sont organisés. Le *Foyer français* étend son action.

Enseignement ménager.

Parmi les enseignements pratiques donnés dans les cours d'adultes de filles, il n'en est pas un qui prime l'enseignement ménager.

Aux témoignages apportés dans les pages précédentes, j'ajouterai celui que fournit le rapport sur l'*organisation de l'enseignement ménager rural scolaire et postscolaire* présenté au nom de la commission interministérielle de l'enseignement agricole et ménager (*Journal Officiel* du 28 décembre 1930).

« En fait, les maîtresses se préoccupent chaque jour davantage des applications de leur enseignement à la vie pratique ; l'enseignement de la puériculture se répand dans la mesure où le permet l'âge des élèves ; une place de plus en plus grande est réservée aux leçons d'hygiène ; les travaux de couture et de raccommodage font partie de l'enseignement normal, et élèves et maîtresses y portent vraiment un grand intérêt. Enfin les cours de repassage, de coupe, de cuisine deviennent de moins en moins rares. »

Cela se vérifie tant à l'école élémentaire que dans les écoles primaires supérieures et dans les cours d'adultes. Mais ici encore, on ne peut escompter un progrès rapide que si les écoles sont dotées du matériel nécessaire et si les institutrices ayant reçu une préparation spéciale ont le temps et les moyens de donner l'enseignement ménager.

Le rapport cité plus haut indique ce qui peut être réalisé par les écoles élémentaires comme par les C. C. et par les E. P. S. et il souligne les services que doivent rendre les C. C. pour l'organisation de l'enseignement ménager postscolaire.

« Si la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à quatorze ans doit entraîner la création de cours complémentaires intercommunaux, c'est auprès d'eux surtout qu'il conviendrait, semble-t-il, d'envisager l'ouverture de cours postscolaires d'enseignement ménager rural. »

Alors seulement les notions actuellement enseignées dans les cours d'adultes pourront être méthodiquement étendues. Les programmes comprendraient :

« 1° Une partie d'enseignement général, dont les « centres d'intérêt » seraient empruntés de préférence à la vie rurale ;

» 2° Une partie d'enseignement théorique préparatoire aux fonctions que la femme, à la campagne, doit assurer à son foyer et au dehors ;

» 3° Une partie d'enseignement pratique.

» Pour ces deux dernières parties, les inspecteurs d'académie se mettront en relation, pour fixer les directions générales, avec la commission départementale d'enseignement postscolaire agricole, le directeur départemental des services agricoles et le directeur départemental des services d'hygiène.

» Il y aura lieu de considérer les différentes fonctions assurées par la femme à la campagne :

» *Son rôle familial* : éducation familiale et puériculture ; défense du foyer par l'organisation de la vie familiale ; hygiène des personnes et des locaux ; médecine usuelle.

» *Son rôle économique* : direction du ménage et comptabilité familiale ; alimentation ; utilisation des produits agricoles; entretien du linge, des vêtements, des appartements ; adaptation de l'économie ménagère aux besoins et aux ressources de la campagne.

» *Son rôle agricole* : soins à la basse-cour et aux animaux domestiques ; entretien du jardin potager ; laiterie. »

La Commission interministérielle a prévu la préparation des institutrices dans les écoles normales en utilisant, dans les départements où elles existent, les écoles ménagères ambulantes et en organisant des stages de préparation pour les institutrices, ainsi que pour les professeurs de sciences et les économes des écoles normales. Une circulaire ministérielle du 21 mai 1931 donne une première sanction à ce rapport. Deux centres d'études sont prévus, pour l'année scolaire 1931-1932, à l'Ecole nationale de Coëtlogon et à l'Institut ménager agricole de la Faculté des sciences de Toulouse. [...]

Le ministère de l'Agriculture, le sous-secrétariat de l'enseignement technique secondent la direction de l'enseignement primaire dans son effort pour répandre l'enseignement ménager.

Les écoles ménagères ambulantes du ministère de l'Agriculture, outre leur action propre, organisent souvent des stages dans les écoles normales et les écoles supérieures. Des cours, trop peu nombreux encore, sont subventionnés (95 en 1930, 120 en 1931).

La direction de l'enseignement technique a mis au premier rang de ses préoccupations la préparation de la femme à son rôle de ménagère. Les chiffres suivants disent assez l'importance de son action :

Cours d'enseignement ménager.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Nombre de cours..	27	33	36
Nombre d'élèves..	2 953	2 324	2 591
Dépenses prévues.	788 322	1 079 735	922 957

A l'enseignement ménager, on peut rattacher les « œuvres du trousseau » organisées par la même direction.

Œuvres du trousseau.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
—	—	—	—
Nombre de cours......	29	30	36
Nombre d'élèves......	2 864	3 491	4 645
Dépenses prévues......	390 939	602 015	740 473

Les résultats de cette conjugaison d'efforts apparaîtront certainement dans les prochaines enquêtes.

Enseignement agricole.

L'an dernier, nous avons analysé le rapport émanant de la direction de l'enseignement primaire où se trouve exposé le plan d'action capable d'assurer, dès l'école élémentaire, l'éducation rurale. Nous pouvons signaler un début de réalisation. Des circulaires du 11 et du 30 octobre 1929 ont recommandé, conformément à une résolution adoptée en juillet 1929 par le Sénat, d'orienter les épreuves du certificat d'études de telle façon qu'il devienne la sanction d'études primaires s'inspirant des réalités de la vie rurale.

Cours.

Au cours d'adultes, de plus en plus, les instituteurs réservent une large place à l'enseignement agricole.

1929-1930. — « L'enseignement postscolaire a été caractérisé cette année par une accentuation de sa tournure agricole. Calvados, *Vire.* » — « La plupart des maîtres, tout en revisant et en approfondissant les connaissances acquises à l'école primaire, ont donné à leur enseignement un caractère nettement agricole. Pas-de-Calais, *Arras* (2° circ.). » — « L'enseignement a porté surtout sur l'enseignement agricole. Vosges, *Remiremont,* » etc.

1930-1931. — « Enseignement général, enseignement ménager, enseignement agricole. Creuse, *Aubusson.* » — « Les cours d'adultes (et pas seulement les quatre cours postscolaires proprement dits) s'orientent de plus en plus vers l'agriculture. Loir-et-Cher, *Blois.* » — « Trois cours d'adultes (*Toudja, Seddouk, El-Maten*) sont surtout des cours d'agriculture. Constantine, *Sétif* (indigènes) », etc.

Le nombre des cours postscolaires agricoles subventionnés par le ministère de l'Agriculture a atteint 1 107, en 1929-1930, dont 95 cours agricoles ménagers ; 1 480, en 1930-1931 (713 cours postscolaires agricoles, 767 cours d'adultes à orientation agricole), dont 120 cours agricoles ménagers. Le crédit ouvert au budget a été de 600 000 francs en 1929-1930, de 1 million 100 000 francs en 1930-1931.

Le taux de l'indemnité payée aux directeurs des cours postscolaires agricoles et ménagers agricoles avait été modifié par le décret du 29 octobre 1928. L'Etat participant dans cette dépense pour 75 p. 100, l'indemnité a été portée à 800 francs. La circulaire du 1er mars 1930 permet de l'élever à 1 000 francs pour les instituteurs et les institutrices qui : 1° possèdent le brevet agricole ou le brevet agricole ménager ; 2° sont chargés de ces cours depuis deux ans au moins ; 3° justifient de cent cinquante heures annuelles d'enseignement et participent aux applications.

La circulaire du 1er septembre 1930 confirme ce qui précède et permet, en outre, d'indemniser les instituteurs « qui, sans être pourvus du brevet agricole, donnent un enseignement agricole efficace dans leurs cours d'adultes ».

La circulaire réduit à 50 heures par an la durée de cours qui, d'après la loi du 2 août 1918, devait être de 150 heures pendant 4 ans. Les maîtres doivent :

« 1° Donner annuellement 50 heures de leçons dans les locaux de l'école ;

» 2° Diriger des applications au jardin et à l'atelier ;

» 3° Organiser des champs de démonstration ;

» 4° Diriger des visites de fermes et d'industries agricoles ;

» 5° Faire éventuellement quelques conférences avec des éléments fournis par le directeur des services agricoles. »

Ces cours fonctionnent régulièrement. On sait comment ils se sont généralisés dans la Meuse. On en constate le succès : « Aux trois cours florissants de *Beaumont*, *Mamers*, *Moulins-le-Carbonnel*, se sont ajoutés les cours de *Dangeul*, *Saint-Rémy-des-Monts*, *Gesne-le-Gandelin*, *La Fresnaye.* L'enseignement de l'agriculture dans les centres ruraux se développe avec succès. Sarthe, *Mamers* (1930-1931) », etc.

Ils ont le défaut d'être trop rares encore : « Les 10 cours agricoles, donnés par des maîtres pourvus depuis du brevet agricole, ont donné des résultats, encore que les auditeurs aient été çà et là difficiles à retenir. Mais ces cours agricoles, éloignés les uns des autres, n'ont qu'un rayon d'action insuffisant et ne servent qu'à des éléments d'une même et seule commune. Sarthe, *La Flèche* (1930-1931). » [...]

Conférences.

Les conférences présentent un intérêt particulier. Qu'il s'agisse d'accroître l'emploi des engrais, de vulgariser des procédés de culture, de lutter contre les parasites, les instituteurs se font les utiles répétiteurs des directeurs des services agricoles ou des professeurs d'agriculture : « Vingt-deux maîtres de la circonscription se sont mis à la disposition de M. le directeur des services agricoles, pour faire, au cours de l'hiver, deux conférences sur des sujets qu'il a choisis. Calvados, *Falaise* (1929-1930). » — « La conférence de M. Berrier, le passage du « Train des engrais et des semences sélectionnées » ; les deux conférences préparées par les soins de la direction des services agricoles du Calvados ont fourni aux instituteurs des documents du plus grand intérêt. Id, *Vire* (id.). » — « Les conférences agricoles faites par les instituteurs sous le contrôle de la direction des services agricoles ont donné de bons résultats. Deux-Sèvres, *Bressuire* (1930-1931) », etc.

Cinéma agricole.

Les chiffres suivants, que j'emprunte au rapport de M. le sénateur Brard (budget de 1931-1932), proclament le progrès du cinéma agricole.

Prêts gratuits de la cinémathèque centrale :

1924..............................	220 000 mètres.
1930..............................	3 900 000 —

Collections de films du ministère de l'Agriculture (plus de 5 000 films) :

1924..............................	97 000 mètres.
1930..............................	1 100 000 —

Appareils subventionnés :

1924..............................	10
1930..............................	515

De 1923 à 1930 : 2 003. Dans les deux premiers mois de 1931 113. Le crédit pour 1930-1931 s'élève à 1 500 000 francs prélevés sur les fonds du pari-mutuel. [...]

Champs de démonstration.

Le champ de démonstration très souvent complète le cours.

1929-1930. — « Un enseignement postscolaire agricole judicieusement organisé avec champ d'expérience est donné par les instituteurs de *Saint-Flour*, *Saint-Dier*, *Glaine*, *Montaigut*, *Lezoux*, PUY-DE-DOME. » [...]

1930-1931. — « A *La Ferté*, à *Vaillant*, à *Pouilly*, à *Bourg*, champs d'expériences mis à la disposition des instituteurs ; à *Fays-Billot*, les enfants reçoivent quelques notions d'osiériculture. HAUTE-MARNE. » — « Champs d'expériences (*Saint-Escobille*, *Orgerus*), leçons et expériences suivies de très près non seulement par les élèves, mais par les cultivateurs. SEINE-ET-OISE », etc.

Pépinières.

Comme les années précédentes, l'enquête fournit de nombreux exemples d'instituteurs ayant créé des pépinières et constitué soit à l'école, soit après l'école, des associations forestières qui contribuent au reboisement, en accord avec l'inspecteur départemental des eaux et forêts, la section départementale des amis de l'arbre, le Touring-Club, l'office départemental agricole. [...]

Coopération.

Dans son rapport présenté à la Chambre pour le budget de l'agriculture de 1931-1932, M. Fould écrivait :

« Le développement de la petite propriété rurale et celui de la coopération agricole qui en est le corollaire constituent un des moyens les plus efficaces qui puissent être employés pour fixer à la terre la main-d'œuvre indispensable.

» En France, en particulier, les moyennes et les petites propriétés sont les plus nombreuses, et il n'est pas douteux qu'en facilitant l'accession à la propriété on pourra retenir à la campagne de nombreux travailleurs agricoles. Une bonne politique doit donc s'attacher tout particulièrement à assurer le développement de la petite propriété rurale.

» Cette petite propriété ne peut toutefois se maintenir et prospérer que par l'association et plus particulièrement par le développement de la coopération. »

Les instituteurs se font les ardents propagandistes de la coopération, non seulement pour le reboisement, comme nous venons de le montrer, mais pour les achats d'engrais en commun, les assurances, et, d'une manière générale, pour tout ce qui peut aider les cultivateurs désavantagés par le morcellement.

Lutte contre l'exode rural.

Ici encore nous citerons le rapport de M. Fould : [...] Le dépeuplement des campagnes est un des problèmes les plus angoissants du moment. Il constitue en France le plus sérieux obstacle qui s'oppose aujourd'hui à l'intensification de la production agricole et ses répercussions sont si graves qu'on ne doit pas se lasser de les signaler et de chercher les meilleurs moyens de combattre le mal.

Depuis 1850, nos campagnes ont perdu 6 millions d'habitants et la proportion de la population rurale en France est tombée de 76 p. 100 en 1841 à 53 p. 100 en 1921. Il en résulte une crise de la main-d'œuvre à laquelle il est de plus en plus urgent d'apporter des remèdes.

Le mal qui ravage certaines régions atteint parfois des proportions incroyables. Nous relevons dans l'enquête le témoignage suivant : « A *Ablis*, commune essentiellement agricole, sur 50 élèves de l'école, il y aura un cultivateur ! SEINE-ET-OISE (1930-1931). »

On comprend que, dans la limite de leurs forces, les instituteurs travaillent à conjurer ce péril.

1929-1930. — « Je m'efforce, par tous les moyens possibles et selon les événements qui s'offrent à moi, de déterminer quelques vocations agricoles permettant de conserver à la terre les énergies et les intelligences qui, bientôt, si l'on n'y prend garde, manqueront si cruellement à nos campagnes abandonnées. DROME, *Buis-les-Baronnies*. » [...]

1930-1931. — « Nous tâchons de retenir jeunes gens et jeunes filles à la campagne par les cours postscolaires agricoles et ménagers. HAUTE-GARONNE, *Toulouse* (2 circ.). » — « Les maîtres s'emploient à retenir les jeunes gens à la terre. ILLE-ET-VILAINE, *Vitré*. » — « Par les leçons et le choix des exercices, les instituteurs montrent le souci de donner aux élèves le goût de la vie rurale et de les retenir à la campagne. MAINE-ET-LOIRE, *Angers* (2 circ.). » [...]

Artisanat rural.

Depuis plusieurs années, nous signalons les cours d'artisanat rural destinés à fournir aux campagnes les artisans dont l'absence était et est encore, çà et là, susceptible d'accroître l'exode rural. Nous avons eu déjà l'occasion de dire les difficultés de la tâche. Il s'agit de fournir des artisans qui, une fois leur apprentissage terminé, ne soient pas tentés d'aller s'établir à la ville. Pour obtenir ce résultat, la direction de l'enseignement technique a ouvert des écoles d'artisanat rural à *Gourdan-Polignan*, *Tournus*, *Douvres-la-Délivrande*, *etc. L'apprentissage y* est conçu de manière à préparer, non des spécialistes qui trouveraient un emploi dans les villes, mais des ouvriers connaissant soit les métiers du bois, soit les métiers du fer et capables de rendre des services multiples aux populations rurales.

Voici la statistique de ces cours :

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Nombre de cours......	14	23	23
Nombre d'élèves......	773	896	887
Dépenses prévues......	395 999	850 493	754 329

Bien que l'expérience prouve qu'une grande majorité de leurs élèves restent à la campagne (70 p. 100 pour le centre de Gourdan-Polignan, malgré le voisinage de Toulouse), une autre forme d'apprentissage a été organisée. Ici, je renvoie au discours de l'éminent directeur général de l'enseignement technique, à l'assemblée générale de l'*Association française pour le développement de l'enseignement technique* (11 juin 1931), *Formation professionnelle*, (du 5 juillet 1931) : « Nous donnons, disait M. Labbé, dans tout le département, des bourses à des enfants qui font leur apprentissage chez un patron, mais pas un patron de la ville, chez un menuisier, chez un charron, chez un serrurier, chez un maréchal ferrant du village. » Ces bourses, pour la première année, peuvent s'élever jusqu'à 1 000 francs. Les patrons se refusent en effet à prendre des apprentis même au pair. Des bourses d'apprentissage, des lettres de félicitations, des médailles, et même les palmes académiques récompensent les patrons qui forment le meilleur ap-

prenti. Cette méthode a un grand avantage : « l'enfant qui a appris son métier chez un petit patron de village n'est pas tenté de venir à la ville ».

Dans certains départements, on a utilisé des camions automobiles, qui, munis de l'outillage nécessaire, séjournent un mois, deux mois dans un village, faisant un rapide apprentissage des jeunes et rajeunissant les connaissances des anciens. Nous avions signalé cette ingénieuse et pratique initiative dans l'un de nos précédents rapports.

L'enquête annuelle permet de constater que les C. C., les E. P. S. s'associent à cette organisation de l'artisanat rural.

1930-1931. — « Quelques maîtres indiquent la mention « bricolage » sur leurs feuilles de renseignement. Ce qui marque le plus dans la circonscription, c'est le cours d'artisanat rural organisé à l'E. P. S. de *Saint-Pourçain* : tonnellerie, greffage de la vigne, entretien du vignoble, vinification et soins des vins. On a fait en outre cette année des cours de charronnage, entretien des machines agricoles, électricité rurale. Il est fréquenté temporairement pendant l'hiver par une cinquantaine de jeunes gens des communes environnantes. Allier ». — « Cours d'artisanat aux C. C. de *Thônes* et de *Faverges*, à l'E. P. S. de *Rumilly*. Haute-Savoie ». [...]

Préparation du personnel.

Pour permettre aux instituteurs et aux institutrices de compléter leur préparation à l'enseignement agricole ou ménager agricole, commencée dans les E. N., ainsi qu'il a été indiqué dans les deux rapports que j'ai analysés l'un, l'année dernière, l'autre dans les colonnes précédentes, il est prévu, pour 1931-1932, le fonctionnement des centres d'études suivants :

Pour les instituteurs (enseignement agricole) : instituts agricoles des Facultés des sciences de Besançon, Dijon, Lille et Toulouse ; Ecoles nationales d'agriculture de Grignon, Montpellier et Rennes.

Pour les institutrices (enseignement ménager agricole) : institut ménager agricole de la Faculté des sciences de Toulouse ; Ecole nationale d'enseignement ménager agricole de Coëtlogon (Ille-et-Vilaine).

Etant donné qu'un certain nombre d'institutrices peuvent être appelées à donner l'enseignement agricole aux garçons, une circulaire du 16 avril 1931 contient la disposition suivante :

« Il n'est pas exclu que des institutrices puissent être exceptionnellement admises dans un institut agricole destiné aux instituteurs, mais ce serait pour les préparer à donner l'enseignement agricole aux garçons et non pas l'enseignement ménager-agricole aux filles. Il est donc nécessaire que les instituts de préparation soient nettement spécialisés ».

Enseignement industriel et commercial.

Les statistiques suivantes relatives aux cours professionnels ont été communiquées à M. Roger par le sous-secrétariat de l'Enseignement technique.

Cours professionnels.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Départements possédant des cours professionnels obligatoires.....	81	81	81
Commissions locales professionn..	457	487	511
Communes englobées dans ces commissions......................	574	610	633
Nombre d'élèves....................	162 181	162 983	(1) 160 953
Nombre de professeurs..........	8 285	8 766	8 462
Certificats d'aptitude professionn.	»	11 231	»
Dépenses des cours..............	26 434 434	29 578 848	35 230 630
Montant des exonérations accordées sur la taxe d'apprentissage.	6 333 137	11 392 824	12 852 947

Cours d'art appliqué.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Nombre de cours...	12	10	10
Nombre d'élèves...	2 390	1 620	1 507
Dépenses prévues...	691 763	643 075	644 060

Cours de perfectionnement.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Nombre de cours...	13	16	19
Nombre d'élèves...	1 742	2 517	1 444
Dépenses prévues...	297 832	408 766	418 119

Si on ajoute les cours institués par le sous-secrétariat de l'Enseignement technique et dont nous avons déjà donné les effectifs : artisanat rural (voir enseignement agricole), enseignement ménager, œuvres du trousseau (voir enseignement ménager), on obtient les chiffres suivants :

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Nombre de cours..	788	878	882
Nombre d'élèves..	172 558	173 831	172 027
Dépenses prévues.	36 787 304	44 937 306	46 240 365

Les chiffres qui précèdent concernent les cours qui ont donné lieu à une demande de subvention. Les enquêtes des préfets fournissent les renseignements suivants sur les cours professionnels qui n'ont pas présenté de demandes de subvention.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
Nombre de départements.........	75	85	(2) 86
Nombre de cours..................	204	294	386
Nombre d'élèves..................	11 429	16 317	26 183
Dépense des cours................	2 298 349	5 907 563	8 066 842
Recettes provenant de la taxe d'apprentissage..................	1 061 474	1 011 521	1 078 595

D'après ces renseignements, et ils ne sauraient être complets, plus de 200 000 adolescents ou adultes, en dehors des cours d'adultes, et sans fréquenter une école de plein temps, doivent à l'institution des cours professionnels, obligatoires ou non, de recevoir un enseignement postscolaire.

Il peut être intéressant de connaître la part faite, dans ces cours, aux divers enseignements. En 1931, celle de l'enseignement général serait de 18,3 p. 100, celle de l'enseignement technique de 43,3 p. 100, celle des travaux pratiques de 38,3 p. 100.

On sait que la loi du 30 mai 1929 a modifié la loi du 25 juillet 1919 dans celle de ses dispositions qui exemptait de l'obligation d'organiser les cours pendant la journée de travail les établissements où la durée normale du travail n'excède pas huit heures par jour ou quarante-huit heures par semaine. Les

(1) Chiffres au 1er octobre 1930.
(2) Département de la Seine non compris.

chiffres suivants n'indiquent pas que cette loi ait amené des changements sensibles dans les heures de cours :

COURS	1929	1930	1931
	—	—	
Cours professionnels faits dans la journée de travail	81	87	76
Cours professionnels faits le soir	411	445	427
Cours professionnels de demi-temps	58	79	84
Cours professionnels le jour et le soir	75	68	82

Les cours professionnels sont rétribués. En 1931, le montant de la rémunération ne dépasse pas 10 francs dans 170 cours, varie de 10 à 25 francs dans 385 cours, de 25 à 50 francs dans 31 cours, dépasse 50 francs dans 8 cours.

Enfin, la même année, la dépense des cours professionnels atteint 100 francs dans 171 cours, varie de 100 à 300 francs dans 333 cours, de 300 à 500 francs dans 58 cours, de 500 à 1 000 francs dans 25 cours, de 1 000 à 5 000 francs dans 29 cours, dépasse 5 000 francs dans 5 cours.

Le 11 juin 1931, à l'assemblée générale de l'*Association française pour le développement de l'enseignement technique*, M. Labbé disait : « Il faut montrer aux instituteurs le concours qu'ils peuvent nous prêter... le nombre des cours professionnels est tellement grand !... et l'instituteur étant un merveilleux éducateur, vous ne pouvez pas vous passer de l'instituteur pour faire ces cours professionnels. » Nous avons tenu à reproduire cet hommage, qui prend une singulière valeur dans la bouche de M. le directeur général de l'enseignement technique. [...]

Des cours sont organisés dans les écoles élémentaires, dans les C. C., les E. P. S., comme dans les écoles pratiques, à *Beaucourt* (Territoire de Belfort), à *Crest*, *Die* (Drôme), à *Saint-Etienne* (*Montaud*) et à *Izieux*, *Saint-Chamond*, *Rives-de-Gier* (Loire), *Aix* (Savoie), *Chauny* (Aisne), *Flers*, *Argentan* (Orne), *Bolbec* (Seine-Inférieure), *Albert*, *Méaulte* (Somme), *Mirebeau* (Vienne), *Ménerville* (Alger).

En dehors de l'action poursuivie au dedans ou autour de l'école publique, nous mentionnerons l'effort poursuivi par les compagnies de chemins de fer. Pour n'en citer qu'une, la compagnie du Nord a créé 7 centres d'apprentissage ou d'enseignement professionnel : Paris-la-Chapelle, Aulnoye, Lens, Hellemmes-Lille, Tergnier, Ermont, Moulins-Neuf. L'enseignement théorique ou pratique comporte des cours d'enseignement général et est complété par des cours d'éducation physique et de natation. En 1929, le nombre des élèves approchait de 500.

Les organisateurs de l'enseignement industriel et commercial ne se déclarent pas encore satisfaits. Une fois de plus, nous regrettons que des résultats analogues n'aient pas été obtenus pour les autres formes de l'activité nationale.

Enseignement nautique.

C'est surtout en pensant aux industries de la mer, en particulier à la pêche, que nous écrivions les lignes précédentes. Combien semblent pauvres les indications de l'enquête, si l'on considère les besoins d'une grande puissance maritime comme la France ! Combien rares les mentions de cours postscolaires à orientation nautique !

1929-1930. — « L'E. P. S. de *Dinan* (section spéciale) continue à préparer avec succès aux écoles d'hydrographie. La section maritime du cours de *Plouer* reste prospère. CÔTES-DU-NORD. » — « Les C. C. de *Plouha* et de *Paimpol* orientent de nombreux élèves vers les carrières de la marine marchande. A *Saint-Quay-Portrieux*, l'école professionnelle maritime (sorte de classe de C. C. annexée à l'école publique) prépare spécialement et exclusivement une cinquantaine d'élèves de quatorze à dix-sept ans aux écoles de la marine de guerre. CÔTES-DU-NORD. » — « L'orientation maritime ou agricole des cours d'adultes semble donner une activité nouvelle à ces cours. FINISTÈRE, *Quimper*. » — « Cours de pêche à *Douarnenez*, à *Audierne*, FINISTÈRE. » — « A *Cancale*, cours de pêche ; 25 élèves. ILLE-ET-VILAINE. » — « Nous avons créé deux cours de navigation pour nos Islandais. NORD, *Dunkerque*. » — « Préparation à l'examen d'aptitude au brevet de patron de pêche à l'école d'*Yport*, 25 auditeurs; 48 heures de cours. SEINE-INFÉRIEURE. »

1930-1931. — « Cours d'instruction maritime à *Bastia*, fait par un capitaine au long cours. CORSE. » — « L'enseignement nautique a été donné à des adolescents aux cours d'adultes de *Primelin*, au C. C. d'*Audierne*, aux écoles de pêche de *Douarnenez*, d'*Audierne*, FINISTÈRE. » — « Enseignement nautique au *Bono*, *Arzon*. Au Bono, 20 marins ont passé, en 1930, leur brevet de pêche avec succès. MORBIHAN », etc.

Ces cours où l'on se prépare soit aux écoles de navigation, soit aux brevets de pêche, sont d'excellents spécimens, mais ne sont que des spécimens. Toute une organisation est nécessaire, analogue à celle qui a été réalisée pour l'enseignement industriel et commercial, à celle qui est en voie d'exécution pour l'enseignement agricole. La complexité croissante de la pêche et des industries annexes rend, de jour en jour, l'apprentissage plus indispensable. Jusqu'à présent, on n'a guère compté que sur la pratique pour acquérir la connaissance du métier. Est-ce encore possible ? Un enseignement préparatoire n'épargnerait-il pas les coûteuses expériences de la méthode empirique ? Pour ne prendre qu'un exemple, si la conduite d'un moteur est simple, en est-il de même de son entretien ?

Dans un rapport présenté, en juillet 1931, au congrès international d'aquiculture et de pêche de Paris, le commandant de Laurens-Castelet, secrétaire de la section des pêches du *Comité central des armateurs de France*, considérant l'augmentation de tonnage des navires de pêche qui s'éloignent « pendant des jours et des semaines de leurs ports d'armement », la généralisation de la propulsion mécanique, vapeur ou moteur, l'utilisation à bord de l'électricité, de la T. S. F., la technique résultant des études océanographiques, etc., etc., écrit : « Il paraît évident qu'un patron pêcheur qui aura reçu une solide instruction nautique et professionnelle et qui aura pu se dépouiller d'un esprit de routine inhérent à l'éducation acquise par la pratique seule, devra obtenir un meilleur rendement du matériel mis à sa disposition. » [...]

Le patron pêcheur n'est pas le seul à avoir besoin d'une éducation professionnelle ; pour pratiquer la pêche telle qu'elle se pratique aujourd'hui, telle qu'elle devra se pratiquer pour soutenir la concurrence des nations qui perfectionnent leur outillage et leur main-d'œuvre, il est nécessaire que les équipages, eux aussi, rompent avec la routine et se soumettent à un apprentissage méthodique.

Avant toutes choses il est urgent d'assurer le recrutement et d'arrêter l'exode qui menace la pêche comme l'exode rural menace l'agriculture, l'attrait de professions plus faciles et plus lucratives exerçant sur les fils de pêcheurs comme sur les fils de paysans la même fascination.

Le premier problème à résoudre est donc celui du recrutement ; et il intéresse la marine de guerre autant que la marine marchande.

Mes deux derniers rapports ont résumé les instructions arrêtées par M. le ministre de l'Instruction publique, d'accord avec son collègue de la Marine marchande, pour intensifier l'initiation maritime à l'école élémentaire et y créer une ambiance particulière. Mais que peut cette initiation, que peut cette ambiance, si aux familles qui orientent leurs enfants la profession de marin pêcheur apparaît comme incapable de nourrir son homme ? Ici, l'école est impuissante. Pourtant, à côté de réformes économiques, de réformes sociales, qui ne dépendent pas d'elle, elle peut offrir, par l'éducation professionnelle, la perspective, disons mieux, la garantie d'une existence meilleure.

Nous touchons à la seconde partie du problème. Là où les fils de pêcheurs demeurent fidèles à la mer, fréquentent-ils les écoles ou les cours ouverts à leur intention ? La réponse est négative dans la majorité des cas. Tout d'abord, nous l'avons dit, sur le littoral on ne croit pas encore aux vertus de la formation technique. « Les écoles de pêche ont souvent végété, écrit M. le commandant de Laurens-Castelet dans le rapport cité plus haut, et même certaines ont dû fermer, les élèves manquant, car le problème de la fréquentation scolaire est particulièrement difficile à résoudre, quand il s'agit de marins déjà embarqués. Le désir de s'instruire pour la seule satisfaction d'augmenter ses connaissances est un mobile qui se rencontre parfois chez les gens cultivés, mais il n'existe guère dans une population maritime pauvre, obligée de faire travailler manuellement ses enfants, dès qu'ils ont atteint l'âge de douze ou treize ans ».

Aux marins déjà embarqués le temps fait défaut autant que les moyens. Seuls, ceux qui sont employés aux pêches saisonnières sont à terre à certaines périodes de l'année. Pour les autres, l'instruction ne s'acquiert pas sans un manque à gagner. Le problème n'est pas insoluble, des expériences le prouvent. Dans tel port où les marins débarquent pour de courtes périodes, parfois pour quarante-huit heures, ils reviennent à l'école. Dans tel autre, des indemnités payées par les armateurs permettent à de jeunes marins de rester à terre pendant les quelques mois que dure leur complément d'instruction. Ces deux exemples fournissent les solutions recherchées. Il faut multiplier sinon les écoles de pêche, ce qui entraînerait des frais considérables, du moins les cours où, sur place, les jeunes marins et même les moins jeunes peuvent utiliser leur période de débarquement. Les écoles élémentaires, avec leurs cours supérieur, les C. C., les E. P. S., les écoles pratiques sont toutes désignées pour cet enseignement là où n'ont pas été ouvertes des écoles de pêche, des techniciens rétribués par les armateurs, exonérés en conséquence d'une partie de la taxe d'apprentissage, apportant leur concours aux maîtres de ces écoles.

Il faut, en outre, multiplier les bourses d'apprentissage ou de complément d'apprentissage. Le système des bourses existe pour toutes les formes d'enseignement : le sous-secrétariat de l'enseignement technique l'a étendu à l'apprentissage industriel, à l'artisanat rural. Des armateurs ont pris l'initiative de créer ces bourses. Il serait injuste de leur en laisser toute la charge. Le ministère de la Marine marchande est d'ailleurs entré dans cette voie. M. le député Candace (budget de 1931-1932) note que le crédit de la marine marchande : « Encouragements à l'enseignement professionnel maritime, bourses, subventions », qui était de 160 000 francs pour l'exercice précédent, est porté à 240 000 francs. [...]

Cours d'adultes à Paris (1).

Voici d'abord les statistiques :

DÉSIGNATION	1928-1929	1929-1930	1930-1931
Nombre de cours :			
Hommes	508	471	428
Femmes	188	162	193
Cours mixtes	163	165	214
Totaux	859	798	835
Nombre de maîtres :			
Instituteurs	272	247	277
Institutrices	86	93	80
Totaux	358	340	357
Nombre d'auditeurs inscrits :			
Hommes	17 369	16 773	14 636
Femmes	5 556	5 552	7 144
Totaux	22 925	22 325	22 780
Nombre d'auditeurs assidus :			
Hommes	12 325	12 052	10 965
Femmes	4 090	4 044	5 607
Totaux	16 415	16 096	16 572
Crédit voté par le Conseil municipal :			
Cours d'adultes (total)	1 073 564	1 200 278	1 345 000
Indemnités au personnel	1 047 485	1 159 302	1 314 127
Subventions aux associations	215 450	212 200	254 950

(1) Pour la banlieue, les chiffres sont les suivants :

DÉSIGNATION	1928-1929	1929-1930	1930-1931
Nombre de cours :			
Hommes	162	157	125
Femmes	117	90	61
Cours mixtes	627	623	436
Totaux	896	870	622
Nombre de maîtres :			
Instituteurs	245	236	260
Institutrices	66	70	44
Totaux	311	306	304
Nombre d'auditeurs inscrits :			
Hommes	12 339	9 014	7 879
Femmes	7 057	5 666	5 360
Totaux	19 396	14 680	13 239
Nombre d'auditeurs assidus :			
Hommes	9 841	6 536	5 759
Femmes	5 034	4 469	3 874
Totaux	14 875	11 005	9 633
Crédit voté par les Conseils municipaux : (Chiffre approximatif)	324 125	320 970	275 565

Dans la banlieue, la baisse s'accentue, mais, par ailleurs, les cours industriels se développent.

Le nombre des cours et le nombre des auditeurs, qui avaient légèrement fléchi en 1929-1930, reviennent en 1930-1931 aux chiffres de 1928-1929.

Les cours d'enseignement général sont suivis par des auditeurs soucieux de réparer les lacunes de leur première éducation, et par des étrangers qui veulent apprendre le français. Les cours d'enseignement commercial occupent la plus large place dans cette organisation. Pour eux, il a été dépensé 793 066 francs en 1930-1931. Les cours de dessin, de chant, de langues vivantes, les cours techniques sont régulièrement fréquentés. D'autre part, les associations d'instruction populaire, les amicales, les patronages se maintiennent ou se développent comme nous le verrons plus loin. La fédération des œuvres postscolaires laïques de la Seine étend son action. L'éducation physique, l'éducation professionnelle s'organisent au dedans et au dehors de l'école.

Les classes de préapprentissage, les cours d'apprentis, les cours techniques du soir et du jour ouverts dans les écoles élémentaires continuent à rendre de grands services.

Si l'on ajoute les C. C., les E. P. S., les écoles professionnelles, on constate que la direction de l'enseignement de la Seine a su accroître les moyens d'instruction générale et professionnelle mis à la disposition des adolescents et des adultes.

Dans la banlieue, un effort analogue est poursuivi. L'intérêt accordé à l'enseignement primaire par des municipalités comme celles de *Clichy*, de *Puteaux*, de *Suresnes*, etc., s'étend à la postécole. Celle de *Clichy* inscrit dans son budget 80 000 francs pour les cours d'adultes ; *Saint-Ouen*, 87 000 francs. Là aussi, le progrès des cours professionnels explique la baisse constatée dans la statistique des cours d'adultes.

La chambre de commerce de Paris développe méthodiquement ses ateliers-écoles d'orientation professionnelle et d'apprentissage : 13 ateliers-écoles en 1928-1929 ; 14 en 1929-1930. Dans plusieurs de ces écoles, des cours nouveaux ont été ouverts à la demande des chambres syndicales. D'une année à l'autre, l'œuvre évolue comme les organismes sains à qui il ne suffit pas de se laisser vivre, mais qui travaillent constamment à se renforcer. [...]

Rééducation des mutilés, des veuves de guerre et des anciens combattants.

L'enquête fournit encore des exemples de mutilés préparés aux emplois réservés par des instituteurs et des institutrices. Mais désormais, leur nombre est trop restreint pour que nous conservions la rubrique. Elle disparaîtra dans les enquêtes postérieures. Les mutilés, les veuves de guerre, les anciens combattants et les accidentés du travail, dont une loi récente a confié la rééducation à l'Office national des mutilés, apprennent des métiers manuels dans les écoles spéciales qui ont été maintenues.

Chant choral et sociétés musicales.

Le chant et le solfège sont, mais trop rarement, mentionnés comme ayant été enseignés aux cours d'adultes : (1930-1931), ARDÈCHE, *Privas ;* GERS, *Mirande;* LOT-ET-GARONNE, *Villeneuve-sur-Lot* (6 cours) ; HAUTE-MARNE, *Langres ;* TARN-ET-GARONNE, *Montauban* (musique vocale et instrumentale) ; *Moissac*, etc.

Sans doute peut-on généraliser ce témoignage : « Le chant, hélas, est très peu pratiqué. Il y a là évidemment un courant à enrayer, des traditions à renouer, des habitudes à faire contracter et à entretenir. SOMME, *Péronne.* »

Pourtant le succès croissant des séances récréatives, au programme desquelles figurent toujours des chœurs ou des chants, ne peut manquer de ranimer l'enseignement de la musique. « On chante pour préparer les fêtes. LOIR-ET-CHER, *Blois* (1930-1931. ») Et, comme à peu près toutes les amicales préparent des fêtes, de ce côté, on constate un progrès : « A *Bruges*, société musicale scolaire, GIRONDE (1930-1931). » — « Des associations s'occupent de musique et de chant. ILLE-ET-VILAINE, *Vitré id.* » — « Les associations de *Hendaye* et de *Saint-Jean-de-Luz* s'occupent de musique. BASSES-PYRÉNÉES *id.* », etc.

Ces résultats sont bien pauvres auprès de ceux qu'on attendrait.

Une Commission pour la rénovation et le développement des études musicales a été instituée à la fin de 1928. M. Ch. L'Hôpital, inspecteur général de l'Instruction publique, qui a résumé les travaux qui se sont poursuivis en 1929 et en 1930 au sein de cette Commission, affirme que la musique est partie intégrante de la culture générale, et que le chant, inscrit au programme de l'école élémentaire depuis 1880, doit être enseigné tout comme le français et le calcul. La Commission a émis le vœu qu'à partir de l'année scolaire 1931-1932 une épreuve élémentaire de solfège soit substituée à l'épreuve actuelle de musique au certificat d'études primaires.

Une sous-Commission, qui s'occupait des « questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au répertoire des Sociétés chorales et instrumentales », a demandé : 1° qu'un crédit important soit affecté aux Sociétés musicales populaires d'amateurs de Paris et des départements ; 2° qu'il soit institué un Conseil supérieur de la musique populaire d'amateurs.

Voilà donc proclamée une fois de plus la valeur inappréciable de la musique dans l'éducation populaire. Il reste à réaliser. Que nos sociétés postscolaires amplifient le mouvement qui, à croire les enquêtes de 1929-30, et 1930-31, est seulement ébauché.

Éducation physique, sports, préparation militaire.

L'enquête signale un assez grand nombre de sociétés constituées au dedans ou en dehors des amicales et qui se consacrent à l'éducation physique, aux sports (rugby, football fédération, baskett-ball, ski, pelote, natation, etc.), au tir, à la préparation militaire.

1929-1930. — « Préparation militaire dans 10 communes. HAUTE-SAONE, *Lure.* » — « 2 associations préparent au B. A. M. DEUX-SÈVRES, *Melle.* » — « La plupart des amicales ont une section de tir. SEINE-ET-MARNE, *Coulommiers.* » — 20 sociétés de tir. *Id., Melun.* » — « 13 sociétés de tir. DEUX-SÈVRES, *Bressuire.* » — « Ski, natation, HAUTE-SAVOIE, *Thonon.* » — « La plupart des associations d'anciens élèves ont des sections sportives. VAUCLUSE, *Avignon* », etc.

1930-1931. — « 7 associations sportives scolaires et postscolaires pour les jeunes gens de la circonscription. ALPES-MARITIMES, *Grasse.* » — « 14 sociétés de tir, 4 sociétés de gymnastique, 8 sociétés de préparation militaire. COTES-DU-NORD, *Loudéac.* » — « Les sociétés de ski, fondées et développées par les instituteurs et les institutrices, rendent de précieux services. HAUTES-ALPES, *Briançon.* » — « Une dizaine d'associations pratiquent des sports. PAS-DE-CALAIS, *Arras* (2° circ.). »

Le progrès de l'éducation physique à l'école élémentaire correspond à un effort égal après l'école. A ce titre, tout ce qui se réalise pour améliorer la

préparation des élèves maîtres dans les E. N. doit retenir notre attention.

En mars 1930, un comité consultatif a été constitué au sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique. Quatre sous-commissions se sont partagé le travail :

1° Education physique et sports dans l'Université ;

2° Education physique postscolaire et préparation au service militaire ;

3° Administration générale et finances ;

4° Commission scientifique.

Assurer l'éducation physique dans tous les établissements scolaires, systématiser la préparation des professeurs dans les instituts d'éducation physique des Universités (au nombre de 11 en 1931), des élèves maîtres dans le E. N., des instituteurs et des institutrices dans les stages intercantonaux d'information (conférences, leçons-types, leçons filmées, stages de ski dans le Jura, la Savoie, le Dauphiné), stages groupant chaque année plus de 10 000 instituteurs et institutrices, doter les établissements d'instruction des installations nécessaires et de terrains de jeu, telles sont les principales questions qui ont été soumises au comité consultatif depuis son institution.

La sous-commission postscolaire n'a pas fait montre d'une égale activité ; mais les mesures que nous venons d'indiquer servent indirectement la postécole. Entraînés à l'éducation physique et aux sports dès leurs jeunes années, les enfants en prennent le goût ; plus tard, ils entreront plus volontiers dans les sociétés sportives ; et, d'autre part, les instituteurs et institutrices seront mieux en état de diriger cette action où, l'enquête le montre, ils jouent le rôle essentiel.

1929-1930. — « La plupart des sociétés d'éducation physique sont dirigées par des instituteurs. MAINE-ET-LOIRE, *Saumur.* » — « Les maîtres ont prêté leur concours aux sociétés sportives. VAUCLUSE *Orange.* », etc.

1930-1931. — « Les maîtres jouent un rôle actif dans la direction des sociétés d'éducation physique. MAINE-ET-LOIRE, *Angers-Saumur.* » — « 25 maîtres ont assuré, soit directement auprès de leurs élèves, soit par l'intermédiaire de sociétés locales, la préparation au tir et l'organisation d'équipes sportives (football association, basket-ball), MARNE, *Reims* », etc.

Il faut signaler aussi les sociétés scolaires d'éducation physique que le sous-secrétariat s'efforce de multiplier et qui souvent prolongent leur action au sortir de l'école. [...]

En 1930, le nombre de ces sociétés scolaires ou auxiliaires de l'école était d'environ 2 000 sociétés masculines et 200 sociétés féminines. Elles sont formées dans les établissements d'enseignement de tout ordre. Quel chiffre atteindra-t-on, lorsqu'elles comprendront les sociétés d'anciens et d'anciennes élèves des écoles élémentaires ?

De grandes manifestations permettent de constater les progrès obtenus. Citons seulement la fête sportive et gymnique de Clermont-Ferrand, en juin 1930, qui a coïncidé avec le congrès de la Ligue de l'enseignement ; la fête de la jeunesse qui, à Lyon, en 1931, a réuni 2 000 enfants ou jeunes gens.

L'enquête mentionne plus fréquemment la constitution de groupements d'Eclaireurs de France (à Boulogne, au Portel, à Lyon, à Oran, à Mostaganem, etc.).

Le nombre des Eclaireurs de France dépasse (1931) 8 500. [...]

Hygiène à l'école et hygiène sociale.

M. Maurice Roger comprend dans cette rubrique l'hygiène scolaire proprement dite ainsi que les cantines, les écoles de plein air et colonies de vacances, l'inspection médicale, les infirmières scolaires, l'enseignement de la puériculture, la lutte contre les fléaux sociaux, spécialement la lutte antituberculeuse et la propagande antivénérienne.

Il signale les progrès accomplis par l'hygiène scolaire, grâce à l'initiative des maîtres et maîtresses et aussi à l'effort des associations particulières.

La société *l'Hygiène par l'Exemple* poursuit son œuvre. Elle a équipé 40 écoles en 1929, 40 autres en 1930. Mais, comme le faisait remarquer son président, M. Honorat, lors de l'assemblée générale de 1931, à cette cadence, combien de temps faudra-t-il pour que toutes les écoles soient dotées de lavabos, de vestiaires et de bains-douches ? Il n'en demeure pas moins que, sans l'effort de cette société, ces résultats ne seraient pas obtenus. Les 450 installation modèles qui lui sont dues sont précieuses pour la propagande, surtout celles qui ont été faites dans les écoles annexes des écoles normales. D'une valeur égale est le bulletin qui vulgarise les résultats obtenus. Le succès de *l'Hygiène par l'Exemple* est tel qu'elle ne peut satisfaire aux demandes d'installation.

Tous les ans, nous avons l'occasion de mentionner l'action du *Foyer central d'Hygiène physique, morale et mentale* de *l'Association Léopold Bellan.* Ses prix annuels, son concours entre les élèves des E. N. et entre ceux des C. C. et cours supérieurs de la Seine, ses cours, ses conférences ont une heureuse influence sur le progrès de l'hygiène scolaire. En 1930-1931, par un accord entre le *Foyer central*, la *Société Alfred Binet* et l'*Association amicale française des instituteurs publics d'enfants arriérés*, a été constitué un groupe d'études pédagogiques pour l'enseignement des enfants anormaux. Le sujet a été traité dans une série de conférences confiées aux plus éminents spécialistes.

Les cantines sont également en progrès :

Le nombre des cantines scolaires signalées dans l'enquête est passé de 6 057 en 1928-1929 à 6 827 en 1929-1930 et 7 634 en 1930-1931. Des divers documents que nous avons eus entre les mains, il ressort que l'utilité des cantines apparaît de plus en plus manifeste.

Sur les écoles de plein air le rapporteur donne les renseignements suivants :

D'après une étude de M. Lemonnier, secrétaire général du *Comité national des écoles de plein air* (*Bulletin du Musée pédagogique*, nov. 1930), il existerait en France environ 300 de ces établissements portant des noms divers : Ecoles de plein air, Préventoriums scolaires, Classes aérées, Classes en plein air, Ecoles au soleil, Aériums, Solariums, Centres de réoxygénation, etc. On en peut suivre le développement dans l'*Education en plein air*, organe du Comité national. [...]

Le bienfait des écoles de plein air est complété par celui des colonies de vacances, œuvres d'enfants à la montagne, etc. ; j'ajouterai les groupements de boys-scouts, si je ne les avais pas déjà mentionnés ailleurs. La presse quotidienne a dit les bienfaits qu'elles rendent ; je ne pourrais que répéter ce qui a été lu un peu partout, et, sans être en état de fournir ce qu'il serait intéressant de connaître, le

nombre des jeunes citadins admis à passer leurs vacances à la campagne.

Malgré les progrès manifestes réalisés ces dernières années, il s'en faut que l'inspection médicale soit partout organisée et partout exercée par des hommes pleinement conscients de leurs tâches.

D'après les renseignements qui me sont obligeamment communiqués par l'*Office national d'hygiène sociale*, au 31 décembre 1930, 34 départements possédaient un service départemental d'inspection médicale des écoles : dans 41 autres départements, un certain nombre de communes avaient établi un service d'inspection médicale scolaire.

Dans 10 départements, le service était assuré par des médecins spécialisés, dans 52 par des médecins praticiens, dans 13 par des médecins spécialisés et des médecins praticiens.

Le budget de l'inspection médicale scolaire s'est, en 1930, élevé approximativement à 9 552 000 francs, se décomposant ainsi :

Etat....	Santé publique........	352 000 francs
	Instruction publique...	480 000 —
Départements.....................		5 040 000 —
Communes..........................		3 700 000 —

[...] L'Office national s'efforce de développer l'inspection médicale confiée à des médecins fonctionnaires spécialisés. Dans 10 départements, les inspecteurs d'hygiène adjoints, dont le nombre s'accroît (4 en 1924, 22 en 1931), permettant de réaliser en partie cette conception. L'Office fournit des projets d'organisation en même temps que des types de carnets scolaires ; et surtout, il s'efforce de définir exactement le rôle du médecin scolaire.

Il ne suffit pas en effet de créer des postes, ni de les confier à des médecins compétents et dévoués. L'action du médecin inspecteur ne se limite pas au dépistage des tares et des maladies. Tout un enchaînement de conséquenses doit en dériver : garantie que ces indications sont utilisées, mesures préventives contre les épidémies, désinfection des écoles, adduction d'eau, lutte contre les écoles-taudis, liaison avec les dispensaires, les préventoriums, etc., tout cela ne peut exister et coexister, si le médecin n'a ni le temps ni les moyens d'exercer sa fonction dans toute son ampleur. Il faut donc lui fixer un traitement convenable. [...]

Il faut lui assurer aussi le concours d'une infirmière scolaire, sans laquelle ses visites demeurent inefficaces.

Les infirmières scolaires sont trop peu nombreuses : 270 au 31 décembre 1930, d'après l'Office national. Le chiffre est heureusement au-dessous de la réalité. Les services de l'infirmière scolaire sont souvent rendus par des infirmières de la tuberculose et quelquefois par des infirmières bénévoles. D'autre part, dans les campagnes l'institutrice en remplit souvent le rôle, comme parfois elle devient visiteuse d'hygiène (1). Les deux fonctions s'avoisinent, très souvent se confondent. [...]

Autant que le permet la faible durée des cours d'adultes, une part y est réservée à l'hygiène. Les institutrices attachent un soin particulier à la puériculture. Le mot revient fréquemment dans l'enquête :

1929-1930. — MAYENNE, *Laval* (Est) ; NIÈVRE *Cosne*, *La Charité* ; OISE, *Beauvais* ; HAUTE-SAONE *Lure* ; HAUTE-SAVOIE, *Saint-Julien-en-Génevois* ; SEINE-ET-OISE, *Argenteuil* ; VAR, écoles maternelles, etc. « Le cours de puériculture, réglementaire dans les écoles de filles, est parfois ouvert aux mères des élèves. MORBIHAN, *Lorient*. »

1930-1931. — AISNE, *Soissons* ; ALLIER, *Gannat* ; ALPES-MARITIMES, *Cannes*, *Grasse* ; CANTAL, *Murat* ; CORRÈZE, *Ussel* ; MORBIHAN, *Lorient* ; VIENNE, *Châtellerault*, etc.

Nous avons vu par ailleurs, à propos de l'enseignement ménager, que les institutrices d'écoles maternelles ouvraient l'école aux mères de famille. Il est évident que l'inscription aux programmes de la puériculture a eu sa répercussion sur les cours d'adultes : adolescentes intéressées à cet enseignement, maîtresses prêtes à le donner. Le film de M. le Dr Devraigne est utilisé avec un succès croissant. A mon passage à Sousse, la directrice de l'E. P. S. m'a conté qu'une séance organisée pour les femmes indigènes avait attiré une affluence considérable. Quel progrès ne pourra-t-on pas obtenir lorsque l'éducation des adultes sera sérieusement organisée ?

Dans la plupart des cours d'adultes les maîtres s'associent à la lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme. Mais le rapporteur regrette que la propagande antivénérienne figure aussi rarement dans les programmes.

Les résistances persistent et l'indifférence générale leur prête une force paralysante. Ce n'est pas que l'on nie la nécessité de prémunir la jeunesse contre le fléau. Il faudrait nier les conséquences déplorables des maladies vénériennes pour l'individu et pour la race, et nier aussi que le silence traditionnel, que l'ignorance où sont tenus tant de jeunes gens, multiplient parmi eux les victimes. Non, ce qui arrête l'effort de ceux qui, voyant le mal, veulent le remède, c'est que beaucoup reconnaissent le mal sans pouvoir se décider à admettre le remède. C'est aussi que certains généralisent leur propre situation. La *Fédération des associations de parents d'élèves des lycées et collèges* reconnaît la nécessité d'une initiation : mais elle en revendique le soin pour la famille. Et sans doute ses dirigeants ont-ils des raisons de croire que tous les parents des lycéens et collégiens sont disposés et prêts à donner cette initiation à leurs fils. En est-il de même dans tous les milieux ? La masse des hommes et des femmes, dont l'instruction s'est terminée à 12 ou 13 ans, est-elle préparée à exercer cette mission ? On comprend que, dans l'enseignement postscolaire futur, et, en attendant, dans les cours d'adultes, nous réclamions, pour les jeunes gens, et toujours liée à l'éducation morale, l'éducation sexuelle. Il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard pour les mettre en garde contre des maladies qui ruineront leur santé, celle de leurs femmes, celle de leurs enfants.

Nous ne saurions donc trop applaudir à la campagne poursuivie par la *Société française de prophylaxie antivénérienne* dirigée par M. le professeur Gougerot et par MM. les Drs Cavaillon et Sicard de Plauzoles. Ce dernier a fait à la Sorbonne, en 1930-1931, la dizième année de son cours d'hygiène sociale. Il serait souhaitable que ce cours fût diffusé. [...]

Orientation professionnelle.

L'impression qui ressort de l'enquête reproduit celle des années précédentes. La nécessité d'orienter rationnellement les enfants vers la profession qui leur convient est en général comprise et les instituteurs apportent leur concours là où le service est organisé.

(1) « Plusieurs institutrices sont devenues visiteuses d'hygiène. HAUTES-ALPES, Gap (1930-1931). »

Des subventions ont été demandées par 76 offices en 1929, par 90 en 1930, par 88 en 1931. A ces offices se sont présentés 17 909 enfants en 1929, 17 923 en 1930, 19 939 en 1931.

L'expérience poursuivie à Lyon, conformément à un vote du Parlement, par le ministère de l'Instruction publique et le sous-secrétariat de l'Enseignement technique, fournira un type d'organisation régulière.

Des précautions continuent à être prises pour que l'orientation professionnelle n'ait pas pour effet d'accentuer l'exode rural. Du rapport présenté par M. Perret, directeur de l'office régional de placement à Lyon, nous extrayons les lignes suivantes : « L'office doit s'attacher non seulement à ne pas détourner les enfants du milieu rural, mais au contraire à les y fixer chacun selon ses aptitudes, et même parfois à y attirer de jeunes citadins. Telle est d'ailleurs la pratique constante à l'Office d'orientation professionnelle de Lyon. » M. le sénateur Cuminal, dans son rapport pour le budget de 1931-1932, écrit de même : « Puisque les ruraux quitte la terre, c'est une tâche évidemment utile que de leur montrer qu'ils ont plus de chances, par leurs aptitudes, leurs goûts profonds, les avantages qu'ils y trouvent, d'y être heureux, d'y réussir mieux que partout ailleurs ; que ceux qu'attirent les métiers industriels feront d'excellents artisans ruraux et pourront, sans quitter leur milieu, exaucer leur vocation. »

L'*institut national d'orientation professionnelle*, actuellement dans sa troisième année d'existence, a déjà formé un certain nombre d'orienteurs des deux sexes et publié d'intéressantes études sur les techniques. Le bulletin des *Comités de patronage des apprentis de Paris et du département de la Seine* donne, lui aussi, une utile documentation.

II. — Conférences et lectures.

Conférences populaires.

Le nombre des conférences populaires signalées dans l'enquête s'est élevé, en 1928-1929, à 43 740 ; en 1929-1930, à 44 922 ; en 1930-1931, à 43 513.

La hausse assez forte de l'an dernier ne s'est pas maintenue. Dans un certain nombre de départements, la baisse a porté sur les conférences avec cinéma. Par ailleurs, semble-t-il, nous sommes incomplètement informés. Beaucoup de conférences organisées par des sociétés d'instruction populaire, faites au cours d'une séance récréative, d'une réunion amicale, ne sont pas comptées dans la statistique.

Les conférences instruisent ou informent : « 46 conférences géographiques, 33 historiques, 28 agricoles, 11 scientifiques, 6 sur l'hygiène, 2 littéraires. Loir-et-Cher, *Blois*. » — « 75 conférences agricoles, 19 géographiques, 12 historiques, 10 industrielles. Pas-de-Calais, *Montreuil*, 1930-1931. » — « Causeries sur l'actualité : l'Inde, l'Indochine, les Etats-Unis, le dumping russe, etc., *id. Lens id.* », etc., etc.

Un grand nombre de personnes étrangères à l'enseignement apportent leur collaboration. Aussi, dans la seule circonscription de *Neufchâteau* (Vosges), 14 personnes : secrétaire de mairie, notaire, médecin, vétérinaire, électricien, employé de banque, percepteur, industriel, cultivateur, sergent d'infanterie coloniale, etc. on fait des conférences, chacun sur sa spécialité.

Le jour où l'enseignement postscolaire sera enfin une réalité, à côté des cours destinés aux adolescents, tout un système de conférences devra être prévu pour les adultes. Nous en sommes loin. [...]

Lectures.

Dans tous les cours d'adultes, on lit des pages empruntées aux classiques et aux auteurs contemporains. Il importerait qu'au début de l'année une liste fût arrêtée, de manière à constituer un programme d'enseignement ou de récréation.

III. — Cinéma et T. S. F.

Cinéma.

Le nombre d'écoles pourvues d'un appareil de cinématographie s'élevait, d'après l'enquête, à 5 984 en 1928-1929, à 6 881 en 1929-1930, à 8 300 en 1930-1931.

Nous avons vu que, d'après l'enquête pour 1930-1931, le nombre des conférences avec cinéma était en décroissance. Or, le nombre des écoles pourvues d'appareils s'est accru, pour cet exercice, dans une proportion de 20 p. 100. Il est possible que les séances cinématographiques sans conférences se soient multipliées. Sur l'attrait exercé par le cinéma, les témoignages ne sont pas toujours d'accord : « Là où les maîtres ont pu se procurer un ciné scolaire, les conférences populaires ont été appréciées : 88 conférences en 1928, 158 en 1930. Doubs, *Baume-les-Dames*. » — « Recul très net, surtout en ce qui concerne les conférences avec cinéma qui passent de 111 à 37. Il semble bien que le cinéma scolaire ait eu sa période d'engouement, coïncidant avec ses débuts et que la mode en soit un peu passée, ce qu'il est permis de regretter. Doubs, *Montbéliard* (1930). »

La cinématographie scolaire et postscolaire a été étudiée par M. Lebrun, sous-directeur du musée pédagogique, dans deux articles du *Manuel général* (17 et 24 février 1931). Deux cartes indiquent et l'organisation de la distribution des films et celle des offices régionaux du cinéma éducateur. Nous renvoyons à ces documents très soigneusement établis. Il en ressort qu'un grand progrès a été établi, mais que certains départements n'ont pas encore fait l'effort nécessaire et disposent uniquement des seuls dépôts de films du musée pédagogique. Or, dans cette matière comme dans les autres, il ne faut pas compter uniquement sur les pouvoirs publics. Dans la circonscription de *Cofolens*, les instituteurs ont, sous l'impulsion de leur collègue de *Roumazières*, constitué, auprès de la bibliothèque pédagogique, une cinémathèque coopérative qui aujourd'hui fournit aux besoins de leurs écoles. En 1929, le nombre des films prêtés (Pathé-Baby) s'est élevé à 12 000.

En juillet 1931, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret relatif à la création d'un conseil supérieur du cinématographe auprès du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le conseil supérieur du cinématographe étudiera les questions relatives à l'art cinématographique et aux industries qui s'y rattachent, et il émettra des avis sur ces diverses questions et sur les projets de loi et règlements les concernant. Souhaitons que le Parlement dote le budget de l'instruction publique de crédits suffisants pour permettre à ce nouvel organisme de fonctionner.

T. S. F.

Le nombre d'écoles pourvues ou bénéficiant d'appareils radiophoniques s'élevait à 2 580, en 1928-1929 ; à 2 784, en 1929-1930 ; à 3 047, en 1930-1931. Le progrès n'est pas aussi rapide qu'on s'y attendrait. « Pas de progression en T. S. F. Pourtant, de nombreux instituteurs ont un poste. La

raison est peut-être la difficulté de le mettre à la disposition du public et de trouver des auditions de composition homogène et heureuse. DOUBS, *Montbéliard* (1930). » — « Il n'y a pour ainsi dire pas encore d'émission dont l'école puisse tirer parti. SEINE, *Paris* (7e arr.) (1931) », etc.

Comme on le voit, on incrimine les programmes d'auditions. Cependant beaucoup de transmissions sont utilisables. [...]

IV. — Fêtes et séances récréatives.

Nous avons vu dans les premieres pages de ce rapport la place qu'avaient prise les séances récréatives parmi les œuvres complémentaires de l'école. Dans ces séances, dans ces fêtes, d'année en année s'accroît le nombre des programmes comportant des représentations dramatiques. [...]

V. — Bibliothèques.

Le nombre des bibliothèques signalées dans l'enquête s'est élevé à 47 969, en 1928-1929 ; à 48 397, en 1929-1930 ; à 49 299, en 1930-1931.

Le progrès est continu, au moins numériquement. Mais on ne peut dire combien, sur ces 49 000 bibliothèques, méritent véritablement ce nom. [...]

A peu près généralement, on constate soit le maintien de la situation, soit un effort pour améliorer la lecture, effort des maîtres, effort des municipalités qui accordent des subventions et en conséquence un accroissement des prêts.

1929-1930. — « Maintien des bibliothèques existantes. Quelques créations. Malgré 1 273 achats de volumes (10 295 francs) le nombre total des volumes est sensiblement le même. On profite des éléments nouveaux pour réformer les ouvrages qui ont acquis des titres à la retraite. Les subventions communales se maintiennent sensiblement au même taux : 5 752 contre 5 884. L'effort des particuliers est un peu ralenti : 4 911 contre 5 721. DOUBS, *Montbéliard*. » — « Il a été fait un gros effort pour la création, la reconstitution ou l'enrichissement des bibliothèques. Le résultat est très encourageant. Dans 8 petits hameaux, en particulier, la bibliothèque communale a été créée (telle de ces bibliothèques a pour sa première année d'existence acheté pour 1 500 francs de livres : 1 000 francs recueillis par souscription, 300 francs venus de la société d'éducation des Basses-Pyrénées, 200 francs votés par le conseil municipal). Tous les achats ont été strictement contrôlés. BASSES-PYRÉNÉES, *Oloron*. » etc.

1930-1931. — « Bibliothèques en progrès marqué PUY-DE-DOME, *Issoire*. » — « L'ensemble des municipalités a accordé une subvention communale ; le nombre de ces subventions est passé de 23 à 40. HAUTE-VIENNE, *Bellac*. » — « Cette année, 5 bibliothèques de plus avec un total de 8 983 ouvrages (tous rossignols éliminés) contre 8 257 l'an dernier. Une bibliothèque scolaire en voie de formation à *Michelet*, sur les flancs du Djurjura. ALGER (2e circ.) », etc.

On ne saurait juger de la valeur des bibliothèques d'après des statistiques. On constate que nombre d'ouvrages ne sont jamais lus soit parce qu'ils sont consacrés à des questions techniques n'intéressant pas la généralité des lecteurs, soit parce qu'ils sont trop vieux et traitent de sujets ayant perdu tout intérêt. Il importe donc de renouveler le fonds.

Le nombre des bibliothèques (124) peut faire illusion ; en réalité, dans les 9/10 des communes, les livres sont très vieux, presque hors d'usage et à peu près dépourvus de tout intérêt pour les adultes comme pour les enfants. Le nombre des prêts est en croissance (12 000 au lieu de 9 000). L'augmentation tient à la durée de l'hiver, à l'extension dans certaines communes du cercle des lecteurs, surtout à l'achat des livres nouveaux. La diminution qui s'accuse dans d'autres communes tient à la vétusté croissante des volumes et à leur renouvellement.

« Je me suis efforcé, dans un grand nombre de communes, de faire voter par la municipalité le principe d'une subvention annuelle pour la bibliothèque ; mon succès a été inégal et disproportionné avec mes efforts. Le vrai moyen d'avoir des bibliothèques dignes de ce nom serait d'obliger chaque commune à inscrire chaque année à son budget une somme proportionnelle au nombre des élèves qui fréquentent l'école (par exemple 100 francs par groupe ou fraction de 20 élèves). DOUBS, *Ornans* (1930-1931). »

Dans certaines localités sont constitués des cercles de lecture, des séances publiques de lecture.

Cercles de lecture, séances publiques de lecture, ce sont là des initiatives également intéressantes. Pour que la lecture contribue à la culture populaire, il faut qu'elle soit organisée et que le lecteur ne soit pas abandonné à lui-même, c'est-à-dire à son ignorance de ce qui peut et doit être lu. La bibliothèque, je persiste dans cette opinion, me paraît être le premier organe à constituer quand on veut ouvrir un cercle populaire. Si nécessaire qu'il soit d'associer les usagers et les communes aux dépenses d'une bibliothèque, on ne saurait leur en laisser la charge entière. Comment une commune de 500 habitants pourrait-elle la supporter ? Le faible crédit annuel proportionné à ses pauvres ressources, même si, de temps à autre, elle consent un sacrifice plus important, ne permet pas de constituer le fonds suffisant, même avec des cotisations, avec les prélèvements opérés sur le produit des fêtes, les bénéfices des coopératives. L'aide pécuniaire du département et de l'Etat demeure indispensable, et une aide qui ne soit pas dérisoire comme elle l'est aujourd'hui.

Les résultats obtenus par les bibliothèques intercommunales indiquent assez combien la circulation des ouvrages simplifie le problème. Quand la *Ligue de l'enseignement* envoie ses cantines-bibliothèques, si appréciées, elle exige qu'après lecture les livres soient remis dans la caisse et dirigés sur une autre école. Il serait à souhaiter que cette condition fût imposée pour tout envoi de livres, d'où qu'il vînt. En principe, l'Etat ne devrait accorder son aide qu'aux communes disposées à associer leurs efforts pour assurer la lecture publique.

Cette méthode est souvent recommandée : « Au lieu de perdre temps, efforts et argent à ressusciter ces misérables petites bibliothèques de hameaux, avec la menue poussière de leurs ressources et la vanité des incessants sacrifices qu'elles exigent, ne vaudrait-il pas mieux, me dit-on, organiser de solides bibliothèques intercommunales qui desserviraient les écoles de leur ressort par un roulement de dépôts mensuels ? » [...]

Grouper les bibliothèques alimentées par un dépôt cantonal ou départemental, tel doit être l'effort principal. N'est-il pas étrange que la bibliothèque circulante départementale de la Seine-Inférieure, rayonnant autour de l'école normale d'instituteurs de Rouen, soit encore unique en France ?

C'est d'ailleurs à cette conclusion que s'est arrêtée la commission de la lecture publique en ce qui concerne les bibliothèques des communes

rurales. La commission, on a pu le lire dans notre précédent rapport, avait été constituée à la suite d'une proposition de résolution déposée au Sénat par M. Mario Roustan et un certain nombre de ses collègues.

La commission de la lecture publique a présenté à M. le ministre de l'Instruction publique un projet d'organisation qui embrasse toutes les bibliothèques, les bibliothèques d'étude et de conservation, comme les bibliothèques scolaires. Du projet, nous voulons seulement retenir ce qui intéresse l'organisation de la lecture dans les communes rurales.

La commission demande que, dans toute commune, soit installée, à la mairie, à l'école, ou dans tout autre local municipal, une bibliothèque dite communale, comprenant, pour les ouvrages et pour les périodiques, un fonds permanent et un dépôt temporaire, alimenté par un organisme départemental de prêt et de circulation ou, dans les gros départements, par ses annexes.

Un comité départemental de la lecture publique serait institué, présidé par le préfet, vice-présidé par l'inspecteur d'académie et comprenant des membres du personnel enseignant.

En principe, l'instituteur serait le bibliothécaire de la bibliothèque communale et il recevrait une indemnité pour ce service. Le choix des livres serait fait soit sur les listes arrêtées par le ministre, soit d'après les propositions des bibliothécaires locaux ou des comités départementaux, après approbation du ministère.

Comme ressources des bibliothèques communales, on prévoit, outre les cotisations, les dons et legs, un crédit inscrit au budget de la commune, une subvention de l'Etat, allouée aux seules communes qui auront inscrit ce crédit à leur budget. Le comité départemental disposerait des subventions de l'Etat et du conseil général, ainsi que des abonnements des communes au fonds de circulation.

On propose encore la création d'une *Caisse nationale des bibliothèques*, qui recueillerait des fonds en vue de seconder cet effort.

Un projet de loi est préparé. En attendant, une circulaire a été adressée aux administrations intéressées. Les réponses à cette sorte de consultation, a dit, au congrès d'Alger (1), M. le ministre de l'Instruction publique, sont loin de révéler partout un égal enthousiasme. La réforme n'apparaît pas à tous aussi nécessaire qu'à M. Mario Roustan et à la commission réunie sur son initiative. Mais, dans son éloquent discours d'Alger, le ministre a répété sa ferme volonté de la faire aboutir et d'organiser enfin la lecture publique. Souhaitons que les difficultés financières ne paralysent pas ce généreux effort.

VI. — Sociétés d'instruction populaire. Universités populaires. Cercles populaires.

Sociétés d'instruction populaire.

Le nombre des sociétés d'éducation populaire signalées dans l'enquête s'est élevé, en 1928-1929, à 638 ; en 1929-1930, à 512 ; en 1930-1931, à 535.

Les flottements dans les statistiques d'une année à l'autre — en 1927-1928, on signalait 449 sociétés — sont dus vraisemblablement en majeure partie à l'incertitude des frontières qui séparent sociétés d'instruction, universités populaires, cercles populaires, parfois même amicales.

L'Association polytechnique a ouvert 443 cours en 1929-1930, 449 en 1930-1931 (enseignement général, professionnel, éducation physique, préparation au service militaire, enseignement des écoles du palais de justice). Le nombre total des élèves immatriculés s'est élevé à 4 778 en 1929-1930, à 5 232 en 1930-1931. Les cours par correspondance ont réuni 2 273 inscriptions en 1929-1930 (29 567 devoirs) et 2 676 en 1930-1931 (33 343 devoirs). 31 concours ont été ouverts en 1929-1930, 30 en 1930-1931. 24 élèves en 1929-1930, 31 en 1930-1931 ont obtenu le diplôme légal de notariat ; 12 en 1929-1930, 42 (dont, pour la première fois, 13 par correspondance) en 1930-1931 ont obtenu le diplôme d'assurances. En 1930-1931, sur 13 élèves présentés au certificat d'aptitude professionnelle de comptabilité, 10 ont été reçus. [...]

L'*Union des Associations polytechniques* comprend 20 sociétés provinciales. Celle de Perpignan compte parmi les plus prospères.

L'*Association philotechnique*, l'*Association polymathique*, le *Cercle populaire d'enseignement laïque* ont maintenu leur activité.

L'*Association Léopold-Bellan* a ouvert 29 sections en 1929-1930, 33 en 1930-1931. Le nombre des inscriptions s'est élevé à 2 120 en 1929-1930, à 2 140 en 1930-1931. Des cours de gymnastique corrective sont ouverts pour les infirmières qui ont à surveiller les enfants des écoles parisiennes. Les trente-trois concours ont pu couronner 337 lauréats en 1929-1930, 313 en 1930-1931.

La *Ligue d'éducation morale* a donné en 1930, sur la répression du crime, une série de conférences confiées à MM. Davy, Rollet, Donnedieu de Vabres, Houyer, Garçon ; elle a préparé le 5e congrès international d'éducation morale, qui s'est tenu à Paris, en septembre, et dont le succès a été considérable.

En 1929-1930, la *Société d'enseignement professionnel du Rhône* a organisé 323 cours. « Ils ont réuni 12 862 élèves. Comparés à ceux de l'exercice précédent, ces nombres montrent que nous avons ouvert deux cours de plus, mais que l'effectif des élèves a fléchi de 354 unités. Ce fléchissement, d'ailleurs minime, continuera les années prochaines. Il est causé par la faiblesse de la natalité pendant la période de la guerre, et aussi par la crise économique actuelle, avec sa répercussion, qui provoque le reflux de la main-d'œuvre étrangère.

» Les 323 cours se composent de 210 cours professionnels, 62 d'enseignement ménager et 51 d'enseignement général. Ils se répartissent en 137 cours pour hommes, 80 réservés aux dames et 106 ouverts à la fois aux hommes et aux dames.

» 58 d'entre eux, la plupart réservés aux apprentis, avaient été organisés pour une durée régulière de huit ou neuf mois. En outre, notre conseil d'administration, accueillant favorablement la demande des élèves intéressés, a prolongé, pour deux mois, 71 cours dont la durée avait été tout d'abord prévue pour le semestre d'hiver. C'est donc un total de 129 cours qui ont continué à fonctionner après le 1er avril.

» Le total des 12 862 élèves comprend 4 723 dames et 8 130 hommes, parmi lesquels 123 militaires.

» 57 p. 100 de ces auditeurs suivaient encore régulièrement nos leçons à la fin de l'exercice scolaire. Le total des moyennes des présences en mars, malgré la diminution de l'effectif, accuse un

(1) Le premier Congrès international de la lecture publique, organisé par l'*Association des bibliothécaires français*, que préside M. H. Lemaître, s'est tenu à Alger, en avril 1931. Il a donné lieu à de nombreuses communications, tant sur la lecture publique en général que sur l'organisation, le choix des livres, leur circulation, les bibliothèques arabes. On les trouve réunies en volume (Paris. Droz, éditeur).

accroissement de 204 sur le nombre correspondant de l'an dernier. La bonne assiduité est encore indiquée par les 2 080 mentions d'assiduité attribuées aux élèves n'ayant aucune absence. Ce nombre est supérieur à tous les précédents. » [...]

Une riche bibliothèque est ouverte aux élèves, à la fois technique et récréative. La *Société d'enseignement professionnel du Rhône* présente l'organisation la plus complète du cours d'adultes d'enseignement général et professionnel que je connaisse.

L'enquête signale d'autres initiatives, telles que celles de la *Société d'instruction populaire* de Rennes, de l'*Union française de la jeunesse* de Lille, de l'*Union philanthropique d'éducation populaire* de Lambersart, de l'*Association philotechnique* et de la *Société républicaine d'instruction*, à Arras ; de la *Société d'instruction populaire* à Annecy et à Saint-Julien, de l'*Association philotechnique* à Meaux et à Lagny, de la *Société philomathique* et le Cercle girondin à Bordeaux, de la *Société d'enseignement populaire de l'Hérault* à Montpellier ; des *Amis de l'enseignement* à Villefranche, etc.

Universités populaires.

L'enquête signalait 89 universités populaires en 1928-1929, 77 en 1929-1930, 77 en 1930-1931.

Nous le répétons chaque année, la plupart des groupements qui portent le titre d'universités populaires ne se distinguent pas des sociétés d'instruction. L'existence d'une bibliothèque, quelques conférences, quelques cours ne constituent pas une université. Il faudrait réserver ce nom pour un type d'organisation tel que l'a réalisé l'*University extension* en Angleterre et aux Etats-Unis. La semaine d'étude de Chaumont, dont nous avons parlé plus haut, s'en rapproche. Le programme, le nom des conférenciers réunis par M. l'inspecteur d'académie de la Haute-Marne permettaient d'y reconnaître un essai d'extension universitaire. Je n'en salue pas moins les groupements qu'on nous signale ici et qui servent utilement la cause de l'éducation populaire.

Cercles populaires.

L'enquête signalait 276 cercles populaires en 1928-1929, 324 en 1929-1930, 303 en 1930-1931. Ici encore, on note le flottement indiqué plus haut. [...]

VII.
Ressources des œuvres complémentaires.

DÉSIGNATION	1929	1930	1931
—	—	—	—
Dons et legs............	909 529	884 689	951 304
Produit des cours payants.	58 860	53 964	30 413
Conseils municipaux.....	3 370 298	3 704 477	4 345 460
Conseils généraux.......	131 996	102 315	82 750
Etat....................	2 070 000	3 220 000	3 190 000
Totaux..	6 540 683	7 965 445	8 599 927

Ces chiffres marquent une hausse due surtout à l'augmentation des subventions municipales plus élevées et du crédit voté par les Chambres pour le cinéma.

Le total des indemnités payées aux instituteurs et aux institutrices sur les subventions communales et départementales s'est, d'après l'enquête, élevé à 3 251 573 francs en 1928-1929, à 3 300 003 francs en 1929-1930, à 3 423 128 francs en 1930-1931.

Ces chiffres sont forcément incomplets. Dans la colonne des dons et legs, on n'inscrit pas, on ne peut guère inscrire toutes les ressources procurées aux œuvres complémentaires soit par les fêtes, soit par les coopératives. Parfois l'enquête ne donne pas le montant exact des subventions ; ainsi, pour le Rhône, pour la Gironde, pour les Bouches-du-Rhône. Ce dernier département a consacré (1930-1931), à notre connaissance, plus de 500 000 francs aux œuvres d'enseignement postscolaire, aux bibliothèques, aux amicales, aux cours professionnels, aux patronages, sans compter les cantines, les colonies de vacances, etc. Ces sommes ne figurent pas dans les tableaux récapitulatifs.

D'autre part, il n'est pas vraisemblable que 52 conseils départementaux en 1929-1930, 48 en 1930-1931 n'aient accordé aucune subvention aux œuvres complémentaires de l'école.

Enfin, pour avoir le budget exact de l'enseignement postscolaire, il faudrait inscrire en ligne de compte les crédits inscrits aux divers budgets des communes, des départements et de l'Etat, pour les œuvres postscolaires agricoles et ménagères agricoles et les crédits ouverts pour les cours professionnels, et aussi le budget des sociétés d'instruction, etc.

Tout calculé, on vérifiera néanmoins que, sauf pour l'enseignement industriel et commercial, le budget est très loin de répondre aux besoins.

DEUXIÈME PARTIE

Œuvres sociales

I. — Mutualités scolaires.

DÉSIGNATION	1928-1929	1929-1930 (1)	1930-1931 (2)
—	—	—	—
Nombre de Sociétés :			
A fonds commun........	204	173	214
A livret individuel.......	1 195	1 176	1 299
A fonds commun et livret individuel..............	1 743	2 081	1 785
Total........	3 142	3 430	3 298
Nombre de sociétaires :			
Filles....................	353 116	335 430	335 284
Garçons..................	379 844	361 637	362 320
Totaux......	732 960	697 067	697 604

L'exercice 1928-1929 avait été marqué par un progrès sur le précédent (706 929 sociétaires en 1927-1928). La baisse actuelle sur 1928-1929 s'explique en partie sans doute par la faible natalité des années de guerre.

L'enquête signale d'autres motifs : « En déclin : 268 garçons, 212 filles, soit 480 sociétaires, contre 293 garçons, 213 filles, soit 506 sociétaires en 1928-1929. Les adhérents anciens se maintiennent. Peu ou pas de nouveaux en raison sans doute du manque d'adaptation des tarifs de la mutualité au taux actuel du coût de la vie. DOUBS, *Montbéliard* (1929-1930). » [...]

Il faut aussi compter avec l'incertitude consécutive à l'application de la loi sur les assurances sociales. Après cette grande et bienfaisante réforme, la mutualité scolaire est-elle encore utile ? La

(1) Ardèche non comprise.
(2) Lozère non comprise.

réponse a été donnée par les orateurs qui ont pris la parole à l'assemblée générale de l'*Union nationale des Mutualités scolaires publiques*, réunie le 27 novembre 1930, sous la présidence de M. Strauss, et à la cérémonie où, sous la présidence de MM. Roustan, Landry, Strauss, Gouffé, Charrier et Landry, ministre du Travail, on célébra le cinquantenaire de l'œuvre de Cavé. MM. Roustan, Landry, Strauss, Gouffé, Charrier n'ont pas eu de peine à la défendre. La loi, ne serait-ce que par l'article 50, n'a-t-elle pas réservé des avantages spéciaux aux anciens mutualistes scolaires. L'indemnité de maladie payée aux mutualistes n'apporte-t-elle pas un complément appréciable au remboursement, par les assurances sociales, d'une partie des frais de médecin et de pharmacien ? La mutualité scolaire ne demeure-t-elle pas intéressante pour les parents qui ne sont pas assurés sociaux ? Et l'on n'en peut taire l'importance morale. L'application de la loi a été facilitée par l'habitude de l'entr'aide donnée dès le jeune âge ; elle l'eût été davantage si, depuis cinquante ans, tous les écoliers avaient reçu pratiquement cette initiation.

Il importe donc que les familles soient renseignées sur l'interpénétration de la mutualité scolaire et des assurances sociales, soit par des circulaires officielles, soit par des tracts, soit par une propagande entreprise dans les journaux pédagogiques.

L'*Union nationale*, à laquelle je regrette une fois de plus de ne pas voir adhérer toutes les sociétés, a émis le vœu que « le ministère de l'Instruction publique voulût bien intensifier, par des récompenses et des encouragements au personnel enseignant, la propagande en faveur de la mutualité scolaire ».

Dans son bulletin, il faut lire le rapport de M. Charrier sur l'*Orientation de la Mutualité scolaire vers les œuvres d'hygiène préventive*. De bonne heure, la mutualité scolaire s'était engagée dans cette voie. On se souvient du *Nid mutualiste* de Montigny que l'on s'efforce de rappeler à la vie. Cantines, écoles de plein air ou classes aérées, préventoriums, colonies de vacances et, au premier rang, l'inspection médicale, tout ce qui peut, suivant l'expression du rapport, assurer le capital-santé, doit entrer dans l'action des mutualités scolaires. L'*Union* a mis à l'étude une organisation qui permettrait aux sociétés les moins riches de s'associer à cette tâche. [...]

II. — Coopératives scolaires.

L'enquête signale l'existence de 7 439 coopératives scolaires en 1928-1929, 8 189 en 1929-1930, 9 091 en 1930-1931.

La progression est continue. En 1929-1930, 4 départements étaient signalés comme ignorant les coopératives scolaires. En 1930-1931, il n'en existe plus qu'un, le département d'Oran. Il est vrai que le Cher et le Tarn-et-Garonne en comptent une et la Haute-Loire deux.

La coopérative scolaire est la plus florissante dans les départements suivants (1929-1930 et 1930-1931) : les Ardennes, les Bouches-du-Rhône, la Charente, la Charente-Inférieure, la Côte-d'Or, la Manche, la Marne, la Meuse, l'Oise, la Seine, la Seine-Inférieure, la Seine-et-Oise, la Haute-Vienne, les Vosges.

Voici quelques exemples de leur activité :

1929-1930. — « Ecole de garçons de *Marans* : recettes, 2 595 francs ; emploi : Pathé-Baby, films, jeux, excursions. Ecole de filles de *Charron* : recettes, 2 606 francs ; emploi : films, fêtes, gravures, jouets et matériel pour Noël. CHARENTE-INFÉRIEURE. » [...]

1930-1931. — « 65 coopératives, sommes recueillies en 1930 : 23 850 francs. Achat de livres de bibliothèque, location de films, matériel scolaire, appareils d'hygiène, produits pharmaceutiques, dons à des œuvres de bienfaisance, excursions. LOIR-ET-CHER, *Blois*. » — « 204 coopératives dans 123 écoles sur 139, et 221 classes sur 251 bénéficient des coopératives. Sommes réunies : 50 000 francs environ, qui ont été ou seront consacrés à l'enrichissement des bibliothèques, du matériel d'enseignement, à l'installation de postes de propreté ou à l'organisation d'excursions. HAUTE-VIENNE, *Rochechouart* », etc.

Une abondante documentation est fournie par le *Coopérateur scolaire*, publié sous le patronage de la *Fédération nationale des coopératives de consommation* et aussi dans l'*Ecole coopérative*, l'*Ami du coopérateur*. [...]

III. — Associations d'anciennes élèves et d'anciens élèves. Patronages scolaires. Amis de l'école. Sous des écoles.

Associations d'anciens et d'anciennes élèves.

Les chiffres sont les suivants :

DÉSIGNATION	1928-1929	1929-1930	1930-1931
Amicales d'anciennes élèves..	1 838	1 839	1 815
Amicales d'anciens élèves....	3 144	3 299	3 152
Amicales mixtes............	»	»	55
Total..............	4 982	5 138	5 022

Cette année, apparaissent pour la première fois dans les statistiques les amicales et les patronages mixtes.

Les extraits suivants indiquent le mode d'activité des amicales :

1929-1930. — « Les groupements constitués par les amicales sont essentiellement favorables à l'éducation physique, antialcoolique, antituberculeuse. Près de 2 000 jeunes gens sont, par ces amicales, habitués à une saine vie physique et intellectuelle. AISNE, *Saint-Quentin*. » — « L'amicale d'anciennes élèves de *Chartrettes* a entièrement à sa charge trois élèves de l'E. P. S. de Melun. Elle a fourni un petit trousseau à 4 anciennes élèves, 5 layettes à des enfants d'anciennes élèves, donné 500 francs à des colonies de vacances, des secours, etc. SEINE-ET-MARNE », etc.

1930-1931. — « Dix associations laïques, sans compter les associations sportives. Il s'agit souvent d'amis de l'école plutôt que d'anciens élèves. ALPES-MARITIMES, *Grasse*. » — « L'amicale laïque, association des anciens et anciennes élèves des écoles laïques de *Saint-Brieuc*, exerce son patronage sur la plupart des sociétés laïques de la ville. Elle organise une kermesse annuelle, des soirées théâtrales, des séances de cinéma du jeudi pour les enfants des écoles ; elle publie un bulletin et s'occupe du placement de ses adhérents. CÔTES-DU-NORD. » — « Association amicale de la jeunesse blésoise avec son cercle populaire (bibliothèques) et ses conférences. LOIR-ET-CHER, *Blois*. » — « A *Ménerville* (ALGER, 2e circ.), une association a été fondée en novembre 1930. Elle se propose : *a*) de resserrer les liens d'amitié qui unissent les élèves et les anciens élèves ; *b*) d'ouvrir des cours de préapprentissage ; *c*) d'organiser, à l'usage des écoles de la commune, un service d'enseignement par l'aspect. La reliure y est enseignée par le directeur de l'école pendant

les heures de travail manuel, le jeudi et les jours de congé. On projette l'ouverture d'ateliers du bois et du fer », etc.

Les instituteurs se font les propagateurs ardents de l'association : « 1 syndicat agricole, 4 sociétés forestières, 7 sociétés de tir, 3 chorales ou sociétés de musique, 1 mutuelle incendie, 1 mutuelle accident, 1 syndicat des producteurs de pommes de terre sélectionnées, 3 sociétés de préparation militaire. HAUTE-SAONE, *Lure* (1929-1930). »

Un grand nombre d'écoles normales ont leurs amicales. Elles rendent des services particulièrement précieux dans les régions déshéritées, ainsi : l'*Amicale normalienne de la Lozère*, fondée le 2 août 1930, publie dans son bulletin des listes de saynètes pour fêtes scolaires et elle a créé une bibliothèque circulante, etc. [...]

Patronages scolaires.

Les chiffres sont les suivants :

PATRONAGES	1928-1929	1929-1930	1930-1931
Patronages de filles	659	700	761
Patronages de garçons	764	707	740
Patronages mixtes	»	»	53
Total	1 423	1 407	1 554

Le nombre des patronages est en progression. Si, comme je l'ai dit plus haut, cette augmentation ne correspond pas à un simple changement d'étiquette, elle peut être due au développement de l'éducation physique. Garder, les jours de congé, les petits écoliers entre les quatre murs de l'école, ce n'est guère récréatif. Combien leurs loisirs seraient occupés d'une façon plus bienfaisante sur un terrain de jeu ! [...]

Amis de l'école.

Ces associations qui ne se distinguent pas toujours des amicales, mais qui, en principe, groupent plutôt les amis que les anciens ou anciennes élèves des écoles, deviennent chaque année plus nombreuses :

« Les principaux quartiers de *Marseille* ainsi que *Port-de-Bouc* et *Châteauneuf-les-Martyrs* ont des sociétés des *Amis de l'instruction laïque* (21 en tout). Ces sociétés sont très actives et organisent toutes : 1° des cours ; 2° des fêtes ; 3° des patronages et des garderies du jeudi et parfois du dimanche. BOUCHES-DU-RHONE (1929-1930). »

« Une société des *Amis de l'école laïque* a été créée à *Valence* en octobre 1929, 1 200 membres cotisants. Budget annuel de 30 000 francs. Subvention communale de 20 000 francs. 11 garderies tous les jeudis, 700 enfants. Jeux organisés, lectures de romans pour enfants. Deux fois par mois, le jeudi, cinéma éducateur (1 000 enfants) ; surveillance assurée par le personnel enseignant, les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses, payés à raison de 20 francs la séance. L'œuvre a gagné *Bourg-les-Valence* : garderies (200 enfants) DROME *id.* », etc.

« Tantôt ces sociétés sont de véritables cercles : tantôt elles subventionnent des œuvres diverses : les *Amis de l'école laïque* : nombre d'adhérents : 300 familles ; recettes : 21 650 francs ; dépenses : 18 881 francs. Cours de français, anglais, dessin, sténo-dactylo, couture, musique. Bibliothèques : 200 volumes, 1 000 prêts, 5 conférences, 5 concerts. Kermesse, excursion et patronage de vacances. CHARENTE-INFÉRIEURE, *La Rochelle*, école de garçons de Tasdon (1929-1930). » — Les *Amis de l'école laïque* de *Laleu-la-Pallice* (filles) : conférences populaires, excursions, fêtes récréatives. Subvention au cours de coupe et de couture, à la garderie. ID. (*id.*) », etc. [...]

Sous des écoles.

Notre dernier rapport indiquait le rôle des associations qui portent ce titre. Les enquêtes de 1929-1930 et de 1930-1931 nous renseignent mal sur leur activité.

Parfois ces associations semblent peu prospères : « Nous avions créé 70 sociétés scolaires « *Le Sou des écoles* », mais parents et enfants se lassent de payer leurs cotisations. ARIÈGE, *Saint-Girons* (1930-1931) ».

Les *Sous des écoles* remplacent ou suppléent les caisses des écoles. Parfois elles remplissent la fonction d'une amicale ou même d'un cercle : « *Le Sou des écoles*, véritable cercle d'éducation avec ses bibliothèques populaires : 5 000 volumes, 300 adhérents. SAONE-ET-LOIRE, *Mâcon* (*Ibid.*) ». — Notons dans les écoles maternelles de la Somme l'œuvre du *Sou des jouets*. Il conviendrait d'avoir des renseignements statistiques sur les deux types d'association, *Amis de l'école* et *Sou des écoles*. Ils seront demandés dans la prochaine enquête.

IV. — Fédérations d'œuvres postscolaires.

Les deux enquêtes pour 1929-1930 et 1930-1931 confirment la progression du mouvement fédératif constaté à propos du précédent exercice. Pour ne citer qu'un exemple, la *Fédération des œuvres scolaires, postscolaires et périscolaires laïques de la Creuse*, qui comptait 37 sociétés en 1928, 60 en 1929, 105 en 1930, en compte 116 au début de 1931, groupant 4 608 adultes et 4 324 pupilles.

La *Confédération générale des œuvres laïques* (*Ligue de l'Enseignement*), aujourd'hui reconnue d'utilité publique, groupait, en 1927, 17 fédérations départementales. Aujourd'hui elle en groupe 61, et les 42 fédérations dont on possède la statistique réunissent :

« 110 000 membres majeurs et plus de 250 000 mineurs non cotisants, groupés dans les patronages, les *Sous des écoles*, les coopératives scolaires.

» On peut donc affirmer, pour les 61 fédérations, plus de 150 000 majeurs et 300 000 mineurs répartis dans près de 6 000 groupements.

» Des fédérations sont en voie de constitution dans l'Aude, l'Aveyron, le Cher, la Manche, la Sarthe, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, la Haute-Vienne, les Vosges et la Tunisie.

» C'est dans le personnel enseignant que la ligue rencontre surtout ses animateurs : inspecteurs d'académie, inspecteurs primaires, professeurs, instituteurs et institutrices.

» Les manifestations du cinquantenaire ont puissamment aidé au rassemblement des forces laïques dans les départements où les efforts avaient été jusqu'ici sans résultats.

» La ligue a fourni 89 conférenciers à l'occasion de ces manifestations organisées par les comités de province. Elle a, en outre, documenté des orateurs bénévoles par l'envoi de plus de 1 500 textes de causeries sur Jules Ferry, Paul Bert et l'historique des lois laïques.

» La section de l'U. F. O. L. E. P. (*Union française des œuvres laïques d'éducation physique*) s'est développée dans les conditions les plus favorables. Des matches très suivis ont été organisés en football, basket-ball, éducation physique et des compétitions d'athlétisme et de cross-country qui ont réuni chaque fois un nombre imposant de sportifs. Le nombre des licences sportives prises cette année

s'est montré de beaucoup supérieur à celui des années précédentes. »

La *Confédération* a tenu son 46e congrès national en 1930, à Clermont-Ferrand, son 47e congrès, en 1931, à Paris.

A Clermont-Ferrand, deux questions ont été discutées qui intéressent au premier chef la postécole : 1° rôle de l'école primaire dans la vie rurale, rapporteur M. Barrier ; 2° le personnel d'enseignement et les œuvres complémentaires de l'école, rapporteur M. Brenier. On entendit, en outre, des communications de M. Labbé sur les rapports de l'école rurale et l'enseignement professionnel, de M. Pivert sur les davidées.

A Paris, les deux sujets soumis à la discussion étaient : 1° l'organisation de l'éducation postscolaire, et, cette fois encore, le rapporteur était M. Barrier ; 2° le scoutisme, rapporté par M. Deschamps. Communications : l'école et la paix, par M. L. Le Foyer ; la neutralité dans la T. S. F. et le cinéma, par M. Glay. Enfin dans les deux congrès on marquait le progrès de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique. [...]

La *Fédération des associations d'anciennes élèves et d'anciens élèves des écoles primaires supérieures professionnelles*, qui groupe environ 80 p. 100 des associations et qui devrait les réunir toutes, a tenu son congrès annuel à Alger en 1930, à Paris en 1931, avec son succès accoutumé.

V. — Ouvroirs et réunions de jeunes filles.

Le nombre des ouvroirs scolaires et des réunions de jeunes filles signalé dans l'enquête a été de 1 139 en 1928-1929 ; de 1 999 en 1929-1930 ; de 1 553 en 1930-1931.

Les oscillations importantes proviennent de ce que, dans un département, on a compté en 1929-1930 et 1930-1931 non les groupements mais les séances. En réalité, la situation est stationnaire.

Beaucoup de réunions de jeunes filles consacrées à l'enseignement ménager n'y figurent pas.

La destination des objets confectionnés reste toujours la même : les jeunes filles travaillent pour elles-mêmes et pour les enfants nécessiteux des écoles publiques.

VI. — Les pupilles de l'école publique.

L'*Œuvre des pupilles de l'école*, au cours de l'année 1930, n'a pas seulement maintenu ses positions : elle accuse de nouveaux progrès.

La *Fédération générale des pupilles de l'école* a tenu au ministère de l'Instruction publique sa 17e assemblée générale. M. Painlevé, président, a rappelé, au moment où le cinquantenaire de l'école laïque est célébré dans toute la France, que l'initiative de cette commémoration est venue de cette œuvre de solidarité scolaire dont le développement est croissant. Le rapport du secrétaire général, M. Xavier (Léon), constate en effet qu'au cours de 1930 les recettes des associations départementales se sont élevées à 6 millions de francs ; 250 000 pupilles sont inscrits ; 4 millions 400 000 francs de subsides ont été versés.

Les fondations permanentes s'accroissent chaque année. La liste en est imposante : AIN, préventorium de *Chanay* ; ARDÈCHE, colonie de vacances de *Montpezat* ; ARDENNES, école de plein air et colonie de vacances de *La Verrerie* ; BOUCHES-DU-RHONE, colonie de vacances de *La Gratiane* et de *Salerne* ; CHARENTE-INFÉRIEURE, *fondation Robert*, préventorium de *Tonnay-Charente*, colonie permanente d'*Ars-en-Ré* ; HAUTE-GARONNE, maison des pupilles d'*Aspet* ; GIRONDE, école de plein air et colonie de vacances d'*Andernos*, où deux pavillons nouveaux de 150 lits ont été édifiés, colonie de *Tenet*, spéciale aux écoles maternelles ; HÉRAULT, colonie de vacances et préventorium de *Bayssières* ; LANDES, colonie de vavances de *Messanges*, de *Vieux-Boucau*; LOIRE, orphelinat laïque de *Verrières* ; MARNE, le *Foyer d'Avize* ; SEINE-ET-MARNE, *l'école La Fayette*, l'école de *Fontaineroux* ou *Ecole Pittsburgh*, l'*Ecole d'apprentissage horticole des Pressoirs du Roi*, l'école des métiers d'*Avon* ; VOSGES, la *Maison de Remoncourt* ; YONNE, centre de réoxygénation de *Saint-Fargeau* et de *Joigny*.

Certaines associations, comme celle de Seine-et-Oise, sans avoir de fondations permanentes, ont organisé des colonies de vacances.

Le sanatorium d'*Odeillo* (Pyrénées-Orientales), le premier sanatorium français à 1 800 mètres d'altitude, pour la cure des tuberculoses chroniques non pulmonaires, est en pleine activité ; sur 1 000 malades entrés depuis l'origine, le pourcentage des guérisons a été de 76 p. 100 ; au cours de l'année 1930 il a été de 82 p. 100.

Pour assurer, sous ces formes et sous d'autres, l'aide aux orphelins, étendue on le sait à tous les enfants malheureux, il faut des ressources abondantes. Plus de la moitié des associations présentent par rapport à 1929 des plus-values considérables : AIN : 69 800 en 1930 contre 2 600 en 1929 (1) ; AISNE : 60 600 contre 40 000 francs ; AUBE : 66 500 contre 53 000 ; BOUCHES-DU-RHONE : 76 618 contre 56 245 ; CHARENTE-INFÉRIEURE : 58 685 francs contre 13 000 ; CORRÈZE : 14 500 contre 6 300 ; COTES-DU-NORD : 61 000 contre 25 000 ; EURE : 20 000 contre 4 000 ; GIRONDE : 997 384 francs contre 482 000 ; HÉRAULT : 210 500 contre 196 000 francs ; LOIR-ET-CHER : 45 300 contre 32 500 francs ; MEUSE : 94 300 contre 47 000 ; BASSES-PYRÉNÉES : 45 700 contre 34 000 ; PYRÉNÉES-ORIENTALES : 60 500 contre 20 000 francs ; SARTHE : 74 900 contre 29 000 francs ; SEINE-INFÉRIEURE : 119 000 contre 84 000 ; VAUCLUSE : 77 200 contre 34 400 ; VIENNE : 27 300 contre 12 220 ; YONNE : 86 000 contre 50 500.

Maîtres, élèves, amis de l'école peuvent être fiers de l'œuvre qu'ils ont fondée et soutenue. C'est à juste titre qu'elle a obtenu un grand prix à l'exposition de Liége.

TROISIÈME PARTIE

Si, des conclusions partielles formulées pour chacun des chapitres, il est possible de dégager une impression générale, c'est que les tendances notées dans le rapport précédent se confirment : baisse graduelle mais continue des cours d'adultes proprement dits, les cours maintenus accentuant d'ailleurs leur orientation pratique. D'autre part, progrès des groupements divers, plus encore dans leur activité que dans leur nombre. Donc une conception plus exacte de l'éducation des adolescents, des avances partielles ; mais, dans l'ensemble, insuffisance manifeste de l'organisation.

Certes, cette conclusion ne se distingue point par son originalité. Mais il ne faut pas se lasser de redire que, malgré de fécondes initiatives et malgré de sérieux résultats, une vaste réforme est indispensable pour réaliser enfin l'éducation populaire.

Cette année, on a commémoré avec éclat, dans le pays tout entier, le cinquantenaire de l'école laïque, gratuite et obligatoire. Il est incompréhensible que la France se soit arrêtée à son grand effort de 1881, et qu'en un demi-siècle elle n'ait pas

réussi à mettre plus complètement en pratique les principes démocratiques si constamment rappelés en toute occasion. A peu près seule en Europe et dans les deux Amériques, elle n'a pas prolongé la scolarité obligatoire jusqu'à quatorze ans. Elle aurait dû, semble-t-il, en conséquence, exiger une fréquentation régulière et garantir efficacement le lendemain de l'école. On sait ce qu'est la fréquentation et on sait que, pour un très grand nombre d'adolescents, l'école n'a pas de lendemain. Combien d'entre eux, à leur vingtième année, ont oublié les connaissances premières, sans avoir fait l'apprentissage d'un métier !

Une seule réforme a été effectuée. Institué avec le caractère de l'obligation par la loi du 25 juillet 1919, soutenu par la taxe d'apprentissage et le système des exonérations, l'enseignement technique, industriel et commercial est une réalité. Réforme capitale, puisque, dans l'éducation des adolescents, à leur sortie de l'école primaire, ce qui importe avant tout, c'est la préparation au métier. Réforme incomplète, puisque, réalisée pour l'industrie et le commerce, elle est seulement ébauchée pour les métiers de la terre et à peu près inexistante pour les métiers de la mer. Si bien que, dans un pays industriel, agricole, maritime, la formation professionnelle, assurée seulement pour une des formes de l'activité nationale, risque d'écarter des deux autres la main-d'œuvre dont toutes ont un égal besoin. Des exemples actuels démontrent assez comment l'économie d'un pays risque d'être compromise par la rupture d'équilibre entre ses forces productives. Nous devons en profiter. L'apprentissage méthodique du métier ne saurait triompher, à lui seul, ni de l'exode rural, ni de l'exode maritime. Du moins, en promettant, dans une profession exercée à la campagne ou sur les côtes, à la fois un profit plus grand et une plus grande stabilité d'emploi, il constituera un obstacle opposé à l'attirance de la ville.

La première tâche est donc de généraliser la préparation professionnelle pour tous les adolescents, dès leur sortie de l'école primaire. Est-ce à dire que l'éducation postscolaire doive être exclusivement technique ? Personne ne le soutient. Tout le monde, au contraire, s'accorde à reconnaître que les jeunes gens doivent à la fois apprendre un métier et recevoir un complément de culture en rapport avec leur âge. C'est ce que marquait si heureusement la circulaire du 4 décembre 1926, où M. le président Herriot prescrivait de lier étroitement, au cours d'adultes, l'enseignement général et l'enseignement utilitaire.

Le programme des cours d'adolescents, cours obligatoires quelques heures par semaine, doit en conséquence comprendre, avec l'éducation professionnelle, avec l'éducation physique, un enseignement général adapté à leur âge et capable de les développer intellectuellement et de les préparer à leur rôle d'homme et de citoyen.

Cela fait, il faudra penser aux adultes, à ceux du moins qui veulent se cultiver, et il faudra leur en fournir les moyens. Dans chacun de mes rapports je reviens sur la distinction entre adolescents et adultes. Le terme « cours d'adultes » est périmé. Il date d'une époque où il s'agissait d'enseigner l'A B C à des illettrés de tout âge, coupables de n'être pas nés avant Guizot, avant Duruy, avant Ferry. Aujourd'hui, où tout de même ce stade est dépassé, adolescents et adultes ne sauraient être confondus. Aux premiers il faut un enseignement mi-primaire, mi-secondaire qui répare et complète, aux seconds, quand ils en expriment le désir, il faut un enseignement qui, sans prétention scientifique, traite un certain nombre des questions réservées aux hautes classes de l'enseignement secondaire ou à l'enseignement supérieur. Cette conception n'est pas très répandue en France, où les universités croient avoir justement sacrifié à la vulgarisation en ouvrant à leur siège quelques cours publics. Elle est courante à l'étranger. Mes rapports précédents ont montré l'organisation réalisée dans divers pays, je n'y reviens pas.

Trop communément encore, consciemment ou sans le vouloir, on vit sur le souvenir du passé, un passé où la culture était un privilège des classes dirigeantes et qu'il semblait périlleux d'abandonner — qu'on relise les débats de la loi Falloux, ou certaines déclarations de Beugnot et de Thiers, — un passé où l'extrême concession faite au peuple était de le laisser apprendre à lire, à écrire et à compter. Comment, à cette époque, admettre que la curiosité pût être commune à toutes les classes de la société et que toutes eussent la prétention et le droit de la satisfaire ? C'est pourtant ce qu'on admet et ce qu'on prétend aujourd'hui. Ce n'est là ni une hypothèse gratuite — les faits le prouvent — ni une prétention chimérique puisque, en France et surtout hors de France, il existe des réalisations.

Dans l'enseignement postscolaire, on peut et on doit prévoir pour les adultes des possibilités d'enseignement du 3e degré : extension universitaire, conférences, cours par correspondance, bibliothèques, cercles d'étude, comme on doit prévoir pour les adolescents un enseignement du 2e degré, celui-là obligatoire, distinct de l'enseignement primaire auquel il fait suite.

Les éducateurs peuvent désormais compter sur les travailleurs pour réclamer avec eux l'organisation de l'enseignement postscolaire. Au dernier congrès de la C. G. T. fut adopté un *Projet de statut organique de l'enseignement public*, rédigé par la *Commission de l'enseignement et de l'éducation ouvrière* en accord avec la *Fédération générale de l'enseignement* et avec les *Compagnons de l'université nouvelle*.

Ce projet, après un enseignement complémentaire obligatoire jusqu'à 15 ans, prévoit un enseignement postscolaire obligatoire lui aussi, et « ouvert aux adultes ». Nous sommes heureux de voir nos revendications appuyées par ceux qui doivent en profiter. Nous regrettons toutefois que, dans ce projet, l'enseignement postscolaire soit rattaché au premier degré, sauf, ce qui semble contradictoire, en ce qui concerne l'administration et que n'y soit pas prévu un enseignement propre aux adultes. Ne risque-t-on pas ainsi de maintenir purement et simplement le vieux cours d'adultes qui rentre si malaisément dans le cadre et dans la doctrine de l'école unique ? Si, dès maintenant, et au prix de quels efforts (1), les lycées et collèges sont ouverts à tous les enfants capables d'en suivre les programmes, gardons-nous de croire que l'école unique soit réalisée. Le droit à l'instruction ne se limite pas à la clientèle de l'enseignement secondaire. La réforme de l'enseignement doit procurer

(1) Sur l'Ecole unique, voir le rapport de M. Ducos qui, avec ses rapports précédents, constitue le plus précieux document sur la question ; voir aussi *L'Université nouvelle*, bulletin des compagnons ; le rapport de M. Philip au Sénat (budget de 1931-1932) et les éloquents discours de M. Herriot à la Chambre (31 mars 1931), de MM. Philip et Roustan au Sénat (25 mars 1931).

à tous des possibilités de culture en rapport avec leur âge.

La journée de huit heures donne à cette question un singulier caractère d'opportunité. La recommandation du *Bureau international du travail* relative aux loisirs (1924), sans avoir été généralement suivie, a cependant eu des effets. En mai 1930, au siège de la *Fédération nationale des coopératives* s'est constitué un *Comitié national des loisirs* dont les travaux se poursuivent. Il est évident que si, dans l'utilisation des loisirs, les sports, les jardins ouvriers sont appelés à tenir une place prépondérante, les occupations intellectuelles ne sauraient en être exclues. Pour cela il faut que les moyens de s'instruire et de s'informer soient mis à la portée des travailleurs. L'effort du *Comité national des loisirs* rejoint ici celui des comités qui poursuivent la réalisation de l'école unique. Ils travaillent également pour que le laissé libre par le travail profite à la culture de l'homme.

Ecole primaire, cours d'adolescents, enseignement des adultes forment un ensemble.

L'éducation postscolaire n'atteindra son but que si elle repose sur un fondement solide. D'où l'obligation d'assurer la fréquentation, de prolonger l'obligation scolaire et d'aménager les dernières années d'enseignement primaire de telle façon qu'elles mènent naturellement à un degré supérieur d'enseignement.

La prolongation avait été votée par le Sénat en 1922 sur un vigoureux rapport de M. Jossot. Les efforts de M. François Albert, de M. Daladier, de M. Ed. Herriot, pendant leur passage au ministère de l'Instruction publique, n'ont pas réussi à faire discuter ce projet de loi par la Chambre. Le projet de loi de M. Herriot déposé en 1928, la proposition de loi déposée quelques mois plus tard par MM. Berthod et Verney, qui traitent de la fréquentation et de la prolongation, ont été rapportés par M. Pieyre (rapport déposé le 18 décembre 1930, rapport supplémentaire déposé le 7 mars 1931). A plusieurs reprises, M. Roustan, ministre de l'Instruction publique, a dit sa ferme intention d'effectuer cette réforme.

Il ne semble pas qu'on lui oppose universellement l'obstacle auquel elle s'est heurtée à toutes les époques : les besoins économiques. Dans son pénétrant rapport pour le budget de l'enseignement technique (1931-1932), M. Spinasse écrit : « La première scolarité est trop courte. On l'a prolongée jusqu'à 14 ans dans la plupart des nations voisines, et chez certaines jusqu'à 15 ans. Cette réforme a pour elle les éducateurs, les médecins, tous les amis de l'enfance. Elle ne peut être combattue au nom des nécessités industrielles et agricoles, car il n'y a pas d'apprentissage vraiment sérieux avant la quinzième année, si on ne veut sacrifier la santé au travail. » Et, plus loin : « L'enseignement professionnel en particulier a tout à gagner d'être précédé d'une année de préapprentissage consacrée au choix du métier, à l'épreuve des aptitudes. »

Il est vrai que, le conseil supérieur de l'enseignement technique ayant adopté un vœu « concernant la prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans et la réalisation d'une réforme de l'instruction nationale en vue d'assurer l'éducation complète de tous jeunes gens jusqu'à l'âge de 18 ans », la confédération générale de la production française a fait savoir « qu'une forte minorité composée des représentants patronaux avait voté contre ce vœu ». Mais toutefois, elle a tenu à déclarer que « en adoptant cette attitude les représentants patronaux désignés par la confédération générale de la production française et les comités départementaux de l'enseignement technique n'ont pas voulu marquer une hostilité préconçue contre l'ensemble de la proposition soumise au conseil. Ils ont surtout entendu protester contre la façon dont l'assemblée avait été saisie d'une motion aussi importante en fin de session, sans qu'elle ait été inscrite à l'ordre du jour et sans qu'aucun rapport en précisant la portée des moyens d'application et les conséquences ait été présenté ».

Jadis les industriels montraient moins de réserve dans leur opposition.

Un des arguments invoqués pour prolonger l'obligation jusqu'à 14 ans est la nécessité de mettre la législation scolaire en accord avec les projets de conventions concernant l'âge minimum des jeunes gens au travail (Washington, 1919, Gênes 1920; Genève, 1921). Ces projets, ratifiés par des Etats comme la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Italie, le Japon, ne l'ont pas encore été par la France. Mais, M. Paul Strauss le rappelle dans un article récent, au cours d'une manifestation organisée à la Sorbonne, le 25 février 1931, « le ministre de l'Instruction publique, M. Mario Roustan, a pris, suivant son expression énergique, des engagements d'honnête homme envers cette double réforme, si désirable, de la prolongation de la scolarité obligatoire et du recul de l'âge d'admission au travail industriel, maritime et agricole ».

Sans doute la prolongation ne serait-elle pas établie d'une façon mécanique, et sans qu'il soit prévu des dérogations surtout dans les écoles rurales. Le texte proposé par M. Pieyre contient des dispositions très larges, sans lesquelles peut-être la réforme n'aurait aucune chance d'être votée. Même avec ces dérogations, la loi serait bienfaisante.

La prolongation, nos précédents rapports l'ont montré, a conduit les nations qui l'ont effectuée à réorganiser leur enseignement primaire et à pratiquer une séparation très nette entre les classes qui précèdent et celles qui suivent la onzième ou la douzième année : enseignement élémentaire de 6 à 11 ou 12 ans, enseignement plus élevé, à la fois général et préprofessionnel ensuite. La réforme aurait en France les mêmes effets. Actuellement, la plupart des enfants ne dépassent pas le cours moyen. En fait, pour beaucoup d'entre eux, l'obligation scolaire cesse avant 13 ans. Le certificat d'études, qui se passe à 12 ans et même à 11 ans pour les inscrits maritimes provisoires, abrège la scolarité d'un an. 150 000 enfants environ demeurent à l'école primaire après 13 ans, mais, en général pour compenser les longues absences de la belle saison. Le cours supérieur prévu dans la loi n'existe que dans les villes. Avec l'obligation prolongée jusqu'à 14 ans, il deviendra une réalité et tel que le voulait le législateur, enseignement général, éducation morale et civique, travail manuel, afin d'assurer la transition entre l'école et le métier. De 11 à 14 ans, l'enfant suivrait ainsi un enseignement proportionné à son âge et distinct de celui qu'il a reçu pendant ses premières années d'études.

Le cours supérieur ne peut être organisé partout, non plus que le cours complémentaire. Des classes intercommunales, des internats primaires, l'utilisation des autobus fourniront, pour le cours supérieur, la solution actuellement fournie pour le cours complémentaire. Aux Etats-Unis, nous l'avons dit dans notre rapport pour 1924-1925, le groupement des enfants de localités lointaines, amenés en autobus dans les écoles dites *consolidated*, a eu d'excellents résultats.

Succédant à un enseignement primaire ainsi aménagé, l'enseignement postscolaire pourrait contribuer à la culture de l'adolescent et permettre à un certain nombre d'adultes d'accéder à la culture supérieure.

Les fêtes du Cinquantenaire ont permis d'établir le bilan de l'école. Partout, on a justement glorifié l'œuvre accomplie de 1880 à 1886 ; mais, partout aussi, on a montré que, dans la pensée même des Ferry, des Paul Bert, des Goblet, des Buisson, une seule partie de l'édifice avait été construite. Combien de fois M. Buisson lui-même l'a-t-il redit depuis cette époque ! Souhaitons que cette commémoration du passé détermine un vigoureux effort pour réaliser enfin l'éducation populaire.

30 août 1931.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 7 novembre 1932.

Grande-Bretagne. — *Londres :* La Commission Royale pour les assurances-chômage publie son rapport définitif sur les moyens à prendre pour que les assurances puissent se suffire. — La « Société des payeurs d'impôts sur le revenu », invitée par le gouvernement, conseille de diminuer fortement les avantages fiscaux dont bénéficient les coopératives.

Italie. — *Rome :* M. Norman Davis, chef de la délégation américaine à la conférence du désarmement, confère avec M. B. Mussolini sur le désarmement terrestre et naval.

Russie. — *Moscou :* Au Grand Théâtre, séance solennelle consacrée à la commémoration du 15e anniversaire de la Révolution d'octobre 1917.

Mardi 8 novembre.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention pour l'échange des mandats-poste signée à Washington le 19. 8. 31 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique (*J. O.*, 19. 11. 32). — D. (min. Aff. étr.) approuvant l'arrangement entre les autorités compétentes de la République française et du royaume de Yougoslavie dans le but de faciliter l'admission des stagiaires dans les deux pays, signé à Paris le 29. 7. 32 (*J. O.*, 19. 11. 32).

Allemagne. — *Berlin :* Au banquet de la presse étrangère, discours du chancelier von Papen, qui expose les grandes lignes de la politique extérieure de son gouvernement ; déclare que l'Allemagne poursuivra la politique d'entente de Locarno ; considère le plan constructif français de désarmement comme une base de discussion possible, souligne le problème de la sécurité pour le Reich et essaye de démontrer que le traité de Versailles n'avait pas créé la paix véritable.

Etats-Unis. — Election du collège qui désignera le président et le vice-président de la République le 4. 1. 33, de 34 gouverneurs d'Etats et du maire de New-York ; M. Franklin Delano Roosevelt, démocrate, obtient 20 277 516 suffrages contre 14 243 985 à M. Herbert Hoover, républicain ; les démocrates battent 11 gouverneurs d'Etats républicains ; le lieutenant Herbert H. Lehman, démocrate, est élu gouverneur de New-York ; M. John O' Brien, démocrate, est élu maire de New-York.

Grande-Bretagne. — *Londres :* M. Leopold von Hoesch, ambass. d'Allemagne, M. Jean Maisky, ambass. de l'U. R. S. S., et Don Pedro Cosio, ambass. de l'Uruguay, présentent leurs lettres de créance au roi George V.

Irlande. — *Dublin :* Convention annuelle du parti du Fianna Fail.

Nouvelle-Zélande. — *Wellington :* La Chambre des Communes vote le bill douanier donnant force de loi aux accords d'Ottawa.

Pays-Bas. — *La Haye :* Démonstration de 50 000 membres du parti social-démocrate contre la politique générale du gouvernement et notamment contre les propositions faites par celui-ci pour combler le déficit.

Mercredi 9 novembre.

Allemagne. — *Friedrichshafen :* L'aviateur Wolfgang von Gronau, parti de l'île de Sylt le 22 juillet, termine son raid autour du monde, par le Groenland, l'Alaska, le Japon, Batavia, Ceylan, Bagdad, Athènes, Rome et Gênes.

Cuba. — *La Havane :* Un cyclone, accompagné d'un raz de marée, dévaste les provinces de Santa Clara et de Camaguey ; 2 500 morts, 36 000 blessés ; 80 tués et 300 blessés aux îles Cayman.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Intronisation de Sir Percy Walter Greenaway, nouveau lord-maire. — Lord FitzAlan of Derwent publie, au nom du comité de l' « Union catholique », une déclaration constatant que le mouvement communiste et révolutionnaire dit « La Croisade catholique » n'a rien de commun avec l'Eglise catholique.

Italie. — *Rome :* Le général Julius Goemboes, président du Conseil de Hongrie, s'entretient avec M. B. Mussolini (9-12 nov.).

Paraguay. — Les troupes paraguayennes s'emparent du fortin Loa.

Suisse. — *Genève :* Manifestation organisée par l'Union nationale pour la mise en accusation publique de MM. Léon Nicole et Dicker, chefs du parti socialiste genevois, qui ont donné à la politique de leur parti une orientation nettement bolcheviste ; bagarres provoquées par les socialistes, la troupe fait usage de ses armes ; 13 morts, 59 blessés ; arrestation de M. Nicole.

Jeudi 10 novembre.

France. — *Modane :* Découverte d'une organisation d'espionnage et d'une entreprise de désertion.

— *Paris :* L'Acad. française décerne le grand prix de littérature à M. Maurice-Etienne Legrand (pseudonyme : Franc-Nohain) pour l'ensemble de ses œuvres, et le grand prix de roman à M. Jacques Boutelleau (pseudonyme : Jacques Chardonne) pour son roman *Claire*. — Congrès de la Fédération générale des syndicats de fonctionnaires (10-12 nov.) ; motions sur les moyens d'action à employer pour la défense des traitements ; se prononce en faveur de la réalisation de l'unité organique et renouvelle son opposition à la tactique dite du « front unique ».

Allemagne. — *Berlin :* M. Vittorio Cerruti, ambass. d'Italie, remet ses lettres de créance au maréchal Hindenburg.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Une note demandant la revision de sa dette de guerre et la suspension de l'échéance du 15 décembre est envoyée à Washington.

Irlande. — *Dublin :* L'Etat libre porte ses droits d'importation à 50 % *ad valorem* sur 26 articles essentiels.

Suède. — *Stockholm :* Le prix Nobel de littérature pour 1931 est attribué à l'écrivain anglais John Galsworthy (né à Coombe, Surrey, en 1867, dramaturge et nouvelliste, décrivit les mœurs de la société anglaise de l'époque de la reine Victoria et du roi Edouard VII ; auteur de *The Forsyte Saga ; Silver Box*, 1906 ; *Justice*, 1910 ; *Loyalties*, 1922 ; *The White Monkey*, 1924 ; *The Silver Spoon*, 1926, etc.), et le prix Nobel pour la chimie au savant américain Irving Langmuir, de l'Univ. de Pittsburg (né à Brooklyn le 31. 1. 81, études sur les lampes à tungstène, les appareils déchargeurs d'électrons, les pompes à faire le vide, les appareils détecteurs de sous-marins pendant la guerre, recherches sur la structure atomique, chef du laboratoire de recherches de la Compagnie générale électrique de Schenectady).

Vendredi 11 novembre.

France. — Célébration du 14e anniversaire de l'armistice ; à Paris, cérémonie traditionnelle à l'Arc de Triomphe ; manifestation socialiste contre la guerre au Panthéon et manifestation communiste à Vincennes.

— *Paris :* Le gouvernement demande aux Etats-Unis la suspension de l'échéance du 15 décembre relative aux dettes de guerre.

Albanie. — Elections législatives ; la majorité de l'ancien Parlement est réélue.

Chili. — *Santiago :* Signat. d'un *Modus vivendi* franco-chilien relatif aux compensations des créances et des dettes commerciales entre les deux pays.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Publication d'un mani-

feste signé par 50 ecclésiastiques anglicans en protestation contre les déviations du mouvement anglo-catholique, et déclarant que l'unique moyen de sortir du chaos actuel serait la réunion avec le Siège apostolique.

GRÈCE. — *Athènes* : A la Chambre, M. Panayoti Tsaldaris, prés. du Conseil, annonce que le gouvernement est obligé de suspendre l'exécution de ses obligations envers les créanciers étrangers.

IRAK. — *Bagdad* : Dissolution du Parlement.

ITALIE. — *Bologne* : Mort du prof. Augusto Murri, né à Fermo le 8. 9. 41, ét. à Florence, Paris et Berlin, prof. d'anatomie à l'Univ. de Bologne, 1875, puis recteur magnifique de cette Université ; député d'Ascoli Piceno, 1891, quitta l'enseignement en 1902 et le reprit quelques années plus tard jusqu'en 1916 ; auteur de *Il medico pratico*, 1914, et de nombreux autres livres.

SUISSE. — *Genève* : L'Union des syndicats de Genève décide une grève générale de 24 heures ; le gouvernement mobilise plusieurs régiments ; la loi martiale est proclamée.

Samedi 12 novembre.

SAINT-SIÈGE. — Le général Jules Goemboes de Jakfa, prés. du Conseil hongrois, est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. provisoire de certaines dispositions d'un avenant à l'arrangement conclu entre la France et l'Allemagne au sujet des échanges commerciaux du bassin de la Sarre avec le territoire douanier allemand en date du 23. 2. 28 (*J. O.*, 14-15. 11. 32).

— *Paris* : Congrès de l'Union nationale des mutilés, réformés et anc. combattants (12-13 nov.) réunissant 350 délégués ; affirme l'intangibilité des droits acquis des anc. combattants et des victimes de la guerre. — Mort de Henri Legrand, né à Paris, âgé de 56 ans, docteur en droit, maître des requêtes au Conseil d'Etat, directeur de tous les Cabinets de M. Jean Dupuy, de celui de M. Joseph Ruau, de celui de M. Pierre Dupuy, cons. d'Etat, directeur général du Cabinet civil de M. André Maginot, co-gérant de la Soc. des publications du *Petit Parisien* et co-directeur de ce journal, 1927.

AFGHANISTAN. — *Kaboul* : Exécution du général Ghoulam Nabi Khan, anc. ambassadeur, pour crime de haute trahison.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : La 4e sous-Commission de la Commission économique franco-allemande décide la fondation de deux consortiums : une entente technique entre sociétés industrielles françaises et allemandes et une société par actions entre industriels allemands, français et anglais en vue d'exécuter de grands travaux publics à l'étranger lorsque leur exécution nécessite la recherche de moyens de financement.

GRANDE-BRETAGNE. — *Ashton-in-Makerfield* (Lancashire) : Explosion de grisou dans une mine ; 24 morts.

— *Londres* (Battersea) : Congrès annuel du parti communiste britannique ; décide de mener dans les régions minières une active campagne en vue d'obtenir le retour à la journée de sept heures de travail.

ITALIE. — *Rome* : Création d'une Commission mixte italo-hongroise pour intensifier les échanges commerciaux entre les deux pays et conclusion d'accords relatifs aux problèmes financiers nés de la guerre.

Dimanche 13 novembre.

ALLEMAGNE. — Elections municipales dans l'Etat de Saxe ; recul du parti national-socialiste. — Elections sénatoriales dans l'Etat de Lübeck ; les partis de gauche perdent la majorité, les nationaux-socialistes ayant obtenu 27 sièges au lieu de 6.

AUTRICHE. — *Vienne* : Congrès annuel du parti social démocrate (13-15 nov.) ; résolutions demandant la défense à tout prix de la législation sociale de la République, la semaine de 40 heures et l'application rigoureuse de la loi contre les cumuls d'emplois, condamnant les dispositions d'exceptions actuelles sur le trafic des devises et préconisant une pression gouvernementale sur les banques en vue d'une réduction du taux de l'intérêt.

INDE. — Elections générales en Birmanie.

POLOGNE. — *Varsovie* : Le mur d'une brasserie s'écroule sur une maison ; 22 morts, 10 blessés.

SARRE. — Elections aux conseils municipaux et aux conseils de cercle ; le parti communiste seul marque un progrès sérieux.

SUISSE. — *Lausanne* : Explosion d'une bombe à l'Hôtel de ville ; 5 blessés.

Lundi 14 novembre.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. de l'accord intervenu le 26. 8. 32, par échange de lettres, entre la France et la Belgique concernant les conditions de circulation des bateaux belges en France (*J. O.*, 1. 12. 32).

— *Paris* : Le gouvernement publie un mémorandum relatif à la réduction des armements. — Le prix Gringoire de 10 000 francs est décerné à MM. Léo Gerville-Réache et J.-Roger Mathieu pour leur ouvrage *L'enfer du sel*, reportage paru dans le *Matin* en 1932.

ALLEMAGNE. — *Berlin* : Mort d'Hermann Müller, âgé de 64 ans, rédacteur d'un journal socialiste de Bochum, secrét. gén. de la Commission centrale des syndicats libres, membre du conseil d'administration du B. I. T. de Genève.

ARGENTINE. — *Buenos-Aires* : Découverte d'un complot terroriste dirigé contre le prés. de la République.

CHINE. — Règlement pacifique des troubles du Chantoung.

ESPAGNE. — *Oviedo* : Grève des mineurs de toute la région (14-17 nov.).

GUINÉE ESPAGNOLE. — *Ile Annobon* : Restituto Castillo, sergent indigène, assassine M. G. de Sostoa, gouverneur général.

HONDURAS. — Révolution sur la côte septentrionale ; les rebelles s'emparent de San Pedro Sufa, Trujillo, Ceiba et Esperanza.

ITALIE. — *Gênes* : Mort du sénateur Erasmo Piaggio, né le 18. 4. 45 à Quinto al Mare, prit part avec Garibaldi à la campagne du Trentin, propriétaire de messageries maritimes et directeur d'industries du savon et du sucre, fondateur de la Banque de Gênes, plus tard du Credito Italiano, passa pour l'homme le plus riche de l'Italie, plusieurs fois député de Gênes, sénateur depuis le 17. 11. 98.

— *Rome* : Congrès internat. Volta pour les sciences morales et historiques (14-20 nov.) ; questions à l'ordre du jour : l'Europe comme unité ; position, valeur et fonctions de l'Europe dans le monde contemporain, avant et après la guerre ; la crise économique actuelle ; la confiance européenne ; les possibilités de solidarité active ; rapports, entre autres, sur la nouvelle catholicité en Europe, sur la religion et le patriotisme dans la politique européenne.

JAPON. — Violent typhon à Tokio et dans les districts avoisinants ; 59 morts, nombreux blessés, 4 872 maisons entièrement détruites et 10 287 autres endommagées.

MEXIQUE. — *Queretaro* : Mort de Mgr François Banegas Galvan, né à Celaya, dioc. de Mechoacan, le 5. 3. 67, ét. à Celaya, Queretaro et Morelia, prof. au Séminaire, curé de la cathédrale, recteur au Séminaire, vic. général de Vera Cruz, 1913, exilé en août 1914, réfugié aux Antilles, puis à Chicago, rentré à Vera Cruz en déc. 1918, élu év. de Queretaro, 28. 2. 19 ; auteur de *Historia del Mexico*, 1923 ; éditeur de l'ouvrage posthume de son compagnon d'exil, Mgr François Plancarte y Navarrete, archev. de Linares : *Prehistoria de Mexico*, 1923.

ROUMANIE. — *Bucarest* : Conclusion d'un accord ferroviaire roumano-polonais.

Mardi 15 novembre.

BELGIQUE. — *Bruxelles* : Le gouvernement adresse aux Etats-Unis une note demandant un ajournement des dettes de guerre.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres* : La Chambre des Lords vote en 3e lecture le projet de loi portant ratificat. des accords conclus à la Conférence économique d'Ottawa.

MAN-TCHÉOU-KOUO. — *Taienchen* : Les rebelles mandchous attaquent un détachement japonais, qui perd 59 hommes.

Mercredi 16 novembre.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention internat. pour le fonctionnement de la gare internat. de Canfranc et de la voie de jonction

de cette gare avec la station française des Forges-d'Abel signée à Paris le 16. 7. 28 entre la France et l'Espagne (*J. O.*, 19. 11. 32). — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention relative à la délimitation de la frontière franco-espagnole à l'intérieur du tunnel du Somport signée à Paris le 12. 6. 28 entre la France et l'Espagne (*J. O.*, 19. 11. 32).

— *Paris :* L'*Aube*, journal quotidien du matin, directeur, M. Francisque Gay, reprend sa publication.

AUSTRALIE. — *Canberra :* La Chambre approuve les accords conclus à la Conférence économique impériale d'Ottawa.

BELGIQUE. — *Malines :* Mort de Mgr Antoine-Alphonse Dewachter, né à Puers-lès-Malines le 10. 4. 55, ét. au Grand Séminaire de Malines, prof. à l'Institut Saint-Louis de Bruxelles, 1879, curé de Campenhout, 1899, curé-doyen de Notre-Dame de Vilvorde, 1906, vic. général et chanoine, 30. 4. 1909, élu év. tit. de Dionysias et auxiliaire de l'archev. de Malines, 21. 6. 1909, auxiliaire honoraire, décembre 1930, et vicaire général honoraire, prés. du Comité diocésain des monuments.

CHINE. — Guerre civile dans la province de Koei-Tchéou.

DANEMARK. — Elections au Folketing ; les socialistes gagnent un siège et les conservateurs quatre ; les communistes obtiennent deux mandats.

INDE. — En Birmanie, élection sur la question de la séparation de la province et de l'Inde, décidée en principe par la Conférence de la Table ronde ; les antiséparationnistes l'emportent par 39 élus contre 29 séparatistes et 9 neutres.

IRLANDE DU NORD. — *Belfast :* Le prince de Galles inaugure le nouveau palais du Parlement.

ITALIE. — *Rome :* La Chambre reprend ses travaux par une solennelle célébration du 10e anniversaire du régime fasciste.

ROUMANIE. — *Bucarest :* Ouverture du Parlement ; message du roi Carol II envisageant surtout la reconstruction économique du pays et les mesures aptes à arriver à cette fin.

Jeudi 17 novembre.

SAINT-SIÈGE. — M. Henry Bérenger, prés. de la Commission sénatoriale des Aff. étr. de France, est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI. — Mgr Carlo Salotti, secrét. de la Propagande, inaugure l'Institut scientifique des Missions à la Propagande.

FRANCE. — *Chambre :* Les interpellations sur l'agriculture sont sanctionnées par un ordre du jour rédigé par MM. François-Albert et Léon Blum, accepté par le gouvernement et voté par 371 contre 167. — M. Chauvel, de la gauche indépendante, élu le 8. 5. 32 dans la circonscription de Senlis, contre le député sortant Jules Uhry, socialiste S. F. I. O., est invalidé.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Démission du Cabinet F. von Papen, qui n'a pu former un ministère de concentration nationale.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Ouverture d'une nouvelle Conférence de la Table Ronde ayant pour mission d'élaborer une nouvelle Constitution pour l'Inde.

SUISSE. — *Genève :* Sir John Simon, min. des Aff. étr. d'Angleterre, expose le plan britannique de désarmement.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Le tribunal pour la défense de l'Etat prononce 16 condamnations contre les communistes accusés d'avoir créé plusieurs organisations de propagande ; le prof. Davidcho à 20 ans de travaux forcés, Tchebelick à 3 ans, Berahinoutchitch à 2 ans et Vougovitch à 18 mois de la même peine ; 12 inculpés sont condamnés à 6 mois de prison ; 9 acquittements.

Vendredi 18 novembre.

FRANCE. — *Grenoble :* 8e Congrès du parti démocrate populaire (18-20 nov.) ; déclaration sur la crise économique (organiser l'économie par l'amélioration des conditions du travail et de la vie de la masse salariée en harmonie avec les progrès de la production) et sur la crise internat. (la confiance mutuelle entre la France et l'Allemagne, leur entente active dans l'examen et la solution des problèmes économiques, notamment celui du relèvement des pays danubiens, sont la condition primordiale de la renaissance européenne et d'une paix infrangible) ; vœux invitant le Sénat à voter la loi sur les congés payés, demandant l'application de la loi sur les débits de boissons, la réforme de l'enseignement et la réforme électorale avec représentation proportionnelle intégrale et vote féminin.

— *Paris :* M. Paul Jamot (né à Paris le 22. 12. 63, élève de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Ecole d'Athènes, archéologue, peintre, historien, conservateur honoraire au musée du Louvre ; auteur de l'article *Etude d'ensemble* sur la peinture dans l'*Encyclopédie britannique*, 1929 ; *Manet*, 2 vol., 1932) est élu membre de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Maurice Roy, décédé le 24. 6. 32.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Lettre du président von Hindenburg à M. Otto Braun, min.-président de Prusse, constatant les divergences entre M. F. von Papen, commissaire de Prusse, et M. Braun, et se déclarant dès lors obligé de régler par décret les questions budgétaires, fiscales et administratives.

BULGARIE. — *Sofia :* Arrestation de six députés communistes.

ESPAGNE. — *Saragosse :* Mort du prof. Manuel Serrano y Sanz, né en 1866, prof. d'histoire ancienne et d'histoire du moyen âge à l'Univ. de Saragosse, membre de l'Acad. espagnole d'histoire ; auteur de *Notes pour une bibliothèque d'écrivains espagnols ; Origine de la domination espagnole en Amérique ; Autobiographies et Mémoires ; Deux chansons inédites de Cervantès*, etc.

PAY-BAS. — *La Haye :* La seconde Chambre approuve le traité conclu à Genève le 16. 4. 32 entre les Pays-Bas et la Turquie pour vider les différends par l'arbitrage et la conciliation.

SUISSE. — *Genève :* M. Matsuoka, délégué japonais, remet au secrétariat S. D. N. un mémorandum contenant les observations du gouvernement japonais sur le rapport de la Commission Lytton relatif au différend sino-japonais.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Le Cap :* L'aviatrice anglaise Mrs Amy Mollisson, partie de Londres le 14 novembre, termine son raid Londres-Le Cap après 4 jours 6 h. 56 m. de vol, ayant fait escale à Barcelone, Oran, Gao, Douala, Benguella et Mossamédès.

Samedi 19 novembre.

FRANCE. — D. (min. G.) nommant membres du Conseil supérieur de la guerre le général de division Georges, commandant du 19e C. A., et le général de division Duchêne, command. de la 13e région (*J. O.*, 20. 11. 32).

— *Paris :* Congrès des fonctionnaires « autonomes » ; décide de s'opposer par tous les moyens à la diminution des traitements, retraites et indemnités ; accepte de conclure le front unique avec la Fédération générale des fonctionnaires sur les bases d'un comité d'action, à base paritaire, et sur le terrain d'égalité entre organisations, fixant le programme revendicatif et le plan d'action desquels on ne devra pas s'écarter ; dans la lutte contre la guerre, le Congrès préconise le boycottage des emprunts de guerre, la propagande contre le patriotisme et l'insurrection au moment de la mobilisation.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Entretien du président Hindenburg avec Adolf Hitler, chef du parti national-soc.

BOLIVIE. — *La Paz :* Décret ordonnant la mobilisation des classes 1923 à 1929 pour le district de La Paz et des classes 1930 à 1932 pour la province.

ITALIE. — *Rome :* M. Ulrich von Hassel, ambass. d'Allemagne, présente ses lettres de créance au roi Victor-Emmanuel III.

POLOGNE. — *Varsovie :* Décret (min. Instr. publ.) portant création d'un Conseil de l'instruction publique.

RUSSIE. — *Moscou :* Décret ordonnant aux organisations gouvernementales de réduire leur personnel dans la proportion de 10 à 20 pour 100.

Dimanche 20 novembre.

SAINT-SIÈGE. — Lecture du décret approuvant les miracles proposés pour la canonisation du B. André-Hubert Fournet, prêtre séculier, né à Perusse, dioc. de Poitiers, en 1752, mort à La Puye en 1834, fondateur des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.